

RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE

**IMMERSION EN MER DE DÉCHETS DE POISSON
À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

**Préparé pour
Environnement Canada
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)**

**Préparé par
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Services de l'environnement
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)**

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION.....	4
1.1	EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE ET LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	5
1.2	JUSTIFICATION DE L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE	6
1.3	CONSULTATION	8
1.4	REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	8
1.5	REGISTRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	9
2.0	PROJETS SOUMIS À UN EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE.....	9
2.1	PROJETS SOUMIS À LA LCEE	10
2.2	PROJETS SOUMIS AU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE	10
2.3	PROJETS NON SOUMIS AU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE	11
3.0	DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE PROJETS	11
3.1	NÉCESSITÉ ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET	12
3.2	AUTRES MOYENS DE RÉALISER LE PROJET	13
3.3	CALENDRIER D'EXÉCUTION SAISONNIER ET DURÉE DES PROJETS.....	13
4.0	MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL.....	14
4.1	LIMITES	15
4.1.1	LIMITES DU PROJET.....	15
4.1.2	LIMITES ÉCOLOGIQUES.....	15
4.1.3	LIMITES SOCIOÉCONOMIQUES.....	16
4.2	ANALYSE ET PRÉDICTION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS	17
4.3	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	18
4.4	ÉTABLISSEMENT DE LA PORTÉE DES ENJEUX ET COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES VALORISÉES	19
4.4	ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES CEV/CSV CHOISIS	21
4.4.1	MAMMIFÈRES MARINS	22
4.4.2	POISSONS ET HABITATS MARINS.....	22
4.4.3	FAUNE AVIENNE ET HABITATS CÔTIERS	22
4.4.4	HYDRODYNAMIQUE, GLACES ET SÉDIMENTOLOGIE	23
4.4.5	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES.....	23
4.4.6	ACTIVITÉS COMMERCIALES.....	23
4.4.7	ESTHÉTIQUE ET PAYSAGES.....	24
4.4.8	QUALITÉ DE VIE.....	24
4.5	ÉVALUATION DES EFFETS RÉSIDUELS SUR L'ENVIRONNEMENT.....	34
4.5.1	MAMMIFÈRES MARINS	34

4.5.2	POISSONS ET HABITATS MARINS.....	34
4.5.3	FAUNE AVIENNE ET HABITATS CÔTIERS.....	34
4.5.4	HYDRODYNAMIQUE, GLACES ET SÉDIMENTOLOGIE.....	34
4.5.5	ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES.....	35
4.5.6	ACTIVITÉS COMMERCIALES.....	35
4.5.7	ESTHÉTIQUE ET PAYSAGES.....	35
4.5.8	QUALITÉ DE VIE.....	35
4.6	EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET.....	37
4.7	EFFETS CUMULATIFS.....	37
4.8	SURVEILLANCE.....	38
5.0	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	39
5.1	PROCÉDURES DE MODIFICATION DU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE.....	40
6.0	BIBLIOGRAPHIE.....	41

ANNEXE A : INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	SITES D'IMMERSION SOUMIS À L'EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE.....	9
TABLEAU 2 :	SAISON DE LA CAPTURE DES ESPÈCES TRANSFORMÉES À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR.....	13
TABLEAU 3 :	SYSTÈME DE COTATION UTILISÉ POUR DÉTERMINER L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS.....	17
TABLEAU 4 :	RÉSUMÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA PORTÉE DES ENJEUX ET DE L'ANALYSE DES VOIES CRITIQUES – COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIOÉCONOMIQUES VALORISÉES PRÉOCCUPANTES.....	20
TABLEAU 5 :	RÉSUMÉ DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX POSSIBLES (BIOPHYSIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES) ET MESURES D'ATTÉNUATION.....	25
TABLEAU 6 :	EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS DANS TOUTES LES PHASES DE PROJET POUR CHACUNE DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES VALORISÉES (CEV) ET COMPOSANTES SOCIOÉCONOMIQUES VALORISÉES (CSV) SUIVANT L'APPLICATION DES MESURES D'ATTÉNUATION.....	36

1.0 INTRODUCTION

Environnement Canada (EC) régit l'immersion de substances en mer au moyen d'un système de permis délivrés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] et du *Règlement concernant l'immersion en mer*. En vertu de la LCPE, chaque demande ou modification de permis est assujettie à une évaluation environnementale afin d'en déterminer la délivrance. Les déchets de poisson qui ne peuvent être recyclés sous forme de fertilisants, d'aliments pour les animaux ou d'autres produits peuvent être considérés comme aptes à être éliminés en mer.

Chaque année, EC délivre entre 40 et 50 permis et modifications de permis pour l'immersion des déchets de poisson au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Peu de permis de ce genre pour l'immersion des déchets de poisson sont nécessaires ailleurs au Canada. Les pratiques d'élimination des déchets à Terre-Neuve-et-Labrador diffèrent de celles d'autres parties du pays en raison du manque de solutions de rechange terrestres. L'acte de délivrance ou de modification d'un permis d'immersion en mer entraîne également une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE). La législation limite chacun des permis à un terme valable d'un maximum de 365 jours, ce qui donne lieu au traitement d'un nombre important d'évaluations annuelles.

La LCPE et la LCEE ont toutes deux été conçues pour favoriser le développement durable et toutes deux favorisent une approche préventive pour la gestion des impacts environnementaux. Les parallèles entre la LCEE et la LCPE sont encore plus évidents dans les articles de la LCPE qui se rapportent aux activités d'immersion en mer. Pour de telles activités, la LCPE exige qu'une évaluation des impacts soit effectuée pour ce qui suit : coûts environnementaux, risques pour la santé humaine, économie, ainsi que dangers et accidents. Cela peut se comparer à la LCEE, qui exige une évaluation de tout changement qu'un projet peut occasionner dans l'environnement, la santé humaine et les conditions socioéconomiques. Les similarités entre les deux lois s'étendent aux exigences relatives à l'établissement de la portée des impacts environnementaux et à l'exigence de prendre en considération la nécessité de surveiller les impacts environnementaux. Néanmoins, le processus d'émission de permis d'immersion en mer constitue un processus de réglementation indépendant qui requiert une harmonisation avec le processus de la LCEE et l'intégration à ce dernier qui est un outil de planification. Ceci doit être fait de la façon la plus efficace possible. Le fait d'arriver à de telles harmonisation, intégration et efficacité est conforme à l'un des objectifs de la LCEE. EC a évalué les choix qui s'offraient à lui pour rationaliser le processus d'évaluation environnementale et pour réduire le chevauchement entre la LCPE et la LCEE. Cela a entraîné la proposition d'un Rapport d'examen préalable substitut par catégorie (REPS) pour l'immersion des déchets de poisson en mer à Terre-Neuve-et-Labrador.

La déclaration de l'examen préalable substitut par catégorie, conformément à la LCEE, permettra d'éliminer l'obligation de procéder à des examens propres au projet avant la délivrance d'un permis ou d'une modification de permis. Cependant, le processus d'évaluation de la LCPE demeure en vigueur, et EC continuera de consulter le Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer (RODAC), au besoin, avant la délivrance de tous les permis. Tout

problème émergent qui n'aura pas été prévu par le REPS exclura le projet de cette catégorie, et il s'ensuivra un examen préalable spécifique au projet selon les exigences de la LCEE.

Le présent rapport a été élaboré dans la perspective des exigences de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Le REPS ne dispense en rien le promoteur de veiller à ce que son projet respecte les exigences de la LCPE.

1.1 EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE ET LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE)

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et ses règlements définissent le cadre législatif des évaluations environnementales fédérales. La législation veille à ce que les effets environnementaux associés à des projets auxquels participe le gouvernement fédéral fassent l'objet d'un examen minutieux dès le début de la planification des projets. La Loi s'applique aux projets qui nécessitent une décision ou une intervention d'une autorité fédérale (AF), en tant que promoteur, gestionnaire de terrains, source de financement ou responsable de la réglementation (délivrance d'un permis ou d'une licence). L'AF devient par la suite une autorité responsable (AR) et doit s'assurer qu'une évaluation environnementale du projet est réalisée avant de prendre une décision ou d'intervenir, dans le but de contribuer à l'exécution du projet.

On évalue la plupart des projets dans le cadre de ce que l'on appelle un examen préalable. Un examen préalable permet de documenter systématiquement les effets environnementaux prévus d'un projet proposé. Il détermine la nécessité de modifier le plan de projet ou de recommander des mesures d'atténuation plus poussées en vue d'éliminer ou de réduire au minimum l'importance de ces effets. On effectue des examens préalables pour les projets qui ne sont pas visés par le *Règlement sur la liste d'inclusion* ou le *Règlement sur la liste d'étude approfondie* et qui ne nécessitent pas de médiation ni d'examen par une commission.

On peut accélérer l'examen préalable de certains projets courants à l'aide d'un rapport d'examen préalable par catégorie. Ce genre de rapport renferme les connaissances accumulées au sujet des effets environnementaux d'un projet donné et désigne les mesures reconnues pour réduire ou éliminer les effets environnementaux négatifs susceptibles de se produire. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale peut reconnaître la pertinence d'utiliser un tel rapport en guise d'examen préalable par catégorie après avoir tenu compte des commentaires obtenus pendant une période de consultation publique.

Un examen préalable substitut par catégorie consiste en un rapport unique qui définit la catégorie de projets et décrit les effets environnementaux, les normes de conception et les mesures d'atténuation connexes pour les projets évalués dans le cadre du rapport. Il présente une conclusion concernant l'importance des effets environnementaux pour tous les projets visés par l'examen préalable substitut par catégorie. Dès que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale déclare qu'un rapport constitue un rapport d'examen préalable substitut par catégorie, aucune autre évaluation environnementale n'est requise pour les projets de cette catégorie.

1.2 JUSTIFICATION DE L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE

Selon l'Agence, tout REPS proposé doit démontrer que les projets considérés répondent à certains critères. L'applicabilité des examens préalables par catégorie aux projets d'immersion en mer des déchets de poisson est établie en fonction des six critères suivants :

1. Catégorie bien définie de projets : Les projets d'immersion en mer des déchets de poisson ont tous des caractéristiques similaires. Les déchets de poisson proviennent de stocks de pêche sauvage destinés à la consommation humaine. Les émissions de permis pour les déchets de pêche dégradés ou les déchets de l'industrie de l'aquaculture ne seront pas admissibles en vertu de l'évaluation par catégorie. Les sites d'immersion sont situés à plusieurs kilomètres du littoral de Terre-Neuve-et-Labrador, et sont tous susceptibles d'avoir des cadres environnementaux similaires. L'immersion des déchets de poisson est un processus simple et clair parce que les types de navires et d'équipements utilisés, la méthode de chargement, le stockage et le transport sont communs à tous les projets. Par exemple, la plupart des projets d'immersion en mer utilisent de simples conteneurs de métal pour l'entreposage et des barges ou bateaux ouverts pour le transport. La plupart des matières quittent l'usine au moyen de canaux, sont asséchées à l'aide d'un mécanisme à vis et à siphon et se déversent dans la barge. On utilise également des élévateurs à fourche. La plupart des barges sont déchargées au moyen d'une porte à ouverture manuelle. Les caractéristiques des déchets de poisson sont bien connues, et on a fait l'estimation des quantités annuelles de déchets de poisson généralement rejetées en mer.

2. Milieu environnemental bien connu : EC est responsable du Programme de contrôle d'immersion en mer et autorise l'utilisation des sites d'immersion des déchets de poisson à Terre-Neuve-et-Labrador depuis presque 20 ans. Certains sites ont été utilisés durant plusieurs années après avoir été désignés « décharges pour déchets de poisson » par les agents des pêches locaux. EC garantit que tous les sites ont un bon potentiel de dispersion et sont situés assez loin de lieux d'utilisations incompatibles. De l'information concernant les caractéristiques environnementales de chacun des sites est soit disponible ou (à tout le moins) facile à obtenir (p. ex., emplacement, salinité, courants, profondeur de l'eau, type de fonds marins et utilisations locales).

3. Compte tenu des mesures d'atténuation adoptées, il est peu probable que les activités d'immersion aient des effets environnementaux néfastes importants : En se fondant sur les expériences antérieures relativement aux sites d'immersion en mer, il est peu probable que les activités d'immersion aient des effets environnementaux néfastes importants. Par le passé, des effets environnementaux mineurs se sont produits. Par exemple, des déchets ont été rejetés sur les rivages (effets temporaires sur la qualité et l'esthétique des eaux marines près des rivages), le tout causé en grande partie par l'utilisation de modes d'élimination inadéquats ou par des conditions environnementales anormales durant l'immersion. On peut facilement gérer ces effets par le biais de protocoles d'élimination, de la promotion de la conformité, de l'exécution de la loi et de la planification des mesures d'urgence. D'après les programmes de surveillance entrepris par EC à plusieurs sites d'immersion en mer, il semble n'y avoir pratiquement aucun indice d'effets cumulatifs importants.

4. *Mesures de suivi propres au projet* : Pour ce qui est des activités d'immersion en mer des déchets de poisson, les programmes de suivi propres au projet ne sont généralement pas nécessaires ou accomplis. Un suivi des sites d'immersion en mer est effectué dans des lieux sélectionnés, suivant les besoins, en vertu de la LCPE. Ce suivi fait partie intégrante du Programme de contrôle d'immersion en mer d'EC. On procède au suivi des sites afin d'assurer que les conditions du permis ont été respectées et que les hypothèses scientifiques utilisées lors de l'étude de la demande de permis et du processus de sélection du site d'immersion étaient correctes et suffisantes pour protéger l'environnement. Les activités de suivi sont effectuées conformément aux directives nationales.

5. *Planification et processus décisionnel efficaces et efficaces* : La plupart des projets d'immersion en mer des déchets de poisson comprennent des activités qui sont de nature simple et routinière, de sorte que la planification n'est pas compliquée (voir point 1 plus haut). À Terre-Neuve-et-Labrador, EC représente la seule AR pour les projets d'immersion des déchets de poisson. Cependant, on demande des conseils au RODAC pour évaluer les demandes de permis. Ce comité spécialisé est composé de membres faisant partie d'EC, de Pêches et Océans Canada, de Transports Canada et souvent d'organismes provinciaux de réglementation appropriés. L'étude des demandes de permis comprend un certain nombre d'étapes qui peuvent demander de deux à trois mois à réaliser. La plupart des promoteurs de projets ont beaucoup d'expérience pour ce qui est des opérations d'immersion en mer et en ce qui a trait aux exigences de la LCPE. Un REPS permettra de réduire le chevauchement entre les processus liés à la LCPE et à la LCEE, rendant ainsi les processus de planification et de réglementation plus efficaces et efficaces.

6. *Préoccupation publique improbable* : Quiconque demande un permis à Environnement Canada doit publier un préavis dans un journal à grand tirage de la région où se trouve le lieu d'immersion. Le préavis doit préciser la nature des substances ainsi que les lieux de chargement et d'immersion prévus. Le demandeur présente ensuite cet avis publié avec la demande de permis. Grâce à la publication de cet avis, les personnes intéressées peuvent faire connaître leurs préoccupations à Environnement Canada, le ministère ayant alors l'occasion d'en tenir compte dans l'examen de la demande. En outre, avant d'entrer en vigueur, tous les permis d'immersion de déchets en mer et les modifications s'y rattachant doivent être publiés dans la *Gazette du Canada* au moins 30 jours avant. Cela donne une autre occasion au public de passer ses commentaires. À ce jour, personne n'a réagi à de tels avis. Le nombre peu important de plaintes reçues concernant les opérations d'immersion des déchets constitue un baromètre révélateur des préoccupations du public. Ces opérations sont effectuées bien à la vue du public, et le fait que les antécédents d'EC démontrent qu'il réagit rapidement et résout tout problème devrait favoriser la confiance des gens. Peu de plaintes du public ont été déposées relativement aux activités d'immersion.

Un des domaines qui pourrait intéresser le public est l'utilisation subsidiaire des déchets de poisson. En vertu de la LCEE, l'utilisation subsidiaire constitue une alternative au projet et ne constitue pas un facteur obligatoire à prendre en considération au niveau de l'examen préalable. Cependant, il s'agit d'une considération obligatoire en vertu de la LCPE. EC est d'avis qu'une approche d'examen préalable substitut par catégorie pour les projets de routine d'immersion des déchets de poisson permettra une utilisation plus efficace des ressources, permettant au

personnel d'EC et au processus de réglementation de la LCPE de se concentrer sur les utilisations subsidiaires, qui, le plus souvent, constituent l'aspect le plus intéressant du processus de délivrance de permis d'immersion en mer.

1.3 CONSULTATION

Le Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer (RODAC), composé de membres provenant de Transports Canada, du ministère des Pêches et des Océans, de Parcs et réserves naturelles, du ministère de l'Environnement, des bureaux locaux du Centre des services gouvernementaux, du ministère des Services gouvernementaux (St. John's, Clarenville, Gander, Grand Falls – Windsor, Corner Brook et Happy Valley – Goose Bay) et le Bureau d'archéologie provincial et le ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs ont eu la possibilité de commenter la portée de l'évaluation et la version préliminaire du REPS avant l'examen effectué par l'Agence. On a également donné une copie de la version préliminaire du REPS à la nation innue, à l'Association des Inuits du Labrador et aux Métis du Labrador pour examen et commentaires.

1.4 REGISTRE CANADIEN D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Registre canadien d'évaluation environnementale (le Registre) vise à faciliter l'accès du public aux renseignements relatifs aux évaluations environnementales et à fournir un avis des évaluations en temps opportun. Le Registre comporte deux volets : un site Internet et un dossier de projet.

Le site Internet est administré par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE). L'autorité responsable et l'ACEE sont tenues d'afficher des documents précis sur Internet relativement à un rapport d'examen préalable par catégorie.

Après la déclaration du rapport d'examen préalable par catégorie, l'Agence oblige les autorités responsables à verser au site Internet du Registre, tous les trois mois, un énoncé de projets pour lesquels on a utilisé un rapport d'examen préalable substitut par catégorie. L'énoncé prendrait la forme d'une liste de projets et comprendrait :

- le titre de chaque projet pour lequel on a utilisé un rapport d'examen préalable substitut par catégorie;
- la personne-ressource (nom ou numéro);
- le lieu de chaque projet;
- la date à laquelle il a été déterminé que le projet entrerait dans la catégorie de projets visés par le rapport.

Note : Voici le calendrier d'affichage :

- 15 juillet (pour les projets évalués entre le 1^{er} avril et le 30 juin);
- 15 octobre (pour les projets évalués entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre);
- 15 janvier (pour les projets évalués entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre);
- 15 avril (pour les projets évalués entre le 1^{er} janvier et le 31 mars).

L'autorité responsable doit également fournir une confirmation annuelle des conditions relativement à l'évaluation des effets cumulatifs pour s'assurer qu'aucun nouveau projet n'entraîne des effets environnementaux néfastes importants.

Le dossier de projet en est un tenu par l'autorité responsable au cours d'une évaluation environnementale. Il doit contenir une copie du REPS. L'autorité responsable doit conserver le dossier, permettre un accès facile au public et répondre aux demandes d'information de façon ponctuelle.

On peut trouver d'autre information sur le Registre canadien d'évaluation environnementale dans le document du même nom qui a été préparé par l'ACEE.

1.5 REGISTRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aux termes de l'article 12 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, le ministre de l'Environnement a pour mandat d'établir un registre appelé « Registre de la protection de l'environnement ». Le registre sera communément connu sous le nom de « Registre environnemental de la LCPE » ou « Registre de la LCPE ».

Le Registre environnemental de la LCPE est une source complète d'information publique sur les activités tenues dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)]. En plus de fournir des versions à jour des instruments d'application de la LCPE (1999), le registre vise à encourager et soutenir la participation du public dans la prise de décision environnementale en facilitant l'accès aux documents publics découlant de l'administration de la Loi.

On trouvera la liste des permis sur l'immersion approuvés et publiés à l'adresse du Registre de la LCPE :

<http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/default.cfm>

2.0 PROJETS SOUMIS À UN EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE

La classe candidate pour ce REPS est l'immersion de déchets de poisson aux sites d'immersion listés au Tableau 1, pour lesquels il est nécessaire d'obtenir un permis ou une modification de permis en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et du *Règlement concernant l'immersion en mer*. Les modifications apportées au Tableau 1 par l'addition de nouveaux sites seront traitées au cas par cas. On traitera d'abord tous les nouveaux cas en vertu de la LCEE et de la LCPE à titre de projet particulier avant de les inclure dans le REPS.

Tableau 1 : Sites d'immersion soumis à l'examen préalable par catégorie

Sites d'immersion	Latitude	Longitude
Aquaforte	47° 00' 25''	52° 56' 00''
Bay de Verde	48° 04' 09''	52° 53' 96''
Bell Island	47° 37' 60''	52° 55' 10''

Immersion en mer de déchets de poisson – Rapport d'examen préalable substitut par catégorie (3^e ébauche)

Cape Broyle	47° 05' 22''	52° 54' 23''
Port Union	48° 29' 00''	52° 56' 00''
Witless Bay	47° 16' 34''	52° 47' 54''
Bonavista	48° 40' 67''	53° 14' 00''
Brigus	47° 32' 40''	53° 11' 20''
Chance Cove	47° 41' 50''	53° 49' 00''
Cupids	47° 34' 23''	53° 13' 60''
Dover	48° 51' 00''	53° 57' 00''
Happy Adventure	48° 37' 08''	53° 44' 00''
Long Cove	47° 36' 00''	53° 39' 00''
New Harbour	47° 37' 00''	53° 36' 00''
O'Donnell's	47° 04' 00''	53° 38' 00''
Plate Cove	48° 30' 95''	53° 31' 00''
Salvage	48° 42' 50''	53° 39' 00''
Ship Cove	47° 35' 00''	53° 11' 00''
Ship Harbour	47° 20' 72''	53° 54' 51''
St. Joseph's	47° 06' 60''	53° 34' 40''
Valleyfield	49° 05' 55''	53° 35' 85''
Change Islands	49° 40' 69''	54° 23' 20''
Comfort Cove	49° 24' 75''	54° 50' 40''
Cottlesville	49° 30' 70''	54° 53' 70''
Fogo	49° 43' 65''	54° 16' 35''
Herring Neck	49° 38' 06''	54° 37' 00''
Joe Batt's Arm	49° 44' 20''	54° 90' 60''
Seldom	49° 35' 79''	54° 10' 00''
Twillingate	49° 41' 83''	54° 45' 50''
Conche	50° 51' 60''	55° 56' 90''
Hermitage	47° 34' 40''	55° 55' 80''
La Scie	49° 58' 72''	55° 37' 00''
Little Bay Islands	49° 38' 60''	55° 45' 90''
Mary's Harbour	52° 18' 75''	55° 48' 50''
Pinsent's Arm	52° 41' 80''	55° 52' 15''
St. Anthony	51° 21' 49''	55° 32' 28''
St. Lawrence	46° 53' 49''	55° 21' 35''
St. Lewis	52° 21' 40''	55° 41' 90''
Triton	49° 33' 30''	55° 34' 00''
Anchor Point	51° 14' 00''	56° 49' 80''
Charlottetown	52° 47' 60''	56° 03' 56''
Englee	50° 44' 40''	56° 06' 90''
Fleur de Lys	50° 06' 70''	56° 07' 50''
Jackson's Arm	49° 51' 50''	56° 43' 66''
L'Anse au Loup	51° 31' 30''	56° 49' 60''
Cartwright	53° 41' 95''	57° 02' 15''
Cox's Cove	49° 08' 00''	58° 04' 00''
Rigolet	54° 11' 20''	58° 24' 20''

Makkovik	55° 05' 60''	59° 10' 20''
Postville	54° 54' 40''	59° 45' 60''
Hopedale	55° 27' 20''	60° 12' 35''
Nain	56° 32' 61''	61° 41' 00''

2.1 PROJETS SOUMIS À LA LCEE

L'immersion en mer de déchets de poisson est un projet sous le régime de la LCEE parce qu'il est visé par l'article 3 du *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et l'article 40 du *Règlement sur la liste d'inclusion*. L'évaluation des projets d'immersion en mer de déchets de poisson est déclenchée en vertu de l'alinéa 5(1)d) parce que la section 3 de la partie 7 de la LCPE sert à délivrer un permis. On est à élargir la portée du REPS pour inclure le chargement et le transport au site d'immersion en fonction des exigences de la LCPE.

2.2 PROJETS SOUMIS AU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE

Les projets assujettis au REPS comprennent l'immersion de déchets de poisson aux lieux indiqués dans le Tableau 1, pour lesquels il est nécessaire d'obtenir un permis ou une modification de permis en vertu de la section 3 de la partie 7 de la LCPE. Les modifications apportées au Tableau 1 par l'addition de nouveaux sites seront traitées au cas par cas. On traitera d'abord tous les nouveaux cas en vertu de la LCEE et de la LCPE dans le cadre d'un projet hors programme avant d'envisager de l'inclure dans le Tableau 1.

2.3 PROJETS NON SOUMIS AU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE

L'immersion en mer de déchets de poisson en tous lieux, autres que ceux indiqués au Tableau 1, n'entre pas dans les paramètres du REPS et doit être soumise à une évaluation environnementale individuelle. L'immersion de déchets de poisson dégradés, c'est-à-dire de déchets provenant des poissons considérés impropres à la consommation humaine lorsqu'ils sont livrés aux usines de transformation ou les déchets provenant de l'industrie de l'aquaculture ne seront pas admissibles dans le cadre du REPS. Tout nouveau problème identifié au cours du processus d'examen de la LCPE, dont on ne traite pas dans le REPS, fera en sorte que le projet sera « exclu » de la catégorie, et il faudra donc mener un examen préalable. Les projets qui pourraient avoir des effets néfastes sur des espèces en péril ou leur habitat ne sont pas admissibles en vertu du REPS.

3.0 DESCRIPTION DES CATÉGORIES DE PROJETS

La portée du projet visé par ce REPS comprend l'immersion de déchets de poisson aux sites déterminés au Tableau 1, pour lequel la sélection des sites et le processus d'évaluation en fonction de la LCPE ont déjà eu lieu et un permis d'immersion en mer en vertu de la LCPE a été délivré par le passé. Ceci inclut la manutention et le chargement des déchets de poisson à la source, le stockage à bord des bateaux, le transport au site d'immersion et l'immersion au site visé. La plupart des projets d'immersion en mer utilisent de simples conteneurs de métal pour

l'entreposage et des barges ou des bateaux ouverts pour le transport. La plupart des matières quittent l'usine au moyen de canaux, sont asséchées à l'aide d'un mécanisme à vis et à siphon et se déversent dans la barge. Le transport terrestre n'est pas requis. La plupart des barges sont déchargées au moyen d'une porte à ouverture manuelle. Les protocoles existants sur l'immersion et les conditions normales de délivrance de permis en vertu de la LCPE dictent de quelle façon est actuellement entreprise l'immersion en mer.

En général, les déchets de poisson sont des résidus résultant des opérations de traitement industriel du poisson que la compagnie de transformation ne peut mettre sur le marché ou utiliser d'autres façons. Les déchets de poisson peuvent contenir ce qui suit : chair, peau, arêtes, entrailles, coquilles ou déchets gélatineux. Les déchets de poisson peuvent représenter de 30 à 60 % des tonnages de poisson débarqués, en fonction de l'espèce. En vertu de la LCPE, les déchets de poisson peuvent être considérés comme convenables pour l'immersion si le poisson reçu à l'usine était propre à la consommation humaine, selon les normes nationales et qu'aucune dégradation subséquente importante ne se soit produite. Le poisson cru considéré impropre à la consommation humaine à la livraison à l'usine de traitement finit dans une décharge. Les opérations de traitement industriel du poisson à Terre-Neuve-et-Labrador génèrent des déchets provenant des stocks naturels et de l'aquaculture. Tel qu'il a été mentionné plus haut, Environnement Canada ne délivre pas de permis pour les déchets provenant de l'aquaculture.

Le processus de délivrance de permis de la LCPE prend normalement environ 120 jours et comprend généralement le dépôt d'une demande complétée, un examen du RODAC (2 mois), l'approbation ou le rejet de la demande, la rédaction du permis et son approbation (3 à 7 jours), et la soumission du permis à la *Gazette du Canada* pour publication. Après une période de 30 jours destinée aux commentaires du public, les opérations d'immersion peuvent avoir lieu à condition qu'il ne subsiste aucune objection non réglée au projet.

Les permis d'immersion comprennent les informations de base requises en vertu de la LCPE telles que le nom du titulaire de permis, la condition de délivrance du permis ou la date valide pour le chargement et les opérations d'immersion, les lieux de chargement et les sites d'immersion et la route à suivre, l'équipement et les méthodes à utiliser, la nature et la quantité de substances à rejeter, et les exigences en matière de rapport ou de contrôle. De plus, le permis comprend d'autres exigences et restrictions afin de contrôler de façon efficace l'opération et de protéger le milieu marin, tel que restreindre le calendrier de l'opération pour protéger les espèces migratrices ou définir un parcours particulier pour les engins de transport pour éviter les aires de loisirs.

3.1 NÉCESSITÉ ET RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Dans les régions rurales de Terre-Neuve-et-Labrador, le traitement industriel du poisson est une partie intégrante de l'économie locale et, sans ces opérations, la plupart des communautés ne survivraient pas. En 2003, les débarquements totaux de poisson ont atteint 301 049 tonnes, ayant une valeur approximative de 560 M\$ fournissant des emplois correspondant à 15 200 équivalents temps-plein. Les déchets de poisson sont un sous-produit de ces opérations qui nécessitent une mesure d'adaptation, étant donné qu'un certain nombre des parties du poisson ne sont pas facilement commercialisables ou rentables.

3.2 AUTRES MOYENS DE RÉALISER LE PROJET

L'évacuation des déchets de poisson dans des sites d'enfouissement locaux a été prise en considération, tel qu'il est requis en vertu de la LCPE. Le manque de couverture au sol suffisante pour minimiser les odeurs à la plupart des sites d'enfouissement locaux et les coûts associés pour répondre aux exigences de chaulage font en sorte que la mise en dépôt en milieu terrestre n'est pas une solution viable. À Terre-Neuve-et-Labrador, l'évacuation aux sites d'enfouissement n'est pas permise à moins que le producteur des déchets démontre que les options telles que la production de farine, le compostage, l'utilisation comme engrais ou l'immersion en mer sont soit non disponibles ou économiquement inabordables.

3.3 CALENDRIER D'EXÉCUTION SAISONNIER ET DURÉE DES PROJETS

Le calendrier d'exécution saisonnier et la durée du projet dépendent du demandeur (opérateur de l'usine de transformation) et des espèces transformées. La plupart des usines de transformation à Terre-Neuve-et-Labrador ont un calendrier d'exécution saisonnier en raison du permis de transformation qu'elles détiennent. La saison de la capture des espèces transformées à Terre-Neuve-et-Labrador est fournie au Tableau 2. Les déchets de poisson peuvent rester sur le bateau ou la barge d'immersion pendant un maximum de 96 heures (permis de la LCPE). Habituellement, les sites d'immersion se trouvent à moins de trois kilomètres de l'usine, et il faut une à deux heures pour se débarrasser des déchets, procédure qui peut avoir lieu de une à quatre fois par jour. La quantité de matière rejetée peut varier entre une et seize tonnes par voyage.

Tableau 2 : Saison de la capture des espèces transformées à Terre-Neuve-et-Labrador

Espèces	Saison de la capture
Anguille (<i>Anguilla rostrata</i>)	Août à novembre des eaux côtières et intérieures
Éperlan (<i>Osmerus mordax</i>)	Septembre à avril des eaux côtières et intérieures
Omble chevalier (<i>Salvelinus alpinus</i>)	Juillet à août eaux côtières
Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	Juin à août eaux côtières Labrador
Thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>)	Août à novembre au large des côtes
Capelan (<i>Mallotus villosus</i>)	Mai à juillet eaux côtières
Aiguillat commun (<i>Squalus acanthias</i>)	Juillet à novembre eaux côtières
Maquereau (<i>Scomber scombrus</i>)	Juillet jusqu'à la fin octobre
Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)	Juillet à novembre au large des côtes
Plie canadienne (<i>Hippoglossoides platessoides</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à octobre eaux côtières
Morue (<i>Gadus Morhua</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à octobre eaux côtières
Flétan (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>)	Juin à août au large des côtes
Goberge (<i>Pollachius virens</i>)	Toute l'année au large des côtes, juin à octobre eaux côtières
Flétan (turbot) du Groenland (<i>Reinhardtius hippoglossides</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à octobre eaux côtières

Grenadier de roche (<i>Coryphaenoides</i>); Grenadier berlax (<i>Macrourus berlax</i>)	Toute l'année au large des côtes
Aiglefin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>)	Toute l'année au large des côtes
Merluche-écureuil (<i>Urophycis cuss</i>); Merluche blanche (<i>Urophycis tenuis</i>)	Toute l'année au large des côtes, juin à octobre eaux côtières
Lompe (<i>Cyclopterus lumpus</i>)	Mai à juillet eaux côtières
Sébaste orangé, acadien, atlantique (<i>Sebastes marinus</i> , <i>Sebastes fasciatus</i> , <i>Sebastes mentella</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai jusqu'à la fin septembre eaux côtières
Raie épineuse (<i>Raja radiata</i>); Raie à queue de velours (<i>Raja senta</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à octobre eaux côtières
Plie rouge (<i>Pseudopleuronectes americanus</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à octobre eaux côtières
Plie grise (<i>Glyptocephalus cynoglossus</i>)	Toute l'année au large des côtes, mai à septembre eaux côtières
Limande à queue jaune (<i>Limanda ferruginea</i>)	Toute l'année au large des côtes
Mactre de Stimpson (<i>Spisula polynyma</i>)	Toute l'année au large des côtes
Mye (<i>Mya arenaria</i>)	Avril à décembre eaux côtières
Crevette nordique	Toute l'année au large des côtes du Labrador, d'avril à novembre dans le golfe du Saint-Laurent et le secteur de la côte sud
Homard (<i>Homarus americanus</i>)	Fin avril à juillet eaux côtières
Pétoncle géant (<i>Placopecten magellanicus</i>)	Toute l'année dans le secteur de la côte sud et au sud des Grands Bancs de Terre-Neuve
Pétoncle d'Islande (<i>Chlamys islandica</i>)	Toute l'année dans le secteur de la côte sud et de mai à novembre dans les autres secteurs
Holothurie (<i>Cucumaria frondosa</i>)	Mai à novembre eaux côtières, actuellement prise accessoire dans la pêcherie de pétoncles, mais peut être capturée directement
Oursin vert (<i>Strongylocentrotus droebachiensis</i>)	Octobre à avril eaux côtières
Crabe des neiges (<i>Chionoecetes opilio</i>)	Mai à octobre
Encornet nordique (<i>Illex illecebrosus</i>)	Août à novembre eaux côtières
Buccin commun (<i>Buccinum undatum</i>)	Toute l'année dans le secteur de la côte sud, mai à novembre dans les eaux côtières du Nord

4.0 MÉTHODES D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL

La présente section vise à décrire les méthodes utilisées pour veiller à ce que les effets éventuels des activités d'immersion en mer de déchets de poisson soient abordés de manière uniforme, quel que soit le site d'immersion. À cette fin, on a défini et sélectionné les composantes de l'écosystème valorisées (CÉV) et les composantes socioéconomiques valorisées (CSV) par le biais d'une approche se rapportant à la portée des enjeux. On a défini et établi les limites des études pour l'évaluation environnementale à des fins écologiques, socioéconomiques et spatiales. Les interactions entre les activités de projet et les CÉV et CSV sont décrites pour le projet, et les impacts possibles sur l'environnement qui résultent de l'immersion en mer des déchets de poisson sont décrits brièvement. Des mesures d'atténuation sont appliquées pour réduire les

impacts possibles sur l'environnement associés aux activités de projet et aux CÉV et CSV. On effectue également une analyse des impacts résiduels sur l'environnement et de leur importance. De plus, on examine les impacts de l'environnement sur le projet, de même que les effets cumulatifs possibles.

4.1 LIMITES

Un aspect important du processus d'évaluation environnementale est la définition des limites de l'étude. Une limite s'établit en fonction de l'importance et de la durée de l'interaction potentielle entre une initiative proposée et une CÉV ou CSV. De façon générale, ces limites sont définies par les caractéristiques temporelles et spatiales englobant les périodes et les lieux où les CÉV ou CSV sont susceptibles d'interagir avec le projet, ou d'être soumis à son influence. La limite de l'évaluation environnementale en rapport avec l'immersion en mer de déchets de poisson se définit en fonction de la portée spatiale et temporelle des perturbations possibles des caractéristiques physiques et chimiques semblables de l'habitat, comme l'eau et les sédiments. Des limites ont été établies pour le projet, à des fins écologiques et socioéconomiques.

4.1.1 LIMITES DU PROJET

Les limites du projet font référence à l'étendue spatiale et la durée des activités du projet, et sont dictées principalement par les caractéristiques propres au projet (lieu des sites d'immersion) indiquées dans les renseignements pour chacun des sites d'immersion. Les limites temporelles du projet comprennent les activités de chargement, de transport et d'immersion et la durée possible de la présence des déchets de poisson au lieu d'immersion. Les activités d'opération et la présence d'équipement d'immersion se produiront à des périodes précises pour chacun des sites, en fonction des opérations de transformation du poisson, qui peuvent généralement se produire durant toute l'année. Les limites spatiales du projet sont définies à titre de zone particulière du site, qui comprend la voie de transport de l'usine aux sites d'immersion, les zones d'immersion et les zones de perturbation autour du site d'immersion (biologique et physique). À des fins d'évaluation des effets cumulatifs, les zones du site d'immersion liées hydrogéographiquement (pouvant être le même) et les voies navigables adjacentes (pouvant être les mêmes) sont incluses.

4.1.2 LIMITES ÉCOLOGIQUES

Les limites écologiques sont définies par les échelles de temps et d'espace à l'intérieur desquelles les composantes environnementales et les populations fonctionnent. L'établissement de limites temporelles écologiques prend en considération la variété possible de caractéristiques pertinentes des composantes environnementales ou des populations incluant ce qui suit :

- magnitude, fréquence et tendances dans la variation naturelle d'une population ou d'une composante écologique;
- le temps requis pour qu'une réaction biologique, physique ou chimique à un impact devienne évidente;
- le temps requis pour qu'une population ou qu'un système écologique se remette d'un effet et retourne à une condition antérieure à l'effet.

Lorsqu'on traite des limites temporelles écologiques pour l'évaluation des impacts, il faut considérer les intervalles qui ont une importance biologique relativement au cycle de vie des espèces qui sont examinées. Les échelles de temps à prendre en considération lors de l'évaluation des effets possibles sur l'environnement varient largement entre les espèces et les composantes environnementales. Le degré d'un effet possible sur une espèce ou une composante environnementale en particulier est également influencé par d'autres caractéristiques temporelles incluant ce qui suit :

- la période de l'année durant laquelle les espèces ou la composante demeurent dans le secteur visé par le projet;
- les périodes sensibles du cycle biologique (telles que la phase de vie larvaire ou les périodes de nidification des oiseaux) relativement au calendrier ou aux activités proposées;
- si le cycle d'activités de projet comprend une période de dormance.

Les limites spatiales écologiques sont déterminées par la distribution, les habitudes migratoires et les zones d'interaction possibles entre une composante environnementale et le projet. On prévoit localiser des interactions directes entre le projet et le milieu au sein du système de limites du projet, et il est peu probable qu'elles se produisent au-delà de cette portée spatiale. Cependant, des effets peuvent également outrepasser les limites des interactions directes possibles entre le projet et les CÉV, plus particulièrement dans le cas des espèces migratrices, et celles-ci sont prises en considération dans l'évaluation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, à des fins d'évaluation des effets cumulatifs, les secteurs du site d'immersion liés hydrogéographiquement (peut être le même) et les voies navigables adjacentes (peuvent être les mêmes) sont inclus.

4.1.3 LIMITES SOCIOÉCONOMIQUES

Les limites socioéconomiques font référence aux échelles de temps et d'espace pour les systèmes économiques et les aspects socioéconomiques de l'environnement, qui comprennent ce qui suit :

- le temps requis pour qu'une réaction à un changement dans l'environnement socioéconomique devienne évidente;
- le temps nécessaire pour qu'une réaction à un effet relié au projet devienne évidente; et le temps requis pour que l'environnement socioéconomique se remette d'un effet et retourne à son état original.

Il peut être difficile de faire la différence entre les changements dans l'environnement socioéconomique qui sont reliés au projet et ceux qui ne dépendent pas de la mise en application du projet. Lorsqu'on prend en compte les effets du projet en vertu de la LCEE, les effets socioéconomiques ne sont considérés que parce qu'ils proviennent de tout changement que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement.

Des distinctions sont établies entre les effets sociaux et économiques découlant du projet en tant que tel, et ceux imputables aux effets sur l'environnement. Les effets socioéconomiques, définis comme étant les impacts directs d'un projet sur des conditions socioéconomiques existantes, sans rapport avec tout changement dans l'environnement, ne sont pas pris en considération. De cette

façon, l'opération physique d'un processus d'immersion est prise en compte dans le contexte de la façon dont le projet peut changer les conditions dans cet environnement (activités d'exploitation des ressources, navigation). Les limites spatiales sont établies en fonction des caractéristiques spatiales de l'environnement socioculturel et économique. Celles-ci prennent en compte les activités d'exploitation des ressources, dont certaines sont spécifiques aux endroits (c.-à-d. ressources halieutiques) et aux moments (c.-à-d. saisons de pêche) déterminés.

4.2 ANALYSE ET PRÉDICTION DE L'IMPORTANCE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX RÉSIDUELS

En vertu de la LCEE, on doit prendre en considération l'importance des effets environnementaux. Cette partie donne les critères servant à l'évaluation de l'importance des effets environnementaux néfastes possibles. L'analyse de l'importance des effets environnementaux résiduels se fonde sur plusieurs critères incluant l'ampleur, l'étendue géographique, la durée, la fréquence, la réversibilité, et le contexte écologique de l'effet (voir le tableau ci-dessous) conformément au Guide de référence de l'Agence de novembre 1994 intitulé *Déterminer la probabilité des effets environnementaux négatifs importants d'un projet*, et le *Guide des autorités responsables sur la Loi canadienne de l'évaluation environnementale*. Les critères ont été évalués en faisant usage de l'expérience acquise et du jugement professionnel, et sont combinés pour déterminer l'importance de l'effet d'une activité.

Tableau 3 : Système de cotation utilisé pour déterminer l'importance des effets environnementaux résiduels

Critères	Niveaux d'importance		
	Négligeables (1)	Faibles (2)	Importants (3)
Ampleur (A)	Niveaux négligeables de perturbation et/ou de dommage (c.-à-d. selon la variation naturelle)	Faibles niveaux de perturbation et/ou de dommage (c.-à-d. temporairement hors de l'étendue de variation naturelle)	Niveaux importants de perturbation et/ou de dommage (c.-à-d. hors de l'étendue de variation naturelle)
Étendue géographique (ÉG)	Limitée au site d'immersion direct	S'étend au-delà du site d'immersion direct, mais demeure à l'intérieur des limites du projet	S'étend au-delà des limites du site d'immersion
Durée des effets (D)	Dans un délai de 24 heures	De plusieurs jours à plusieurs semaines	Un mois ou plus
Fréquence de l'effet (F)	Se produit à chaque mois ou moins souvent	Se produit à chaque semaine	Se produit une fois par jour ou plus souvent
Réversibilité (R)	Effets réversibles à court terme sans une gestion active	Effets réversibles à court terme avec une gestion active	Effets réversibles sur une période prolongée avec une gestion active ou effets irréversibles

Ces critères sont combinés afin de déterminer l'importance d'un effet environnemental résiduel, selon les définitions suivantes :

Important

Un effet environnemental résiduel est considéré comme *important* lorsqu'il comprend des niveaux importants et fréquents de perturbation et de dommage et lorsque les effets durent plus d'un mois et vont au-delà des limites du projet suivant l'application des mesures d'atténuation. Il est soit réversible au moyen d'une gestion active à long terme, ou irréversible. Un effet *important* ne correspondrait pas aux objectifs bien définis en matière de protection de l'environnement que sont la non-dégradation des côtes, la conservation de poisson ou d'habitat aquatique, etc., et tel que défini, ne serait pas toléré en vertu de la LCPE.

Peu important

Un effet environnemental résiduel est considéré *peu important* lorsqu'il a des niveaux rares, faibles ou négligeables de perturbation et de dommage, et lorsque les effets durent moins d'une semaine et sont contenus dans les limites du projet suivant l'application des mesures d'atténuation. Un effet qui est *peu important* est réversible avec ou sans gestion active de courte durée.

4.3 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

On trouve à l'Annexe A une description du contexte environnemental pour chacun des sites d'immersion dont traite le REPS. En général, les sites d'immersion en mer sont situés le long des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador dans des milieux dispersifs qui favorisent la consommation biologique des déchets par des organismes marins en application de la LCPE. Les sites d'immersion sont choisis selon des critères, détaillés dans le document intitulé *Specific Guidance for Assessment of Fish Waste, or Material Resulting from Industrial Fish Processing Operations* (Lignes directrices pour l'évaluation des déchets de poisson ou des matières résultant d'opérations de traitement industriel du poisson) de l'Organisation maritime internationale (OMI) selon les exigences de la partie 7 de la LCPE et ils sont choisis dans le but de favoriser la consommation biologique (c'est-à-dire, la consommation des déchets par des organismes marins). Les sites d'immersion sont choisis en fonction d'une compréhension de la nature du plancher océanique, incluant sa topographie, ses caractéristiques géochimiques et géologiques, sa composition et son activité biologiques et les activités d'évacuation antérieures affectant la zone; les caractéristiques physiques de la colonne d'eau à savoir notamment sa température, sa profondeur, l'existence éventuelle d'une thermocline/pycnocline et la mesure dans laquelle sa profondeur varie au gré des saisons et des conditions météorologiques, la période de marée et l'orientation de l'ellipse de marée, la direction et la vitesse moyenne du courant de surface et de fond, la vitesse des courants de fond produits par des ondes de tempête, les caractéristiques générales du vent et de la houle et le nombre moyen de jours de tempête par an, les particules en suspension; et les caractéristiques chimiques et biologiques de la colonne d'eau, y compris le pH, la salinité, la teneur en oxygène dissous en surface et sur le fond, la demande chimique et biochimique en oxygène, les substances nutritives ainsi que leurs diverses formes et leur productivité primaire. Avant de prendre une décision au sujet de l'emplacement précis du lieu

d'immersion, il faudra prendre en considération les agréments importants, les aspects biologiques et les utilisations de la mer tels que : le littoral et les plages destinées à la baignade; les zones de beauté naturelle ou d'une importance particulière du point de vue culturel ou historique; les zones d'une importance particulière du point de vue scientifique ou biologique, telles que les sanctuaires; les zones de pêche; les zones de reproduction, d'alevinage et de repeuplement des poissons et des crustacés; les voies de migration; les habitats saisonniers et critiques; les voies de navigation; les zones militaires interdites; et les utilisations industrielles du fond marin, y compris les opérations minières, les câbles sous-marins, les zones de dessalement ou de conversion de l'énergie.

4.4 ÉTABLISSEMENT DE LA PORTÉE DES ENJEUX ET COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES VALORISÉES

La première étape de la sélection des CEV/CSV comprenait l'établissement de la portée des enjeux afin de déterminer les composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes et se basait sur les préoccupations exprimées par divers intéressés et organisations non gouvernementales, par le milieu scientifique ainsi que par des ministères et organismes gouvernementaux; la prise en considération de la documentation disponible et du matériel de référence; et l'expérience d'évaluations antérieures. Une des conditions du permis de la LCPE est que les solliciteurs doivent joindre à la demande une preuve faisant état du fait qu'un préavis de la demande a été publié dans un journal à grand tirage à proximité des lieux de chargement et d'immersion proposés conformément à l'alinéa 127(2)d) de la LCPE. L'avis sert à expliquer à la population de la région les activités d'immersion proposées, ce que le demandeur compte faire, pendant combien de temps et à quel endroit. Les commentaires reçus pendant le processus d'avis sont pris en considération dans le processus d'émission de permis et aident à la détermination des CEV/CSV. La demande de permis initiale pour chacun des sites visés par ce REPS a été étudiée par des membres du RODAC à des fins d'examen et dans le but de formuler des commentaires. Les renouvellements annuels ont également été examinés à l'interne par Environnement Canada et par le MPO et Transports Canada. Le RODAC effectue un examen complet tous les cinq ans.

La seconde étape dans la sélection des CEV/CSV comprenait l'examen des enjeux et préoccupations dégagés par le biais de l'établissement de la portée des enjeux pour évaluer les voies d'entrée (ou liens physiques) au moyen desquelles les activités de projet proposées sont susceptibles d'affecter chaque composante environnementale et socioéconomique préoccupante. Il n'y a pas de voie d'entrée préoccupante pour un bon nombre de composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes, incluant les composantes évitées en fonction du processus de sélection de site de la LCPE. Par conséquent, ces composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes ne sont pas prises en considération dans l'évaluation. La sélection initiale de sites est fondée sur un ensemble de critères détaillés dans les *Directives relatives à l'évaluation des déchets ou autres matières dont l'immersion peut être envisagée* de l'Organisation maritime internationale (OMI). Avant de sélectionner un site d'immersion, il faudra prendre en considération et éviter ce qui suit : le littoral et les plages destinées à la baignade; les zones de beauté naturelle ou d'une importance particulière du point de vue culturel ou historique; les zones d'une importance particulière du point de vue scientifique ou biologique, telles que les sanctuaires; les zones de pêche (c.-à-d. zones de pêche du homard); les zones de reproduction, d'alevinage et de repeuplement des poissons et des

crustacés; les voies de migration; les habitats saisonniers et critiques; les voies de navigation; les zones militaires interdites; et les utilisations industrielles du fond marin, y compris les opérations minières, les câbles sous-marins, les zones de dessalement ou de conversion de l'énergie. Ce processus fait en sorte que l'accent est mis sur les CEV/CSV qui seraient susceptibles de subir des effets négatifs ou bénéfiques importants par suite du projet proposé.

Au Tableau 4, on trouve un résumé des justifications permettant d'exclure ou d'inclure les composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes à titre de CEV/CSV. Lorsqu'il est possible de dégager une voie critique ou des liens physiques évidents entre les composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes et les activités proposées, et que les effets possibles puissent être préoccupants, ces composantes deviennent les CEV/CSV sur lesquelles se concentre l'évaluation. Les CEV/CSV les plus susceptibles d'être affectées par les projets tels que décrits comprennent ce qui suit : poissons et habitats marins (incluant la communauté benthique); mammifères marins; faune avienne et habitats côtiers; hydrodynamique, glaces et sédimentologie; et les facteurs socioéconomiques (à savoir, activités récréatives, activités commerciales, esthétique et paysages, et la qualité de la vie).

Tableau 4 : Résumé de l'établissement de la portée des enjeux et de l'analyse des voies critiques – Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées préoccupantes

Composantes environnementales et socioéconomiques préoccupantes (CESP)	Voies critiques préoccupantes		CEV/CSV		Justification concernant l'inclusion/l'exclusion à titre de CEV/CSV
	Oui	Non	Oui	Non	
<i>Milieu biophysique</i>					
Poissons et habitats marins (Qualité de l'eau, qualité du substrat ou des sédiments)	X		X		Protégés par règlement
Mammifères marins	X		X		Préoccupation soulevée
Faune avienne	X		X		Préoccupation soulevée
Habitats côtiers	X		X		Préoccupation soulevée
Espèces en péril	X			X	Évitées lors de la sélection du site
Changement de l'hydrodynamique	X		X		Préoccupation soulevée
<i>Milieu socio-économique</i>					
Odeurs	X		X		Préoccupation soulevée
Pêche commerciale, récréative et pêches autochtones	X		X		Évitées lors de la sélection du site; consultation des pêcheurs commerciaux lors de la sélection du site
Mouches	X		X		Préoccupation soulevée

Ressources archéologiques		X		X	Évitées lors de la sélection du site. Sites d'immersion dispersifs n'altéreront pas de façon permanente, ni ne détruiront les artefacts
Zones d'environnement importantes ou protégées		X		X	Évitées lors de la sélection du site

4.4 ANALYSE DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES CEV/CSV CHOISIS

La méthodologie utilisée pour cette évaluation est fondée sur les composantes environnementales qui inquiètent tout particulièrement. Par conséquent, les effets environnementaux possibles rattachés aux activités de projet (chargement, transport, immersion et présence de déchets de poisson, ainsi qu'accidents et défauts) sont décrits dans cette partie et résumés au Tableau 5. La plupart des effets environnementaux possibles ont déjà été abordés au cours des processus de sélection de site et d'émission de permis de la LCPE visant à prédire quel sera le sort des substances évacuées au moyen de l'élaboration d'une hypothèse d'impact. Des impacts environnementaux mineurs se sont produits dans le passé, comme les déchets qui sont rejetés sur les côtes, en grande partie à cause de méthodes d'élimination inappropriées. On peut facilement atténuer ces effets grâce au protocole d'élimination des déchets requis qui inclut le fait de décharger les déchets de la pièce d'équipement ou du navire en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. L'immersion se fera d'une manière qui permettra la plus grande dispersion possible des déchets (Lettre 8). Tous les navires doivent se déplacer à la vitesse maximale lors du déchargement. Ces protocoles d'élimination des déchets et ces exigences de permis font partie des mesures d'atténuation requises détaillées au Tableau 5. Les déversements de pétrole ou de carburant peuvent se produire en association avec les activités de chargement et de transport de déchets de poisson. D'autres matières dangereuses liées au fonctionnement, telles que les liquides hydrauliques, l'huile de graissage et les solvants seront utilisées en quantités relativement petites. Un déversement accidentel ou un événement imprévu pourrait se produire par suite d'une fuite dans une unité d'entreposage de carburant, du bris d'un tuyau ou d'une ligne de l'équipement, ou si l'équipement est renversé. Les déversements accidentels ou les événements imprévus se rapportant aux matières dangereuses peuvent nuire à la faune et aux habitats marins, ainsi qu'à la faune avienne et aux habitats côtiers, ce dont nous discutons ci-dessous.

Les permis d'immersion en mer de déchets de poisson sont assujettis à la *Politique d'observation et d'application de la « Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 »* qui comprend des mesures de promotion de l'observation de la Loi, des procédures d'inspection et d'enquête, ainsi que des mesures prises en cas d'infraction présumée. Les opérations d'immersion en mer sont inspectées sur une base d'échantillons aléatoires. Les permis d'immersion en mer font l'objet d'inspections, et le personnel chargé de l'application fait périodiquement des enquêtes et poursuit les contrevenants. Une étude de conformité achevée en 1996 portait sur six règlements de la LCPE, incluant l'immersion en mer. On a relevé un taux global de conformité de 97 pour cent.

4.4.1 MAMMIFÈRES MARINS

Le transport des déchets de poisson vers le site d'immersion pourrait déranger les mammifères marins (c.-à-d. baleines ou phoques se déplaçant dans la zone). Cependant, considérant d'une part que les mammifères marins peuvent éviter les zones de perturbation et que, d'autre part, le transport des déchets de poisson n'implique pas de déplacements nombreux et rapprochés (un ou deux par jour sur une base saisonnière) et habituellement moins que ce à quoi on s'attend des activités de commerce du poisson qui se déroulent dans le secteur, cet impact sera la plupart du temps négligeable. L'immersion et la présence de déchets de poisson ne sont pas susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les organismes marins et l'apport de ces résidus peut même être positif pour les organismes détritvires.

4.4.2 POISSONS ET HABITATS MARINS

Le transport des déchets de poisson par bateau ou par barge n'est pas susceptible d'affecter les poissons ou les habitats marins. Cependant, l'immersion et la présence de déchets de poisson sont susceptibles d'affecter les conditions de l'habitat marin et des poissons au site de rejet. On a noté, dans certains cas, une diminution nette de la macrofaune aux sites d'immersion de déchets de poisson en raison de l'effet d'étouffement et d'un accroissement de la population d'espèces opportunistes comme les polychètes *Capitella capitata* (Fudge 1989). Les déchets de poisson qui sont immergés dans une zone n'offrant pas de bons courants sont susceptibles de ne pas se disperser lors de leur largage. Ils s'accumulent alors sur le fond et l'épaisseur limite leur assimilation dans l'écosystème. Leur dégradation lente, qui peut parfois même s'étirer sur quelques années, augmente la demande biologique en oxygène et résulte en la formation d'une boue noire. En raison du manque d'oxygène, cette boue devient éventuellement un déchet non utilisable et non assimilable par les organismes détritvires (Fudge, 1989). À certains endroits, cette boue noire est couverte d'une mince couche de mousse blanche. Cette écume serait réfléchissante et probablement composée de bactéries d'oxyde de sulfure et d'autres bactéries associées à des débris organiques partiellement décomposés.

4.4.3 FAUNE AVIENNE

Il est bien connu que les sources anthropiques de nourriture, y compris les déchets de la pêche, attirent certains oiseaux de mer qui s'en nourrissent, notamment les goélands. De telles sources de nourriture peuvent favoriser de façon artificielle une augmentation locale des populations de goélands, particulièrement à proximité des colonies nicheuses. Ces colonies abritent de nombreuses espèces, dont certaines sont vulnérables à la prédation par les goélands. À Terre-Neuve particulièrement, ces prédateurs prélèvent un nombre important d'œufs, d'oisillons et d'adultes d'espèces comme l'océanite cul-blanc (Stenhouse *et al.*, 2000) et la mouette tridactyle (Massaro *et al.*, 2000). Bien que les goélands et les autres oiseaux de mer aient toujours niché en association, le gonflement artificiel des populations de laridés a des impacts graves sur les autres espèces.

4.4.4 HABITATS CÔTIERS

Les habitats côtiers pourraient être perturbés dans les cas où une quantité importante de déchets de poisson vient s'échouer sur le rivage sous l'action des courants. La décomposition de cette matière organique et la présence des goélands attirés par cette source de nourriture pourraient affecter le milieu.

4.4.4 HYDRODYNAMIQUE, GLACES ET SÉDIMENTOLOGIE

Le chargement et le transport des déchets de poisson vers le site d'immersion ne sont pas susceptibles d'affecter les conditions hydrodynamiques ou sédimentologiques. L'immersion de déchets de poisson n'est pas susceptible d'affecter les conditions bathymétriques, hydrodynamiques ou sédimentologiques au site d'immersion, surtout si ce dernier offre de bonnes conditions de dispersion. Les déchets qui seront immergés occuperont une aire très délimitée pour un certain temps et devraient être rapidement assimilés par l'écosystème. Dans les milieux non dispersifs, cependant, les conditions bathymétriques du lieu d'immersion peuvent être affectées. Il peut y avoir baisse de la profondeur d'eau et le comportement des vagues peut être modifié.

4.4.5 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Lors du chargement des déchets de poisson, les activités se déroulant sur le quai (pêche, embarquement pour des croisières, etc.) pourraient être perturbées par l'encombrement du quai, la limitation de l'accès aux aires d'accostage ainsi que par les odeurs. L'importance de l'impact serait en fonction de la durée des activités de chargement, du degré d'encombrement occasionné sur le quai et ses approches et de la durée d'entreposage des déchets sur le quai. Le passage des équipements de transport pourrait occasionner le dérangement des activités récréatives (sports nautiques, nautisme) se déroulant dans les environs en raison du bruit et de l'encombrement. La présence de déchets de poisson flottant et s'échouant en rive est susceptible d'affecter les activités récréatives se déroulant dans ou sur l'eau ainsi qu'à proximité de l'eau (usage de motomarine, plongée sous-marine, pêche sportive sur l'eau ou à quai, chasse, etc.). La présence de déchets de poisson flottants pourrait également accroître la présence des goélands, ce qui pourrait aussi dissuader les gens de prendre part à des activités récréatives. La dégradation des déchets de poisson peut affecter le milieu récréatif autant par l'odeur de décomposition que par la qualité visuelle et la salubrité des lieux. De plus, l'accumulation de déchets de poisson sur le bord de la rive pourrait favoriser la prolifération de bactéries et de parasites, et attirer les rongeurs, et les oiseaux nécrophages (goélands, etc.). Tous ces éléments pourraient amoindrir l'intérêt du secteur.

4.4.6 ACTIVITÉS COMMERCIALES

La présence au quai des équipements (barges, navires) et leur opération pourraient occasionner des nuisances temporaires pour les activités de pêche commerciale (c.-à-d. accostage, déchargement des prises, approvisionnement en carburant, etc.) par une limitation totale ou partielle de l'accès au quai, à ses approches terrestres et aux aires d'accostage. Le passage des équipements de transport peut occasionner le dérangement des activités commerciales (pêche, transport maritime, etc.) se déroulant dans les environs (encombrement des voies navigables). L'immersion et la présence de déchets de poisson autour du site de rejet sont également

susceptibles d'affecter les activités de pêche et aquicoles : les pêcheurs et aquiculteurs pourraient voir leurs engins de pêche fixes ou équipements aquicoles encombrés de déchets de poisson.

4.4.7 ESTHÉTIQUE ET PAYSAGES

Le transport des déchets par bateau ou par barge est peu susceptible d'affecter l'esthétique et le paysage. Cependant, la présence de déchets de poisson flottant et s'échouant en rive tel qu'il est décrit plus haut pourrait avoir un impact sur le caractère esthétique de l'eau et du paysage en général. La dégradation des déchets de poisson peut également affecter la qualité du site, autant par l'odeur de décomposition que par la qualité visuelle et la salubrité des lieux. De plus, l'accumulation de déchets de poisson sur le bord de la rive peut favoriser la prolifération de bactéries et de parasites et attirer les rongeurs. Tous ces éléments seront susceptibles d'amoindrir l'intérêt du secteur du point de vue esthétique.

4.4.8 QUALITÉ DE LA VIE

Le transport et le chargement des déchets de poisson sont susceptibles d'affecter la qualité de vie des résidents à proximité, par le bruit des véhicules et par l'odeur qui se dégage pendant le chargement des barges et l'entreposage sur le quai. L'entreposage des déchets de poisson pourrait également attirer la vermine et les nécrophages comme les goélands. La dégradation des déchets de poisson s'échouant en rive est susceptible d'affecter la qualité de la vie, autant par l'odeur de décomposition que par la qualité visuelle et la salubrité des lieux. L'accumulation de déchets de poisson sur le bord de la rive peut favoriser la prolifération de bactéries et de parasites et attirer les rongeurs et les oiseaux nécrophages (goélands).

Tableau 5 : Résumé des effets environnementaux possibles (biophysiques et socioéconomiques) et mesures d'atténuation

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
Mammifères marins	Transport	Le transport des déchets de poisson vers le site d'immersion pourrait déranger les mammifères marins. Cependant, considérant que les mammifères marins peuvent éviter les zones de perturbation et que le transport des déchets de poisson n'implique pas de déplacements nombreux et rapprochés (1 ou 2 par jour sur une base saisonnière), cet impact sera la plupart du temps négligeable.	Aucune
Poissons et habitats marins	Immersion et présence	L'immersion des déchets de poisson est susceptible d'avoir des effets directement sur les organismes (diminution de la macrofaune) en raison de l'étouffement. Les déchets de poisson qui sont immergés dans une zone n'offrant pas de bons courants sont susceptibles de ne pas se disperser lors de leur largage. Ils s'accumulent alors sur le fond, augmentant la demande biologique en oxygène, et les niveaux de produits chimiques inorganiques (à savoir, plomb, mercure) et les bactéries associées à des débris organiques partiellement décomposés.	<p>Le site d'immersion en mer a été choisi dans le but de favoriser la dispersion et l'assimilation des déchets conformément à la LCPE. Les activités importantes pour les organismes aquatiques (à savoir, époque du frai et frayères, aires de croissance) ont été évitées ou prises en compte lors de l'établissement des conditions de permis. Le respect du protocole d'immersion en mer et des conditions du permis comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejeter les déchets dans des zones de courants dominants vers le large, ce qui favorise la dispersion des déchets et empêche leur retour vers la côte;

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour de grandes quantités de déchets à immerger, éparpiller davantage ou utiliser un deuxième site pour éviter l'accumulation; ▪ Larguer en circulant pour favoriser la dispersion; lors du largage à partir de barges à plusieurs compartiments, vider les compartiments à tour de rôle, avec une pause de quelques minutes entre chaque rejet pour favoriser la dispersion.
	Défectuosités et événements accidentels	Dégradation des habitats marins et effets néfastes sur la flore et la faune en raison du rejet de déchets chimiques potentiellement dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection et entretien systématiques garantissant que les pièces d'équipement demeurent en bon état de marche, ce qui réduira les possibilités de fuite de lubrifiants et de carburant. ▪ Tout déversement ou fuite doit être rapidement contenu, nettoyé et déclaré au système d'appel d'urgence 24h/24 (1-800-565-1633) conformément aux conditions du permis délivré en vertu de la LCPE.
Fauve avienne	Chargement, transport, immersion et présence	La présence de déchets de poisson attire les goélands et fait gonfler artificiellement les populations locales, ce qui peut avoir des impacts négatifs importants sur les autres espèces d'oiseaux de mer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer que les déchets de poisson sont couverts et inaccessibles aux oiseaux à toutes les étapes du projet.

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
	Transport	Lors du transport des déchets de poisson vers le site d'immersion en mer, les concentrations d'oiseaux peuvent être dérangées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les importantes zones de rassemblement d'oiseaux ont été évitées ou prises en compte lors de l'établissement des conditions de permis de la LCPE (l'immersion des déchets au site d'immersion du secteur de Bay de Verde, de la mi-septembre à la mi-octobre, ne doit avoir lieu que pendant les heures de clarté afin de réduire les effets sur l'océanite cul-blanc).
	Défectuosités et événements accidentels	Effets négatifs sur les oiseaux en cas de libération de produits chimiques potentiellement dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection et entretien systématiques garantissant que les pièces d'équipement demeurent en bon état de marche, ce qui réduira les possibilités de fuite de lubrifiants et de carburant. ▪ Tout déversement ou fuite doit être rapidement contenu, nettoyé et déclaré au système d'appel d'urgence 24h/24 (1-800-565-1633) conformément aux conditions du permis délivré en vertu de la LCPE.
Habitats côtiers	Immersion et présence	Les habitats côtiers sont susceptibles d'être affectés par des déchets de poisson qui viennent s'échouer sur le rivage. La décomposition de cette matière organique et la présence des goélands attirés par cette source de nourriture pourraient affecter le milieu.	<p>Respecter le protocole d'immersion en mer et les conditions du permis, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rejeter les déchets dans des secteurs où les courants favorisent l'entraînement vers le large; ▪ récupérer les déchets de poisson

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
			<p>perdus avant d'arriver au site d'immersion;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ couvrir les déchets au moyen d'un filet pour empêcher les goélands d'y accéder.
	Défectuosités et événements accidentels	Dégradation des habitats côtiers en cas de libération de produits chimiques potentiellement dangereux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspection et entretien systématiques garantissant que les pièces d'équipement demeurent en bon état de marche, ce qui réduira les possibilités de fuite de lubrifiants et de carburant. ▪ Tout déversement ou fuite doit être rapidement contenu, nettoyé et déclaré au système d'appel d'urgence 24h/24 (1-800-565-1633) conformément aux conditions du permis délivré en vertu de la LCPE.
Hydrodynamique, glaces et sédimentologie	Immersion et présence	Dans des milieux non dispersifs, les conditions bathymétriques sont susceptibles d'être affectées au site d'immersion. La profondeur d'eau est susceptible d'être réduite et le comportement des vagues changé.	<p>Le site d'immersion en mer a été choisi dans le but de favoriser la dispersion et l'assimilation des déchets (à savoir, les courants dominants sont vers le large, ce qui favorise la dispersion des déchets et empêche leur retour vers la côte) aux termes de la LCPE. Le respect du protocole d'immersion en mer et des conditions de permis comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour de grandes quantités de déchets

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
			<p>à immerger, éparpiller davantage ou utiliser un deuxième site pour éviter l'accumulation;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Larguer en circulant pour favoriser la dispersion; lors du largage à partir de barges à plusieurs compartiments, vider les compartiments à tour de rôle, avec une pause de quelques minutes entre chaque rejet pour favoriser la dispersion. ▪ Aux sites (secteur de Cape Broyle) où la profondeur de l'eau est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau sera la même.
Activités récréatives	Chargement	<p>Lors des activités de chargement, la limitation de l'accès aux aires d'accostage, l'encombrement et les odeurs pourraient perturber les activités récréatives (navigation de plaisance, pêche, etc.).</p> <p>En raison du caractère commercial des zones de chargement (aux opérations de transformation du poisson, ou à</p>	Aucune

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
		<p>proximité) les activités récréatives dans ces zones sont limitées ou inexistantes. Le chargement et l'immersion des déchets ne sont qu'un des éléments de l'ensemble des opérations de transformation du poisson et ne peuvent être distingués d'autres éléments. Aucun impact sur les activités récréatives n'est appréhendé.</p>	
	Transport	<p>Le passage des équipements de transport peut déranger les activités récréatives (sports nautiques, navigation de plaisance) se déroulant dans les environs (bruit et encombrement).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a évité les activités récréatives lors du processus de sélection de site le la LCPE.
	Immersion et présence	<p>La présence des déchets de poisson flottant et s'échouant en rive est susceptible d'affecter les activités récréatives se déroulant dans ou sur l'eau ou près de l'eau (motomarine, plongée sous-marine, pêche sportive, chasse, etc.). La présence de goélands serait alors probable. La dégradation des déchets de poisson affectera le milieu récréatif autant par l'odeur de décomposition que par la qualité visuelle et la salubrité des lieux. Les déchets de poisson peuvent également favoriser la prolifération de bactéries et de parasites et attirer les rongeurs et les détritivores.</p>	<p>Le site d'immersion en mer a été choisi dans le but de favoriser la dispersion et l'assimilation des déchets (zones de courants dominants vers le large, ce qui favorise la dispersion des déchets et empêche leur retour vers la côte) aux termes de la LCPE. Le respect du protocole d'immersion en mer et des conditions de permis comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour de grandes quantités de déchets à immerger, éparpiller davantage ou utiliser un deuxième site pour éviter l'accumulation; ▪ Larguer en circulant pour favoriser la dispersion; lors du largage à partir

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
			<p>de barges à plusieurs compartiments, vider les compartiments à tour de rôle, avec une pause de quelques minutes entre chaque rejet pour favoriser la dispersion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejeter à l'eau les déchets dans les 24 heures suivant la capture pour minimiser le gonflage de la vessie natatoire (phénomène amenant les déchets de poisson à flotter); ▪ Lorsque les déchets de poisson ne peuvent être immergés rapidement après la capture, les entreposer de manière à prévenir ou réduire le gonflement et la décomposition (par broyage, par exemple).
Activités commerciales	Chargement	<p>La présence au quai des équipements et leur opération pourraient occasionner des nuisances temporaires pour les activités de pêche commerciale (accostage, déchargement des prises, approvisionnement en carburant etc.).</p> <p>Le chargement et l'immersion des déchets de poisson auront lieu dans les installations de transformation du poisson ou dans un lieu adjacent destiné à ce genre d'activités. L'immersion n'est qu'un des éléments de l'ensemble des opérations de transformation du</p>	Aucune

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
		poisson qui ne peut être distingué d'autres éléments. Aucun impact sur les activités commerciales n'est appréhendé.	
	Transport	Le transport est susceptible d'affecter les activités commerciales (pêche, transport par voie d'eau, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones d'activités commerciales ont été évitées ou prises en compte lors de l'établissement des conditions de permis (c.-à-d. contraintes temporelles).
	Immersion et présence	Encombrement des engins de pêche fixes ou d'équipements aquicoles par les déchets de poisson.	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités commerciales ont été évitées ou prises en compte lors de l'établissement des conditions de permis. Les sites de pêche ont été évités.
Esthétique et paysages	Immersion et présence	Les déchets de poisson flottant et s'échouant en rive, les détritivores, la prolifération de bactéries et de parasites, ainsi que l'odeur de décomposition des déchets seront susceptibles d'amoinrir l'intérêt du secteur du point de vue esthétique.	<p>Le site d'immersion en mer a été choisi dans le but de favoriser la dispersion et l'assimilation des déchets (zones de courants dominants vers le large, ce qui favorise la dispersion des déchets et empêche leur retour vers la côte) aux termes de la LCPE. Le respect du protocole d'immersion en mer et des conditions de permis comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour de grandes quantités de déchets à immerger, éparpiller davantage ou utiliser un deuxième site pour éviter l'accumulation; ▪ Larguer en circulant pour favoriser la dispersion; lors du largage à partir

Composantes environnementales et socioéconomiques valorisées (CEV/CSV)	Phase du projet	Effets possibles	Mesures d'atténuation requises
			de barges à plusieurs compartiments, vider les compartiments à tour de rôle, avec une pause de quelques minutes entre chaque rejet pour favoriser la dispersion.
Qualité de la vie	Chargement et transport	Le chargement et le transport des déchets de poisson sont susceptibles d'affecter la qualité de vie des résidents à proximité, par le bruit des véhicules et par l'odeur des déchets et les détritivores (goélands) qu'ils attirent.	Minimiser la durée de la période d'entreposage sur les aires de chargement en vertu des exigences de permis de la LCPE, incluant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Couvrir les déchets au moyen d'un filet de façon à empêcher les goélands d'y accéder.
	Immersion et présence	La dégradation des déchets de poisson s'échouant en rive est susceptible d'affecter la qualité de la vie, autant par l'odeur de décomposition que par la qualité visuelle et la salubrité des lieux, ainsi que par la prolifération de bactéries et de parasites et par les rongeurs et les oiseaux nécrophages (goélands) qu'elle attire.	Minimiser la quantité de déchets flottants selon les exigences de permis de la LCPE. Incluant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rejeter à l'eau les déchets dans les 24 heures suivant la capture pour minimiser le gonflage de la vessie natatoire (phénomène amenant les déchets de poisson à flotter); ▪ Lorsque les déchets de poisson ne peuvent être immergés rapidement après la capture, les entreposer de manière à prévenir ou réduire le gonflement et la décomposition (par broyage, par exemple).

4.5 ÉVALUATION DES EFFETS RÉSIDUELS SUR L'ENVIRONNEMENT

Après l'application des mesures d'atténuation, les effets résiduels sur l'environnement sont de moindre importance, selon les critères utilisés pour déterminer l'importance qui sont décrits dans la partie 4.5 ci-dessus. Tel qu'il est montré au Tableau 6 et discuté ci-dessous, la plupart des critères sont négligeables pour chaque activité de projet et CEV associées.

4.5.1 MAMMIFÈRES MARINS

Le transport des déchets de poisson vers le site d'immersion pourrait déranger les mammifères marins (c.-à-d. baleines ou phoques se déplaçant dans la zone). Cependant, considérant d'une part que les mammifères marins peuvent éviter les zones de perturbation et que, d'autre part, le transport des déchets de poisson n'implique pas de déplacements fréquents (un ou deux par jour sur une base saisonnière), cet impact sera la plupart du temps négligeable.

4.5.2 POISSONS ET HABITATS MARINS

L'accumulation de déchets de poisson dans des milieux non dispersifs est susceptible d'affecter les poissons et les habitats marins en raison de l'étouffement et de la diminution de la répartition de la macrofaune. Cependant, compte tenu du processus de sélection de site de la LCPE qui évite les habitats sensibles ou essentiels et garantit le choix d'un milieu dispersif, à l'aide de l'établissement du protocole d'élimination requis, les impacts résiduels ne seront que de courte durée, de moindre importance et hautement réversible. Par conséquent, les impacts résiduels sur les poissons et les habitats marins sont considérés comme peu importants.

4.5.3 FAUNE AVIENNE ET HABITATS CÔTIERS

Étant donné qu'on évite les importantes aires de concentration et les habitats côtiers essentiels au cours du processus de sélection de site de la LCPE, les impacts résiduels sur les oiseaux sont considérés négligeables lors de l'établissement des conditions régissant la délivrance des permis (à savoir, contrainte de temps). Tout impact résultant des déchets de poisson s'échouant en rive sera localisé, de courte durée et hautement réversible. Par conséquent, les impacts sur les habitats côtiers sont considérés comme peu importants.

4.5.4 HYDRODYNAMIQUE, GLACES ET SÉDIMENTOLOGIE

L'accumulation de déchets de poisson dans des milieux non dispersifs est susceptible d'affecter les conditions bathymétriques près du site d'immersion. Cependant, aux termes de la LCPE, on a sélectionné des sites d'immersion favorisant la dispersion et l'assimilation des déchets (à savoir, les courants dominants sont situés au large des côtes, ce qui facilite la dispersion des déchets et les empêche d'être ramenés sur la rive). Le respect du protocole d'immersion en mer et des conditions du permis (à savoir, observation de la profondeur) fera en sorte que les impacts de l'immersion en mer des déchets de poisson sur les conditions hydrodynamiques sont de moindre importance.

4.5.5 ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Étant donné que le chargement et le transport des déchets de poisson se feront dans des installations commerciales désignées à cet effet, leur impact sur les activités récréatives sera mineur, même négligeable. L'utilisation des installations et aires environnantes à des fins récréatives est limitée. Le processus de sélection de site de la LCPE a évité les aires d'activités récréatives. Ceci, conjointement avec l'établissement du protocole d'immersion en mer et des conditions du permis, fera en sorte que les impacts sur les activités récréatives causés par des déchets flottants et les odeurs qui s'en dégagent, par les goélands, etc., seront localisés, de courte durée et qu'ils disparaîtront facilement et sont donc de moindre importance.

4.5.6 ACTIVITÉS COMMERCIALES

Les impacts du chargement des déchets de poisson seront négligeables étant donné que ces activités auront lieu dans des établissements de traitement commercial désignés à cet effet. L'immersion n'est qu'une des composantes des opérations générales du traitement du poisson qui ne peut être distinguée des autres composantes. Le processus de sélection de site et les exigences de permis de la LCPE feront en sorte que les activités commerciales sont évitées et les impacts résiduels de moindre importance. Le processus de sélection de site de la LCPE qui prévoit un milieu de dispersion et le protocole d'immersion ultérieur fera en sorte que tout impact résiduel causé par les déchets de poisson encombrant les engins de pêche ou d'aquaculture est localisé et réversible et, par conséquent, de moindre importance.

4.5.7 ESTHÉTIQUE ET PAYSAGES

Les impacts du chargement et du transport des déchets de poisson sur l'esthétique et le paysage seront négligeables. Le processus de sélection du site et le protocole d'immersion en mer de la LCPE feront en sorte que les impacts résiduels sur l'esthétique et les paysages causés par les déchets flottants et l'odeur qu'ils dégagent, par les goélands, etc., sont localisés, de courte durée et réversibles et, par conséquent, considérés comme peu importants.

4.5.8 QUALITÉ DE LA VIE

Les exigences de permis de la LCPE qui minimisent la durée de l'entreposage dans les zones de chargement feront en sorte que les impacts du chargement et du transport des déchets de poisson sur la qualité de la vie sont négligeables. Le processus de sélection et le protocole d'immersion en mer de la LCPE se rapportant à la dispersion feront en sorte que les impacts possibles des déchets qui échouent sur la rive sont localisés et de courte durée. Les impacts résiduels sont considérés comme peu importants.

Tableau 6 : Effets environnementaux résiduels dans toutes les phases de projet pour chacune des composantes environnementales valorisées (CEV) et composantes socioéconomiques valorisées (CSV) suivant l'application des mesures d'atténuation

CEV/CSV	Phase du projet	Effets environnementaux résiduels	A	ÉG	F	R	D	I/PI
Mammifères marins	Transport	Aucun						
Poissons et habitats marins	Immersion	Mineurs, localisés, perturbation de l'habitat (diminution de la macrofaune)	2	1	S.O.	R	3	PI
	Défectuosités et événements accidentels	Aucun						
Faune avienne	Chargement	Aucun						
	Transport	Perturbation des oiseaux de mer	1	1	3	R	1	PI
	Immersion	Aucun						
	Défectuosités et événements accidentels	Aucun						
Habitats côtiers	Immersion	Destruction temporaire des habitats côtiers	1	2	1	R	2	PI
	Défectuosités et événements accidentels	Aucun						
Hydrodynamique, glaces et sédimentologie	Immersion	Modifications mineures des conditions bathymétriques	1	1	S.O.	R	2	PI
Activités récréatives	Chargement	Aucun						
	Transport	Aucun						
	Immersion	Destruction temporaire possible des aires de loisirs (plages)	2	2	1	R	2	PI
Activités commerciales	Chargement	Aucun						
	Transport	Aucun	1	1	1	R	1	PI
	Immersion	Possibilité de léger encombrement des engins de pêche	1	1	1	R	1	PI
Esthétique et paysages	Immersion	Possibilité d'amointrissement de l'intérêt d'un secteur du point de vue esthétique	1	1	1	R	1	PI
Qualité de vie	Chargement	Aucun						
	Transport	Aucun						
	Immersion	Possibilité que la qualité de la vie soit légèrement affectée	1	1	1	R	1	PI

A = Ampleur; ÉG = Étendue géographique; F = Fréquence; R = Réversibilité; D = Durée de l'effet; I/PI = Important/Peu important

4.6 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

Les effets possibles de l'environnement sur les activités de projet sont liés aux conditions météorologiques. Des vents violents ou des directions des vents anormales pourraient faire en sorte que les déchets de poisson soient envoyés sur la rive, ce qui pourrait avoir un impact sur les milieux côtiers, les activités récréatives et la qualité de la vie. Aux termes des conditions de permis de la LCPE, les conditions météorologiques doivent être évaluées tous les jours afin de déterminer le risque potentiel du climat sur les activités d'immersion. Le promoteur de projet doit également consulter les prévisions locales d'EC à l'adresse suivante : <http://www.weatheroffice.ec.gc.ca/> afin de planifier les activités d'immersion au moment approprié. En ce qui a trait aux ondes de tempête, des bulletins et avertissements sont maintenant émis par EC lorsqu'il y a possibilité ou probabilité de chutes de neige abondantes et de vents violents. Ces bulletins comprennent habituellement une description météorologique du phénomène, de l'information au sujet des zones les plus susceptibles d'être touchées, une discussion concernant les complications comme le vent, l'épaisseur de neige, ainsi qu'une évaluation de l'intensité du phénomène. Le vent, le brouillard, la neige, la glace, etc., peuvent également bloquer l'accès des barges et du matériel de transport au site d'immersion. Le promoteur doit élaborer un plan d'urgence au cas où les conditions météorologiques barreraient l'accès aux sites d'immersion pour une période prolongée. Étant donné que les interactions entre les CEV/CSV et l'environnement sont faibles et facilement atténuées, il est peu probable qu'une période de conditions météorologiques défavorables entraînera des impacts environnementaux résiduels.

4.7 EFFETS CUMULATIFS

La LCEE exige que l'évaluation des effets environnementaux possibles prenne également en compte la possibilité qu'il y ait des effets environnementaux cumulatifs. Ces derniers sont définis comme étant « les changements subis par l'environnement en raison d'une action combinée avec d'autres actions humaines passées, présentes et futures » (LCEE, 1999). Il peut se produire des effets cumulatifs lorsqu'il se passe trop de choses dans un territoire trop exigu et dans un laps de temps trop court pour que les effets des impacts individuels puissent être assimilés. Par exemple, un impact considéré comme mineur dans le cadre d'un projet pourrait devenir plus important si l'analyse des autres activités indique que les CEV/CSV sont déjà touchées ou pourraient l'être, de façons différentes.

Selon la LCEE, au moment de déterminer les projets futurs probables, on prend en considération les projets qui sont certains (c'est-à-dire approuvés, en cours d'examen réglementaire, ou annoncés officiellement aux organismes de réglementation) et raisonnablement prévisible (c'est-à-dire déterminés dans un plan de développement qui est approuvé ou à l'étude, ou conditionnels à l'approbation d'un plan de développement qui est à l'étude) (LCEE, 1999). Les actions hypothétiques (à savoir, incertaines ou traitées sur une base conceptuelle) ne sont pas prises en considération (LCEE, 1999).

Bon nombre des effets possibles associés à l'immersion de déchets de poisson en mer sont de courte durée, localisés et réversibles. Leur capacité d'agir de façon cumulative est faible. De plus, les activités d'immersion en mer sont contrôlées sous licence. Il n'y a donc aucune

interaction avec d'autres activités pouvant produire un effet cumulatif (à savoir, localisées/planifiées à l'extérieur de voies de navigation, des zones de pêche, etc. où des interactions pourraient par ailleurs avoir lieu). Cependant, avec une immersion de déchets de poisson régulière dans des sites d'immersion approuvés (permis annuel émis d'année en année), la possibilité que les déchets de poisson s'accumulent mérite notre attention, compte tenu des effets possibles sur les oiseaux, les poissons et les habitats marins, bien que d'autres usages possibles des déchets de poisson (à savoir, la farine de poisson) continuent d'être étudiés et encouragés et que l'on s'attend à ce que le besoin d'éliminer les déchets de poisson en mer diminue au fil du temps.

Si les déchets de poisson n'étaient pas dispersés ou assimilés par l'écosystème, les conséquences pourraient être désastreuses; diminution de la macrofaune et détérioration des habitats. De plus, l'accumulation de déchets de poisson ralentit la dégradation des déchets, ce qui entraîne la formation d'une boue noire et la destruction d'habitats aquatiques, tel qu'il est décrit dans la partie 4.4.2 ci-dessus. Cependant, on ne prévoit pas d'accumulation de déchets de poisson en raison des conditions de permis et de la mise en œuvre de mesures d'atténuation décrites dans le REPS. De plus, le caractère saisonnier des activités d'immersion laisse aux sites le temps de se rétablir. C'est pourquoi, on ne prévoit pas d'importants effets environnementaux cumulatifs néfastes sur les poissons et les habitats marins.

On estime que les oiseaux de mer (c'est-à-dire, les goélands) consomment environ la moitié des déchets de poisson immergés en mer. Ces matières constituent une source d'alimentation pour les oiseaux de mer détritivores et sont susceptibles de contribuer à l'accroissement de certaines populations. Cet accroissement de population provoque une compétition avec d'autres espèces. Une diminution de la population de sternes de la partie Est de l'Amérique du Nord est en partie provoquée par la compétition avec les goélands. Les déchets de poisson représentent moins de 10 % des aliments consommés par les espèces détritivores et il est peu probable qu'ils contribuent à leur accroissement. Par conséquent, les effets environnementaux cumulatifs néfastes sur les populations d'oiseaux sont de moindre importance.

4.8 SURVEILLANCE

En ce qui a trait à l'immersion de déchets de poisson en mer, des programmes de suivi propres au projet ne sont habituellement ni requis, ni mis en œuvre. En général, la surveillance des sites d'immersion sert à vérifier si les conditions du permis ont été respectées et si les estimations scientifiques faites au cours des processus d'examen du permis et de sélection du site étaient correctes et suffisantes pour la protection de l'environnement. Les hypothèses d'impact avancées pendant le processus d'émission de permis de la LCPE constituent la base logique de toute surveillance ultérieure. Un résultat défavorable peut faire en sorte que l'on déplace le site d'immersion.

Les activités de surveillance concentrées sur une évaluation des teneurs en oxygène dissous, sur la qualité des sédiments, sur la répartition et l'abondance de la macrofaune, ainsi que sur les niveaux de contaminants dans les sédiments ont été entreprises à un certain nombre de sites d'immersion (à savoir, Fogo, Witless Bay, Anchor Point, Little Bay Islands et Fleur de Lys) au cours des dernières années. Une étude effectuée au port de Fogo en 1996 (JWEL 1996) a révélé

que l'immersion de déchets n'a eu qu'un effet mineur lorsque concentré sur une zone restreinte. Plus particulièrement, on a rapporté que l'immersion de déchets avait eu un effet d'étouffement qui avait éliminé la couverture algale et les filtreurs sessiles tels que *P. magellanicus*, *M. edulis*, et *M. modiolus*. Par suite de cette conclusion, on a décidé de déplacer le site plus au nord et plus près de l'entrée du port, où les effets de dispersion seraient plus grands. Les résultats d'une étude effectuée en 1996 (LGL 1997) aux sites d'immersion de Witless Bay, de Anchor Point, de Little Bay Islands et de Fleur de Lys a révélé que les quatre sites dispersent les déchets efficacement et qu'on n'a constaté aucun impact. Les concentrations de carbone organique, de carbone inorganique et de matières volatiles étaient faibles (< 1%) et les concentrations de métaux lourds, d'arsenic, de BPC totaux et de HAP totaux étaient toutes inférieures aux Recommandations canadiennes pour la qualité des sédiments en vue de la protection de la vie aquatique. Les teneurs en oxygène dissous dans des échantillons d'eau de fond étaient toutes au-dessus de 11mg/l, indiquant une bonne oxygénation. Cependant, une étude a révélé de présumées activités d'immersion illégale à Anchor Point et à Witless Bay. Les mesures appropriées ont été prises.

5.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Environnement Canada est l'unique autorité responsable prenant part au REPS. Les autorités fédérales sont le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Transports. Environnement Canada se chargera de déterminer si un projet correspond à la catégorie, d'inscrire le nombre d'évaluations effectuées selon le REPS et de mettre à jour le Registre canadien d'évaluation environnementale (RCEE) tel qu'il est décrit dans la partie 1.5. Environnement Canada fournira au promoteur une liste des mesures d'atténuation requises selon le REPS. Le promoteur sera responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuations décrites telles qu'il est indiqué dans le permis d'immersion en mer. Environnement Canada se chargera d'étudier et de modifier le rapport tel qu'il est décrit dans la partie 6. Environnement Canada continuera également d'effectuer des inspections et une surveillance périodiques des activités d'immersion en mer aux termes de la LCPE, et de s'assurer que les objectifs en matière de protection de l'environnement sont respectés. Le processus d'évaluation de la LCPE demeure en vigueur et EC continuera de consulter le Comité consultatif régional sur l'immersion de déchets en mer (RODAC) au besoin, avant la délivrance de chaque permis. Les nouveaux problèmes qui ne seront pas abordés dans le REPS feront en sorte que le projet sera exclu de la catégorie et l'ACEE procédera alors à un examen préalable propre au projet.

5.1 PROCÉDURES DE MODIFICATION DU RAPPORT D'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE

Une procédure de modification a pour but d'apporter des modifications au REPS à la suite de l'expérience vécue quant à son exploitation et son efficacité. Les raisons de le modifier peuvent comprendre ce qui suit :

- clarifier des aspects ambigus du document et des procédures;
- simplifier ou modifier le processus de planification dans les domaines où l'on a rencontré des difficultés;

- apporter des modifications ou révisions mineures à l'ampleur de l'évaluation pour refléter les nouveautés ou changements dans les exigences, les politiques ou les normes de réglementation applicables;
- de nouvelles procédures et politiques d'atténuation environnementale qui ont été préparées au fil du temps.

L'autorité responsable avisera l'Agence par écrit de son intérêt à modifier le REPS et discutera des modifications proposées avec l'Agence et les ministères fédéraux impliqués et pourra solliciter les commentaires des parties prenantes et du public sur les changements proposés. L'autorité responsable soumettra le REPS modifié à l'Agence avec une demande de modification par l'Agence du REPS et un avis fournissant la justification de la modification.

L'Agence peut modifier le REPS sans changer la période de déclaration si les modifications :

- sont mineures;
- concernent plutôt sa rédaction dans le but de clarifier ou d'améliorer le processus d'examen préalable;
- ne modifient pas de façon appréciable la portée des évaluations requises pour ces projets;
- incluent un nouveau site préalablement évalué en vertu de la LCEE et de la LCPE, avant d'être inclus au REPS;
- ne reflètent pas des exigences, politiques ou normes de réglementation nouvelles ou modifiées.

L'Agence peut émettre une nouvelle déclaration pour le REPS pour le reste de la période de déclaration originale ou pour une nouvelle période de déclaration si les changements sont comme suit :

- considérés comme substantiels;
- des modifications ou représentent la portée de l'évaluation requise pour ces projets.

6.0 BIBLIOGRAPHIE

Andrews, Shelley et Wadman, Rick. (2001). *Alternative Uses of Fish Discards in Newfoundland and Labrador*. Environnement Canada, Service de la protection de l'environnement, 37 p. et annexes.

Barrie, John D. (1985). *Study of fish offal dumping site in Fogo Harbour, Newfoundland*. Rapport non publié par LGL Limited Environmental Research Associates, pour le Service de la protection de l'environnement, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 30 p. et annexes.

Chevrier, A. et Topping, P.A. (1998). *Lignes directrices nationales relatives à la surveillance des lieux utilisés pour l'immersion en mer de déblais de dragage et d'excavation*. Environnement Canada, Division du milieu marin, 27 p.

Fudge, S. et coll. limité (1989). *Assessment of the impact of two fish offal marine disposal sites in Newfoundland*. Pour Environnement Canada, Conservation et Protection, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 28 p.

Jacques Whitford Environment Limited (JWEL). (1996). *Monitoring Report for Gurry Ground Survey Fogo Harbour, NF*. Pour Environnement Canada, Direction de la protection de l'environnement, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, 37 p. et annexes.

Massaro, M., J.W. Chardine, I.L. Jones and G.J Robertson. 2000. *Delayed capelin (*Mallotus villosus*) availability influences large predatory gull behaviour on black-legged kittiwakes (*Rissa tridactyla*) causing a reduction in breeding success*. Canadian Journal of Zoology 78: 1588-1596.

McIver, A. et D. Aggett (1988). *Issues and concerns surrounding the ocean disposal of fish processing wastes and a case study*. Environnement Canada : Compte rendu : 7^e Symposium international sur le rejet de déchets en mer, 21 au 25 septembre 1987. Wolfville, Nouvelle-Écosse, Canada.

Messieh, Dr Shoukry (1991). *Fish offal disposal in Atlantic Canada*. Division de l'écologie de l'habitat. Institut océanographique de Bedford. Document de travail préparé pour le Sous-comité scientifique sur l'habitat marin de l'Atlantique, 7 p. et annexe.

Stenhouse, I. J., G.J. Robertson and W.A. Montevecchi. 2000. *Herring Gull (*Larus argentatus*) predation on Leach's Storm Petrels (*Ocranodroma leucorhoa*) breeding on Great Island, Newfoundland*. Atlantic Seabirds 2: 35-44.

ANNEXE A

INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE

LÉGENDE

SHORELINE SEGMENT () SEGMENTS DE LITTORAL () Backshore Form – <u>Arrière-plage</u>	
Anthropomorphic breakwater <u>Brise-mer anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic bridge <u>Pont anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic causeway <u>Pont-jetée anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic road <u>Rade anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic dyke <u>Chaussée anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic pier/jetty <u>Jetée anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic wharf <u>Quai anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic railway <u>Chemin de fer anthropomorphe</u>	
Anthropomorphic seawall <u>Rempart de cordon littoral anthropomorphe</u>	
Barrier beach – <u>Cordon littoral</u>	
Beach – <u>Grève</u>	
Cliff – <u>Falaise</u>	
Dune - <u>Dune</u>	
Flat – <u>Surface plate</u>	
Peat bog – <u>Tourbière</u>	
Platform – <u>Plate-forme</u>	
Salt marsh – <u>Marais salé</u>	
Spit – <u>Flèche</u>	
Wetland bog – <u>Mouillère</u>	
Delta – <u>Delta</u>	

 Building – Immeuble
 School – École
 Church – Église
 Water Treatment Plant Station de traitement d'eau
 Electric Power Station Centrale électrique
 Camp – Campement
 Marina – Marina
 Point of interest – Point d'intérêt
 Lookout – Belvédère
 Picnic Site Emplacement de pique-nique

 **Segments Boundaries**
Limites des segments

 **Coastal Seabirds**
Oiseaux de mer côtiers

 **Pelagic Seabirds**
Oiseaux de mer pélagiques

 **Waterfowl**
Sauvagine

 **Atlantic Salmon Fishing Rivers**
Rivières pour la pêche au saumon atlantique

 **DFO Fishing Zones Gulf Region**
Zones de pêche du MPO – Région du Golfe

 **Lobster Fishing Districts**
Districts de pêche du homard

  **American Lobster**
Homard

  **Snow Crab**
Crabe des neiges

 **Fish Processing Plant**
Usine de transformation du poisson

 **Fish Weir and Trap**
Fascine et nasse

 **Lobster Pound**
Vivier à homards

 **NL Aquaculture Sites Points**
Sites d'aquaculture T.-N.-L.

 **Marinas**
Marinas

 **Recreational Beach**
Plage récréative

 **Scuba Diving Site**
Site de plongée autonome

CEAA NL Disposal Sites
Sites d'immersion de l'ACEE T.-N.-L.

 **Fisheries Waste-Active**
Dégradation active des déchets de pêches

 **Offal Disposal Site**
Site d'immersion de déchets de poisson

EC Shellfish Classification
Classification des mollusques d'EC

 **Approved**
Approuvé

 **Canadian Heritage Rivers**
Réseau des rivières du patrimoine canadien

 **Ducks Unlimited Site**
Site de Canards Illimités Canada

  **Ecological Reserve**
Réserve écologique

  **Environmentally Sensitive Area**
Zone écosensible

 **First Nation**
Premières nations

 **Historical Site**
Lieu historique

 **Important Vascular Plant Area**
Zone importante de plantes vasculaires

 **Marine Protection Areas**
Zones de protection marine

  **Migratory Bird Sanctuary**
Refuge d'oiseaux migrants

  **National Park**
Parc national

 **National Wildlife Area**
Réserve nationale de faune

  **Nature Protection Area**
Zones de protection de la nature

  **Provincial Park**
Parc provincial

 **RAMSAR Sites**
Sites RAMSAR

 **World Heritage Site**
Site du patrimoine mondial

 **Ferry Route**
Traverse

 Navigation light
Feu de position

**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

1

Nom du site :	Viking Sea Products, Anchor Point, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	51° 14' 00'' N, 56° 47' 50'' O, Anchor Point, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	51° 14' 00'' N, 56° 49' 80'' O, à une profondeur approximative de 30 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Viking Sea Products depuis août 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Zone d'hivernage pour la sauvagine.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève pierreuse, rivage rocheux, grève de galets et berges artificielles. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons pélagiques et démersaux. • Zones de pêche du homard au large des côtes. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs et excursion en bateau dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 320. • Communautés voisines : Deadmans Cove et St. Barbe.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Viking Sea Products

Location: 51.233333, -56.797222, Anchor Point, NL

Location of Disposal Site: 51.233333, 53.838888



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

2

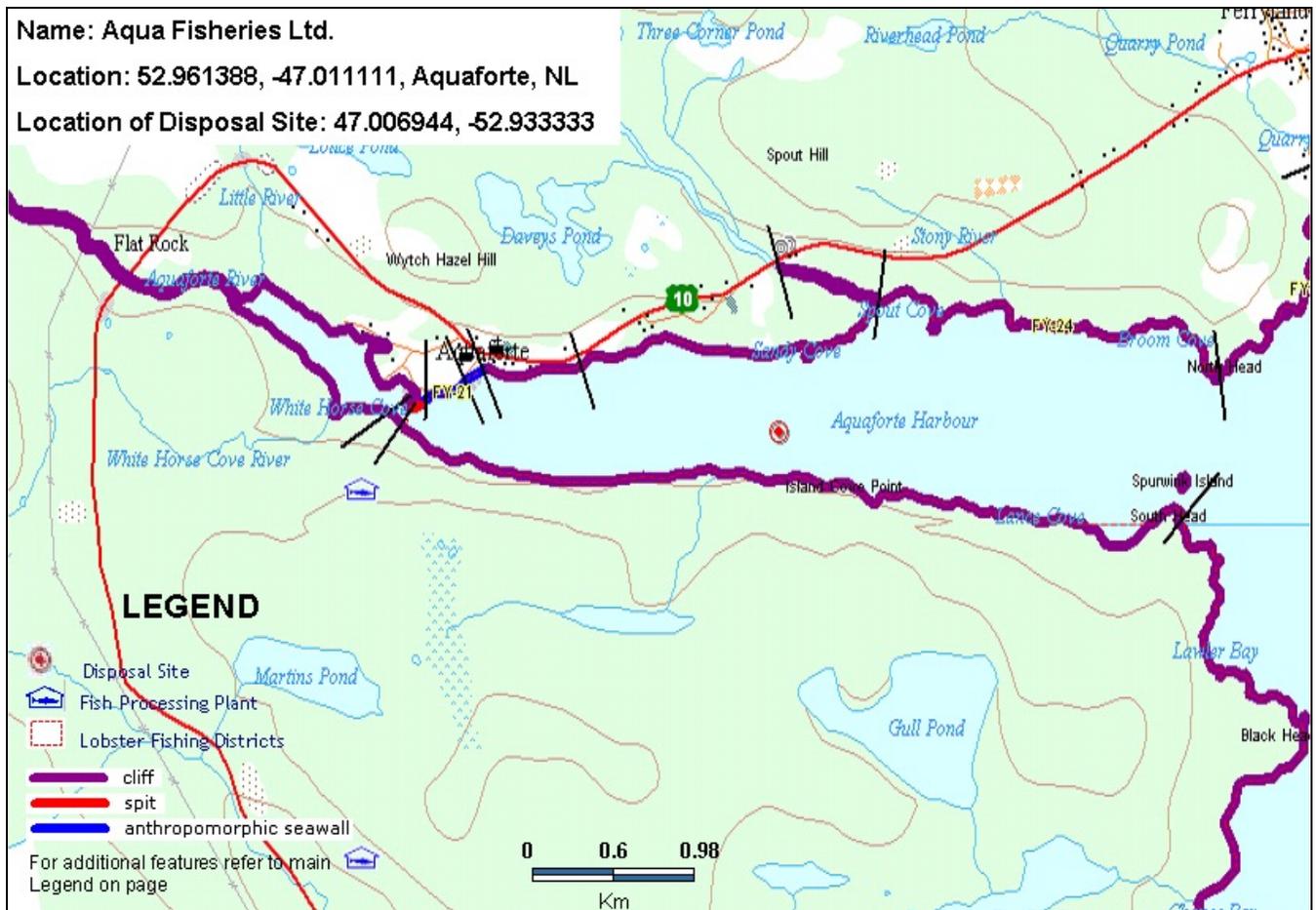
Nom du site :	Aqua Fisheries Limites, Ferryland, Terre-Neuve-et Labrador
Lieu du chargement :	47° 00' 40'' N, 52° 57' 41'' O, Aquaforte, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 00' 25'' N, 52° 56' 00'' O, à une profondeur approximative de 21 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Aqua Fisheries Limited depuis le 11 mai 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Halte migratoire pour la sauvagine.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets et berges artificielles. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont chargés dans une barge au moyen d'une descente d'évacuation actionnée par l'eau. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets seront couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement doit porter en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges et morue. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 133. • Communautés voisines : Ferryland et Fermeuse.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 800 tonnes/année. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Aqua Fisheries Ltd.

Location: 52.961388, -47.011111, Aquaforte, NL

Location of Disposal Site: 47.006944, -52.933333



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

3

Nom du site :	Quinlan Brothers Limited, Bay de Verde, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 05' 00'' N, 52° 53' 91'' O, Bay de Verde, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 04' 09'' N, 52° 53' 96'' O, à une profondeur approximative de 90 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Cependant, les antécédents indiquent que les déchets de poisson étaient transportés par camion à une usine de farine de poisson à Carbonear et à une décharge à Bay de Verde où ils étaient utilisés à titre de dépôt de couverture. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Quinlan Brothers Limited pour les années 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>BACCALIEU ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fulmar boréal - Océanite cul-blanc - Fou de Bassan - Mouette tridactyle - Guillemot marmette - Guillemot de Brünnich - Guillemot à miroir - Petit pingouin - Macareux moine <p>• De plus, le littoral de Bay de Verde est une zone d'hivernage pour la sauvagine.</p>
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Type de rivage dans ce secteur : rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Baccalieu Island est située à 8 km du lieu d'immersion.
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Un chaland de 45 pi (13,7 m), une barge ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets

	<p>durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets seront couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. Ils seront déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons, crabe des neiges et crevette. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 492. • Communautés voisines : Red Head Cove et Long Point.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 3 000 tonnes/année. • 16 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	De la mi-septembre à la mi-octobre, l'immersion des déchets ne devrait être effectuée que durant les heures de clarté pour minimiser les effets sur l'océanite cul-blanc.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Quinlan Brothers Ltd.
Location: 48.083333, -52.906611, Bay de Verde, NL
Location of Disposal Site: 48.069166, -52.91



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

4

Nom du site :	Bell Island Ventures Inc., Bell Island, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 37' 75'' N, 52° 55' 50'' O, Bell Island, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 37' 60'' N, 52° 55' 10'' O, à une profondeur approximative de 95 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Cependant, des antécédents indiquent que les déchets de poisson et les coquilles de crabe sont utilisés comme engrais dans des fermes d'agriculteurs et de jardiniers locaux et sont éliminés dans un lieu d'enfouissement approuvé. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Bell Island Ventures pour les années 1998-1999, 1999-2000.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, grève pierreuse et rivage rocheux. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Une barge ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont recueillis dans de grands bacs à poisson qui sont transportés à l'aide d'un élévateur à fourche jusqu'au quai où ils sont vidés dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au site d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d’immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges et morue. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – Aucune information disponible. • Communautés voisines : Portugal Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 200 tonnes/année. • 1,5 tonnes/voyage. • 2 voyages/semaine.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Bell Island Ventures Inc.

Location: 47.633333, -52.916444, Bell Island, NL

Location of Disposal Site: 47.623611, -52.930555



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

5

Nom du site :	Fishery Products International Ltd., Bonavista, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 38' 90'' N, 53° 06' 90'' O, Bonavista, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 40' 67'' N, 53° 14' 00'' O, à une profondeur approximative de 137 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Aqua Fisheries Limited depuis 1983 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Les oiseaux de mer et de rivage que l'on trouve dans le secteur incluent le macareux moine et le guillemot à miroir.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets, grève pierreuse et plage de sable et de gravier. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

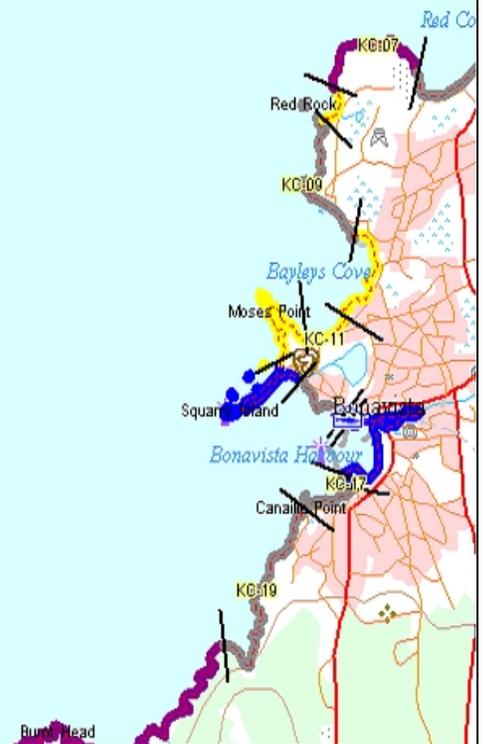
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d’immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe et poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 4 021. • Communautés voisines : Lance Cove et Spillars Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Site historique national le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 900 tonnes/année. • 7 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Fishery Products International Ltd.
Location: 48.658333, -53.125, Bonavista, NL
Location of Disposal Site: 48.685277, -53.233333

LEGEND

-  Disposal Site
-  Fish Processing Plant
-  National Historic Site
-  Lobster Fishing Districts
-  platform
-  anthropomorphic seawall
-  beach
-  cliff

For additional features refer to main
Legend on page



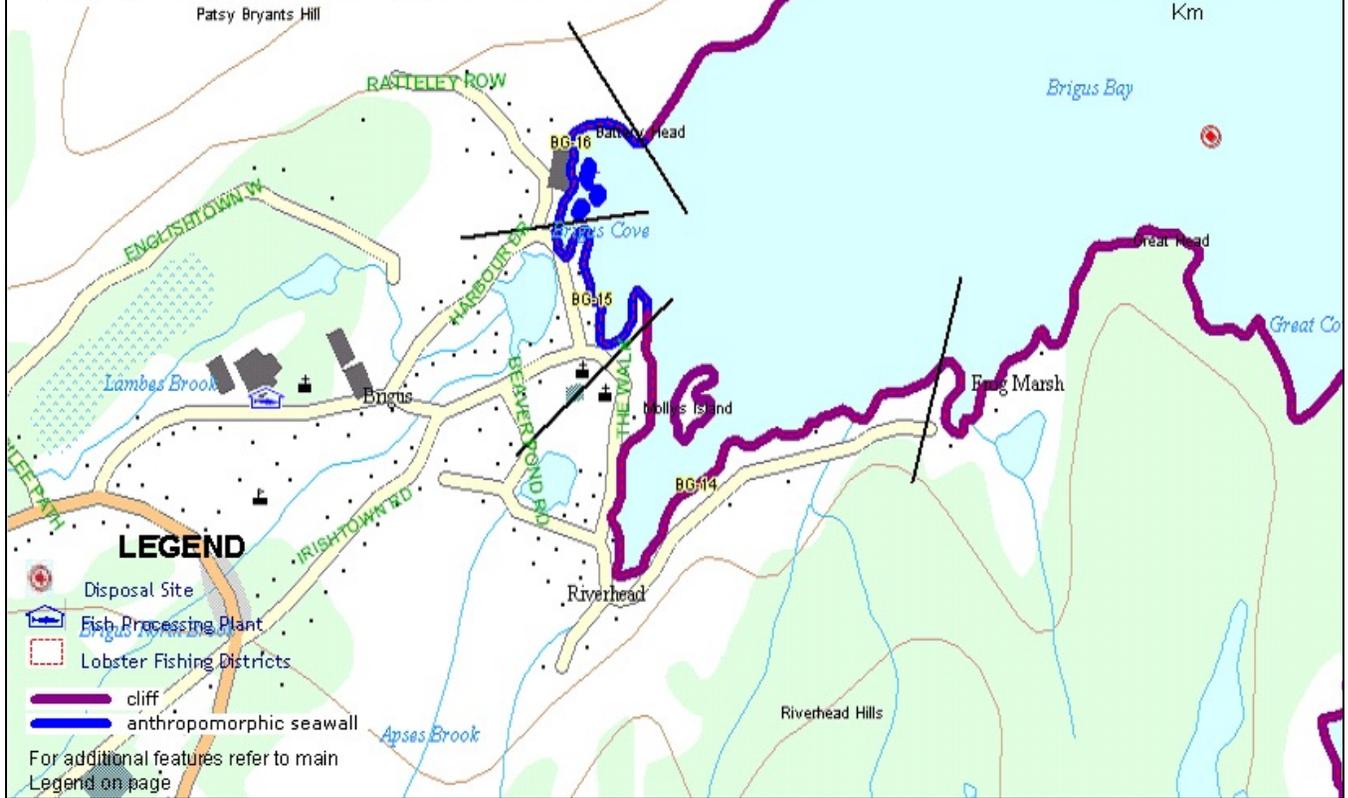
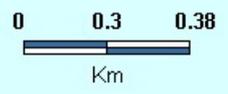
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

6

Nom du site :	J.W. Hiscock and Sons Ltd., Brigus, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 32' 3'' N, 53° 12' 4'' O, Brigus, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 32' 40'' N, 53° 11' 20'' O, à une profondeur approximative de 75 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Cependant, les antécédents indiquent que les coquilles de crabe et les déchets de poisson ont été utilisés à titre d'engrais sur une ferme à Butlerville. • Un permis d'immersion en mer a été délivré antérieurement à J.W. Hiscock and Sons Ltd. pour l'année 2004-2005.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. • La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d’immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges et poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 784. • Communautés voisines : Cupids et Georgetown.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: J.W. Hiscock and Sons Ltd.
 Location: 47.534166, -53.201111, Brigus, NL
 Location of Disposal Site: 47.544444, -53.188888



LEGEND

- Disposal Site
- Fish Processing Plant
- Lobster Fishing Districts
- cliff
- anthropomorphic seawall

For additional features refer to main Legend on page

**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

7

Nom du site :	Cape Broyle Sea Products Ltd., Cape Broyle, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 05' 73'' N, 52° 57' 20'' O, Cape Broyle, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 05' 22'' N, 52° 54' 23'' O, à une profondeur approximative de 30 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson, plus particulièrement le crabe des neiges et la morue. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Les antécédents indiquent que de 1995 à 1997 les déchets étaient éliminés à l'usine de compostage Cape Broyle Composting. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Cape Broyle Sea Products Ltd. au cours des années 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 et de juin 1998 à juin 1999.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Halte migratoire pour la sauvagine.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets et plage de sable et de gravier. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges et morue. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 568. • Communautés voisines : Admirals Cove, Shores Cove et Island Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 5 tonnes/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Cape Broyle Sea Products Ltd.
 Location: 47.103611, -52.955555, Cape Broyle, NL
 Location of Disposal Site: 47.089444, -52.906388



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

8

Nom du site :	Labrador Fishermens Union Shrimp Co. Ltd., Labrador
Lieu du chargement :	53° 42' 21'' N, 57° 01' 33'' O, Cartwright, Labrador
Lieu d'immersion :	53° 41' 95'' N, 57° 02' 15'' O, à une profondeur approximative de 20 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Labrador Fishermens Union Shrimp Co. Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons et mollusques. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 629. • Communautés voisines : Aucune.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 700 tonnes/année. • 1 à 2 tonnes/voyage. • 5 à 6 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Labrador Fishermens Union Co. Ltd.
Location: 53.705833, -57.025833, Carwright, NL
Location of Disposal Site: 53.709722, -57.0375



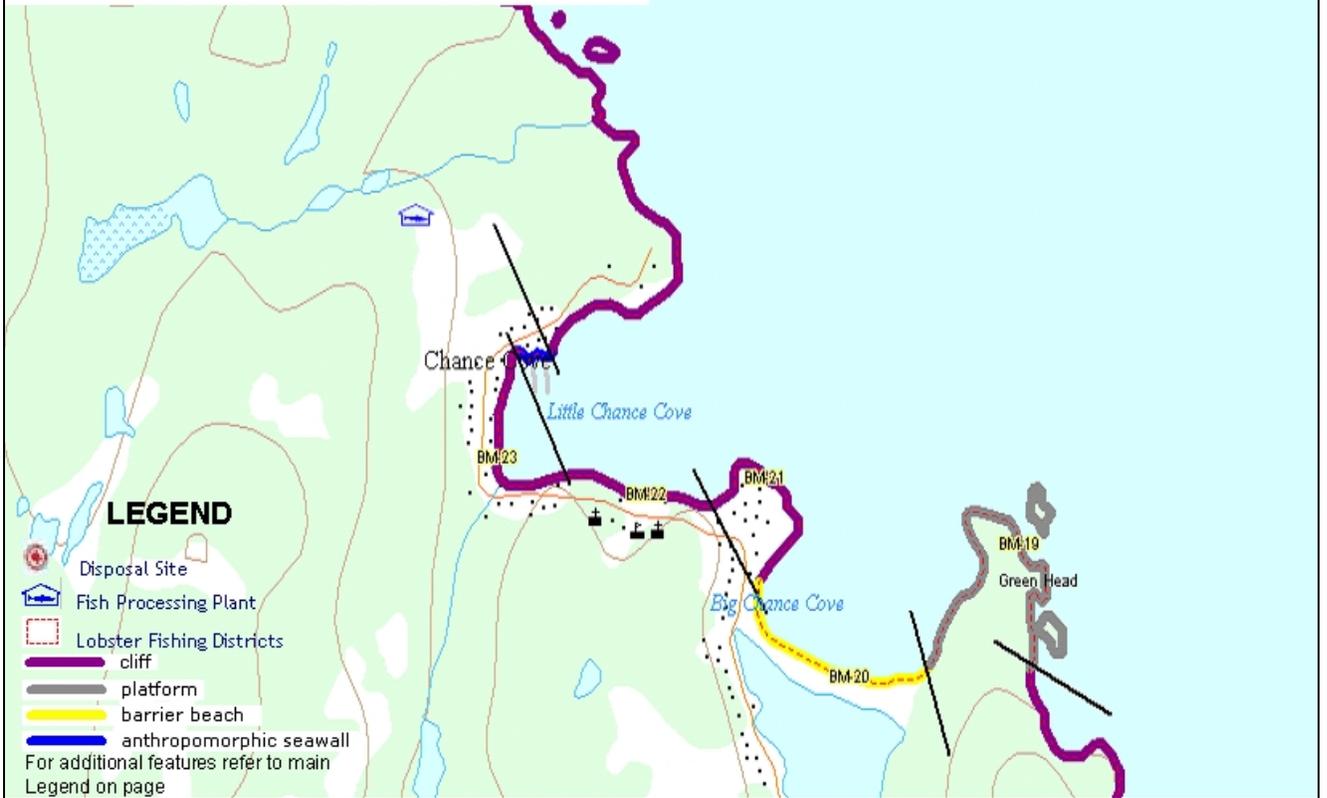
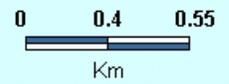
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

9

Nom du site :	Smith Seafood Ltd., Chance Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 40' 80'' N, 53° 49' 50'' O, Chance Cove, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 41' 50'' N, 53° 49' 00'' O, à une profondeur approximative de 45 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, les antécédents indiquent que les déchets ont été envoyés chez Earle's Proteins à Carbonear, Terre-Neuve. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Smith Seafood Ltd. au cours des années 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996 et 1998.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, rivage rocheux et cordon littoral. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng et calmar. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 339. • Communautés voisines : Bellevue et Bellevue Beach.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 7 tonnes/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Smith Seafoods Ltd.
Location: 47.688888, -53.830555, Chance Cove, NL
Location of Disposal Site: 47.697222, -53.816666



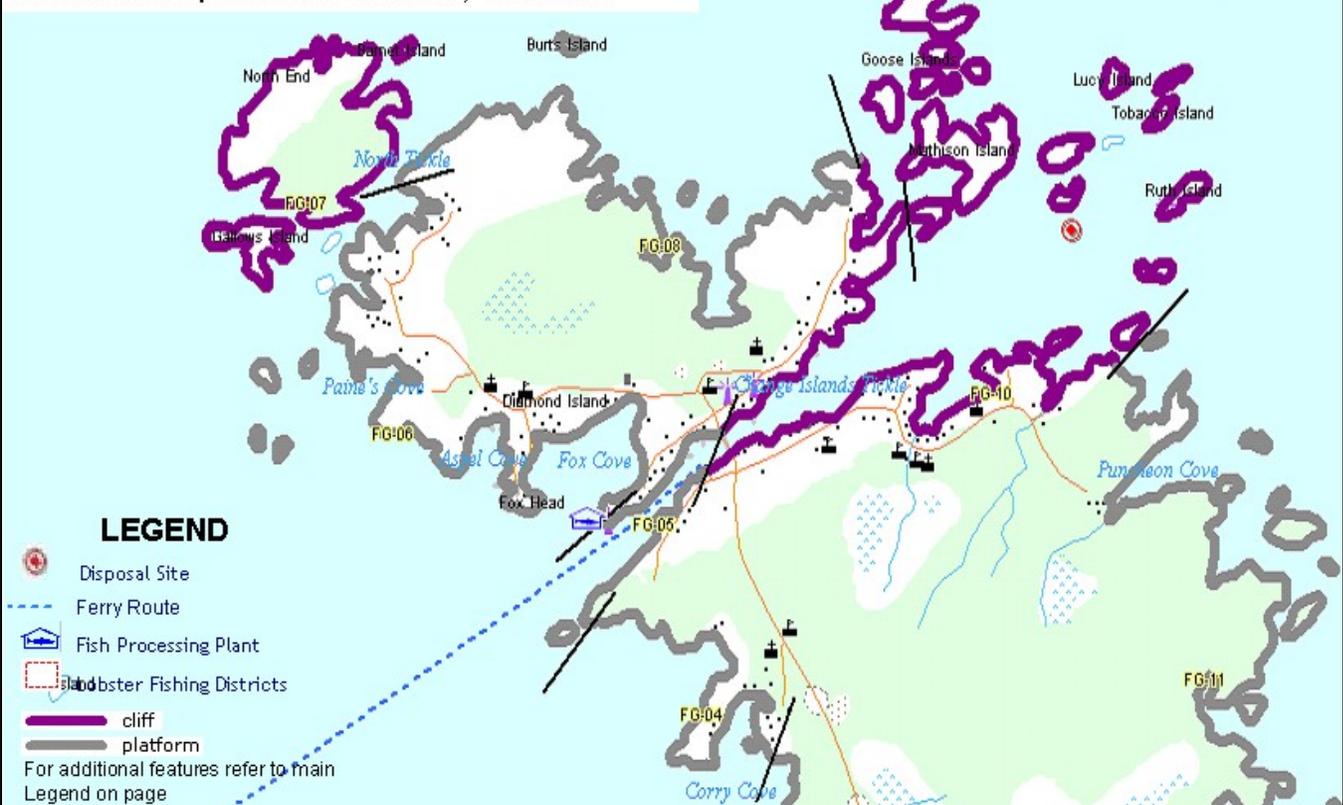
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

10

Nom du site :	Fogo Island Co-Operative Society Ltd., Seldom, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 40' 35'' N, 54° 24' 14'' O, Change Islands, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 40' 69'' N, 54° 23' 2'' O, à une profondeur approximative de 17 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Fogo Island Co-Operative Society Ltd. pour les délais prescrits suivants : Septembre 2000 à septembre 2001, octobre 2001 à octobre 2002 et octobre 2002 à octobre 2003.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève pierreuse. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets des conteneurs sont déchargés sur un chaland et celui-ci est remorqué jusqu'au lieu d'immersion approuvé à l'aide d'un bateau à hors-bord. Les déchets sont déchargés du chaland en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Flétan noir, hareng, capelan, maquereau, calmar et holothurie. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 360. • Communautés voisines : Fogo Island et Farewell.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 2 tonnes/voyage. • 1 voyage/toutes les deux semaines.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Fogo Island Co-Operative Society Ltd.
 Location: 49.676388, -54.403888, Change Islands, NL
 Location of Disposal Site: 49.685833, -54.388888



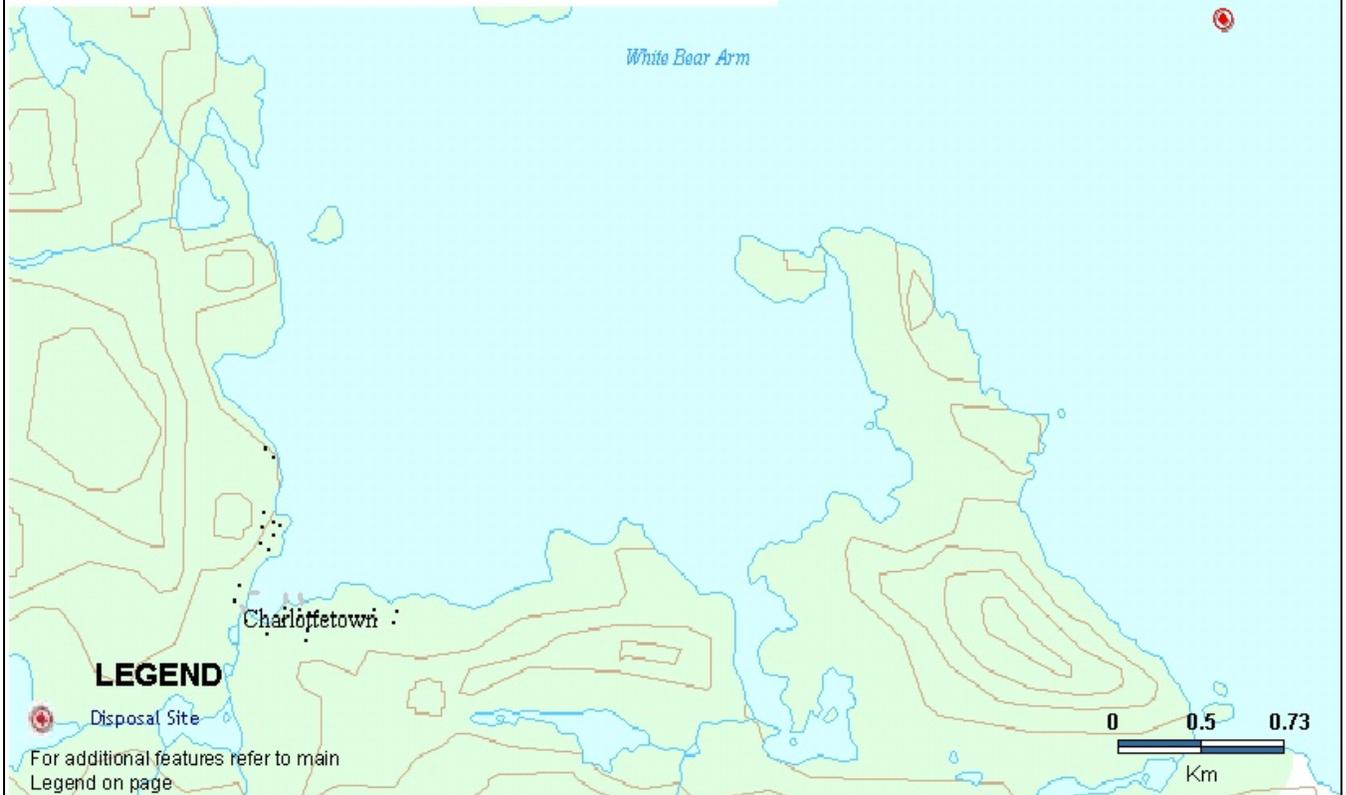
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

11

Nom du site :	Labrador Choice Seafoods Ltd., Charlottetown, Labrador
Lieu du chargement :	52° 46' 35'' N, 56° 07' 04'' O, Charlottetown, Labrador
Lieu d'immersion :	52° 47' 60'' N, 56° 03' 56'' O, à une profondeur approximative de 50 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Labrador Choice Seafoods Ltd depuis juin 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : plage de sable et de gravier, grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets des conteneurs sont déchargés sur un chaland. Celui-ci est remorqué jusqu'au lieu d'immersion approuvé à l'aide d'un bateau à hors-bord où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crevette. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 364. • Communautés voisines : Aucune.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Labrador Choice Seafoods Ltd.
Location: 52.776388, -56.117777, Charlottetown, Labrador
Location of Disposal Site: 52.8, -56.065555



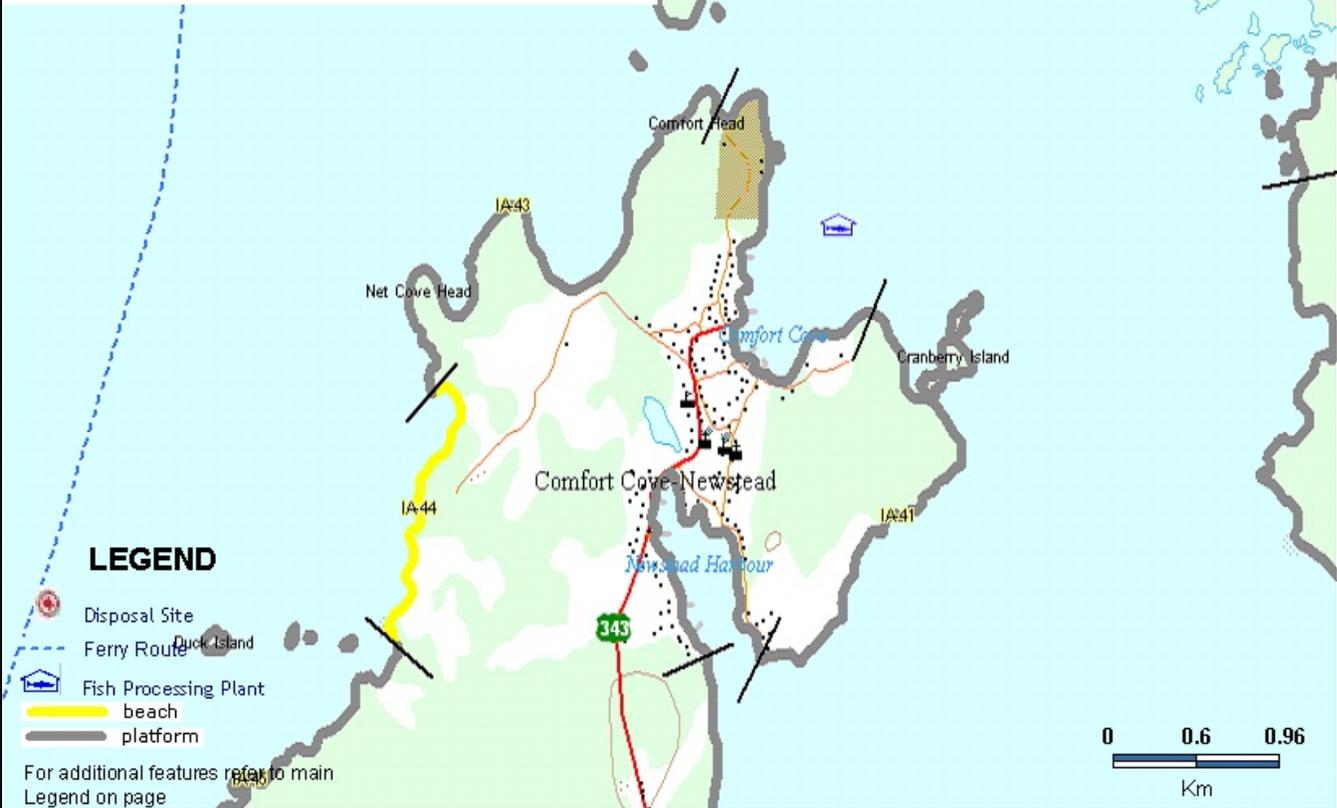
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

12

Nom du site :	Notre Dame Seafoods Inc., Comfort Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 24' 30'' N, 54° 51' 30'' O, Comfort Cove, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 24' 75'' N, 54° 50' 40'' O, à une profondeur approximative de 60 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Notre Dame Seafoods Inc. depuis août 2000 jusqu'à aujourd'hui. • On a délivré un permis d'urgence d'immersion pour le site pour la période allant de juin 2000 à août 2000. On a délivré ce permis parce que la compagnie ne disposait pas d'un site d'immersion valide pour éliminer les déchets, de quelque nature qu'ils soient, bien qu'elle possédait un permis provincial pour transformer le crabe et autres espèces.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : plage de sable et de gravier et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe, capelan, flétan noir, morue et lompe. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 510. • Communautés voisines : Newstead, Campbellton, Loon Bay.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Des sites archéologiques sont situés le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 750 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 5 voyages/semaine.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Notre Dame Seafoods Inc.
Location: 49.408333, -54.858333, Comfort Cove, NL
Location of Disposal Site: 49.420833, -54.85



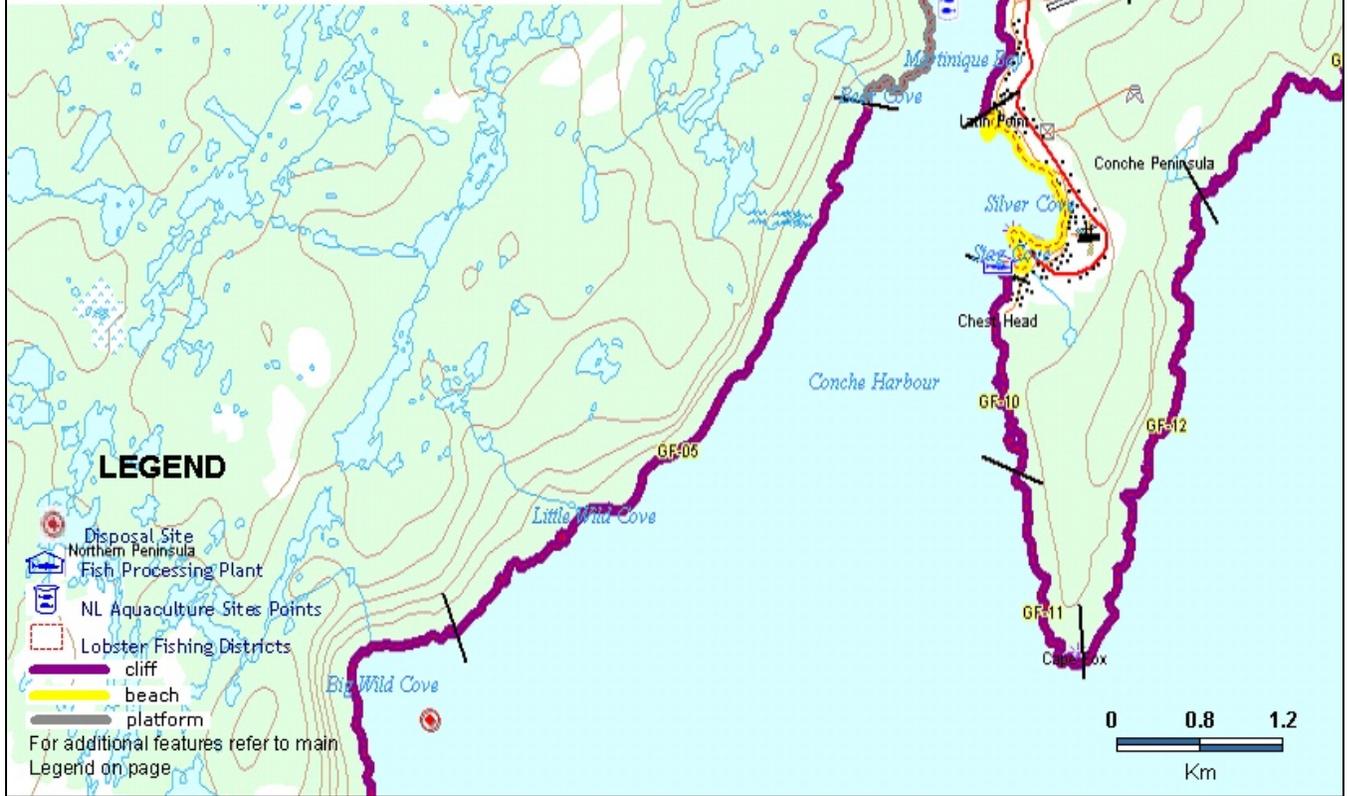
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

13

Nom du site :	E.J. Green and Company, Conche, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	50° 53' 10'' N, 55° 53' 70'' O, Conche, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	50° 51' 50'' N, 55° 58' 00'' O, à une profondeur approximative de 40 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, on transforme certains déchets en aliments pour animaux de compagnie. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à E.J. Green and Company depuis 1989 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, plage de sable et grève de galets. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, morue, poissons démersaux et buccin. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 263. • Communautés voisines : Roddickton et Crouse.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Des sites archéologiques sont situés le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 200 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	La présence d'un fort courant au lieu d'immersion empêche l'accumulation des déchets.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Certaines plages sont des sites d'emplacement de trappes à morue.

Name: E.J. Green and Company
Location: 50.886111, -55.902777, Conche, NL
Location of Disposal Site: 50.863888, -55.966666



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

14

Nom du site :	Breakwater Fisheries Ltd., Cottlesville, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 30' 4'' N, 54° 51' 8'' O, Cottlesville, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 30' 4'' N, 54° 53' 7'' O, à une profondeur approximative de 236 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Smith Seafood Ltd. au cours des années suivantes : octobre 2001 à octobre 2002, octobre 2002 à octobre 2003 et novembre 2003 à novembre 2004.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Type de rivage dans ce secteur : rivage rocheux.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe, crevette, homard, calmar, poissons pélagiques et poissons démersaux, etc. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 297. • Communautés voisines : Luke’s Arm et Cottle’s Island.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 tonnes/année. • 7 à 9 tonnes/voyage. • 2 à 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Breakwater Fisheries Ltd.
Location: 49.501111, -54.852222, Cottlesville, NL
Location of Disposal Site: 49.511111, -54.902777



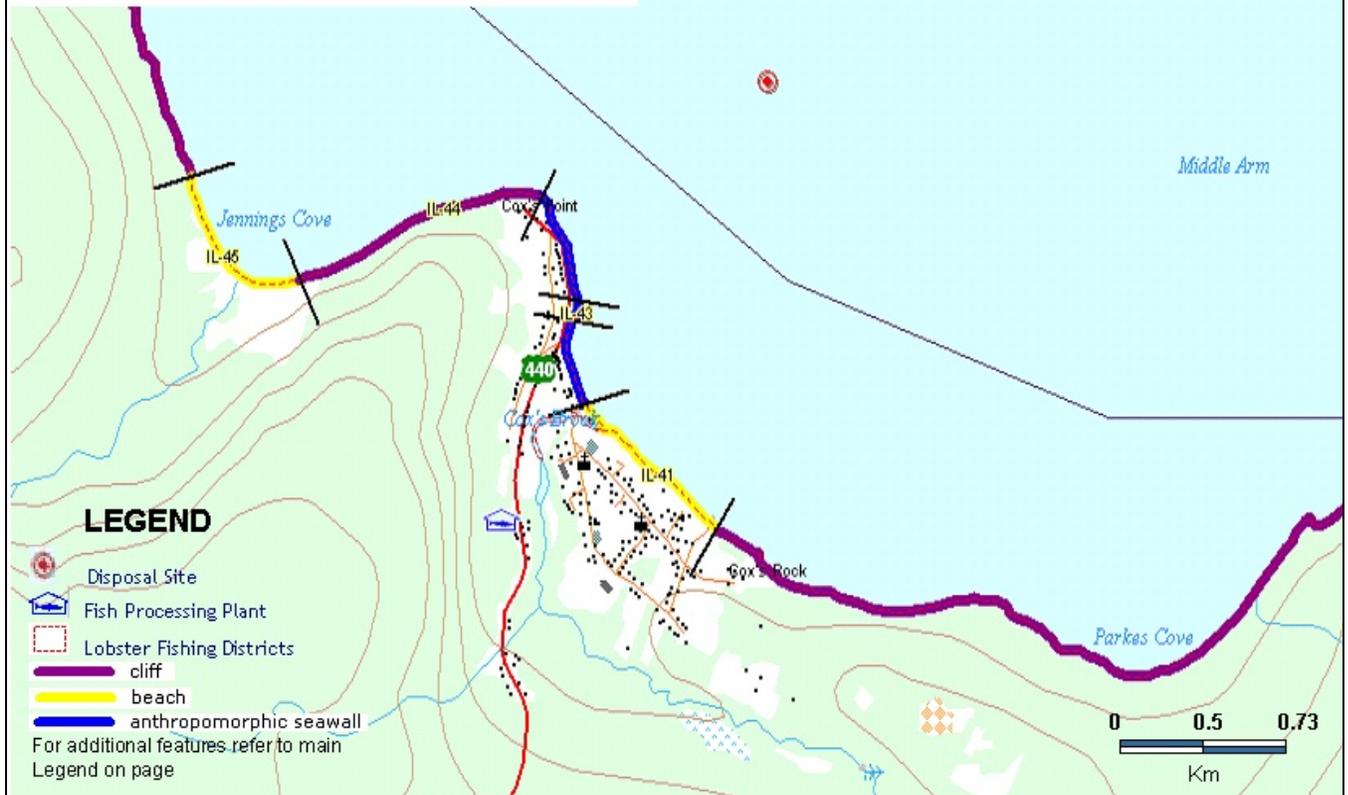
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

15

Nom du site :	T & H Fisheries Inc., Cox's Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 07' 10'' N, 58° 04' 20'' O, Cox's Cove, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 08' 00'' N, 58° 04' 00'' O, à une profondeur approximative de 190 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • T & H Fisheries Inc. envoie la majorité de ses déchets de poisson à une usine de farine de poisson à Burgeo et le capelan mâle est congelé et destiné à la consommation humaine et à la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à T & H Fisheries Inc. depuis 1992 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : plage de sable et de gravier, grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie ou un élévateur à fourche et des conteneurs à poisson pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng, maquereau, pétoncle et sébaste. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 719. • Communautés voisines : McIvers et Woods Island.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 tonnes/année. • 5 tonnes/voyage. • Maximum de 5 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: T & H Fisheries Inc.
Location: 49.119444, -58.072222, Cox's Cove, NL
Location of Disposal Site: 48.133333, -58.066666



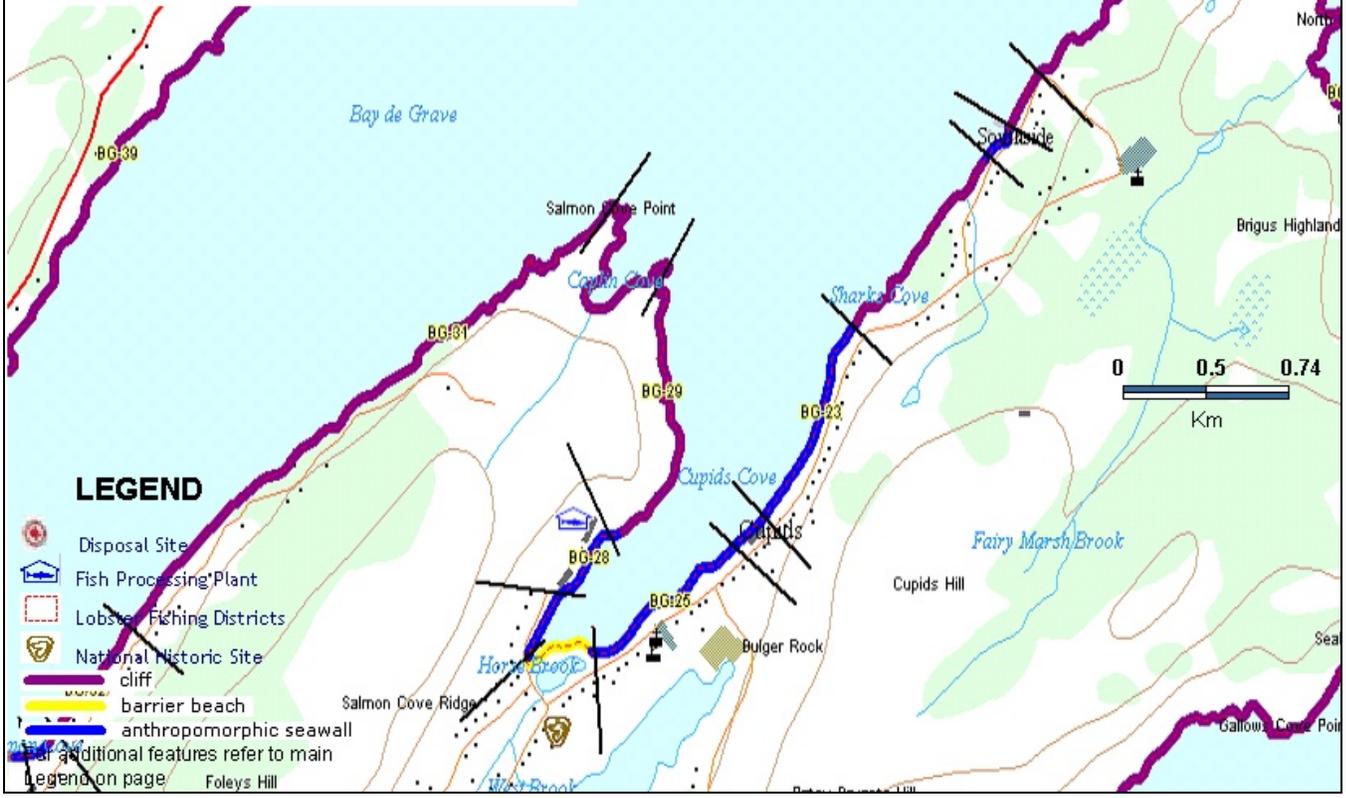
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

16

Nom du site :	Quin Sea Fisheries, Old Pelican, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 32' 90'' N, 53° 14' 10'' O, Cupids, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 34' 23'' N, 53° 13' 60'' O, à une profondeur approximative de 134 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Quin Sea Fisheries au cours des années 1991, 1993, 1994, 1996, 1998, 2002, 2003 et 2004.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng, calmar, baudroie, maquereau et poissons démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 775. • Communautés voisines : Brigus, South River et Georgetown.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 tonnes/année. • 16 tonnes/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Quin Sea Fisheries
 Location: 47.558333, -53.236111, Cupids, NL
 Location of Disposal Site: 47.573055, -53.233333



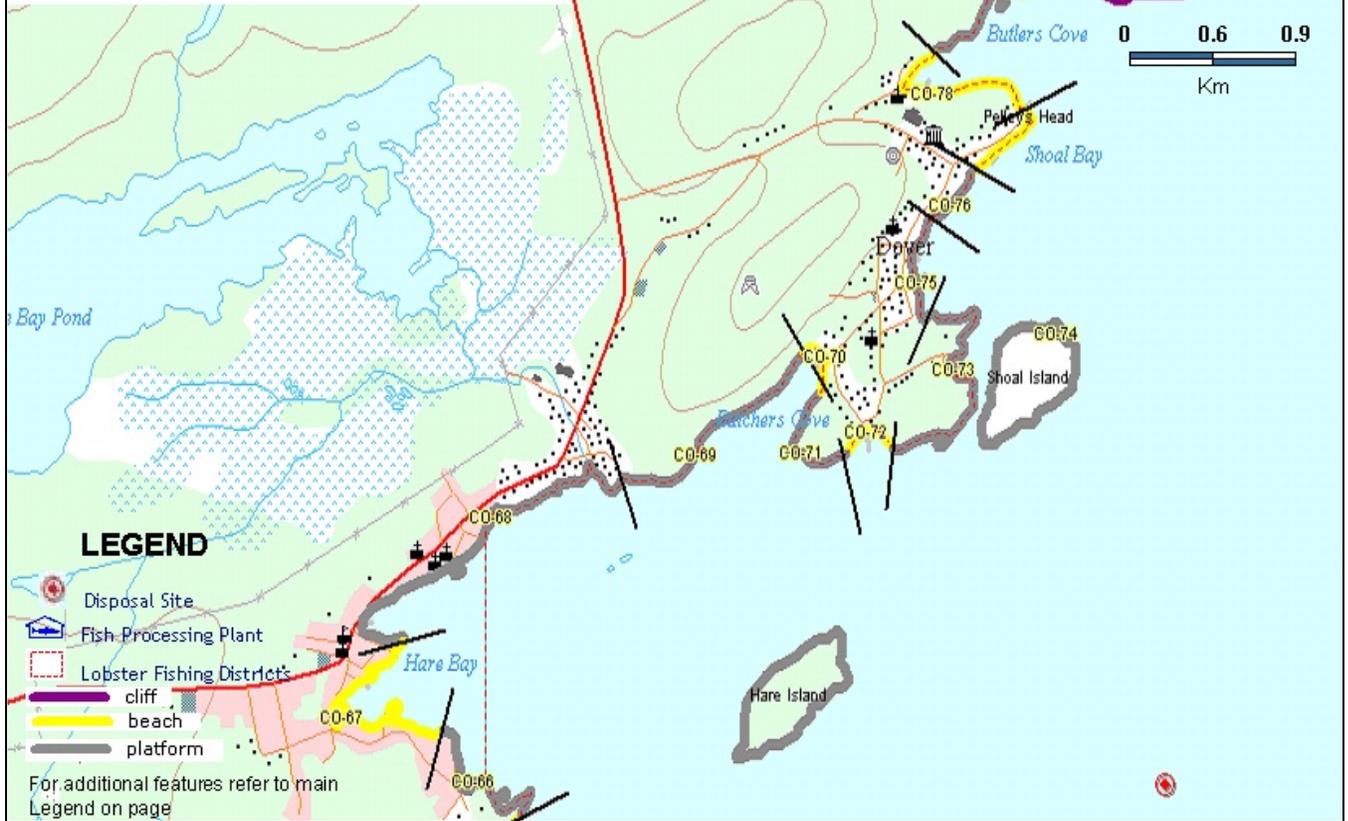
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

17

Nom du site :	Crimson Tide Fisheries Ltd., Dover, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 52' 00'' N, 53° 58' 50'' O, Dover, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 51' 00'' N, 53° 57' 00'' O, à une profondeur approximative de 90 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Les antécédents indiquent que la majorité des déchets ont été envoyés à une visonnière en Nouvelle-Écosse et qu'une autre partie de ceux-ci ont été envoyés à une usine de farine de poisson à Burgeo, Terre-Neuve. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Crimson Tide Fisheries Ltd. depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets, plage de sable et de gravier et grève pierreuse. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng, maquereau, phoque et poissons démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 730. • Communautés voisines : Hare Bay.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 200 tonnes. • 5 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Crimson Tide Fisheries Ltd.
Location: 48.866666, -53.980555, Dover, NL
Location of Disposal Site: 48.85, -53.95



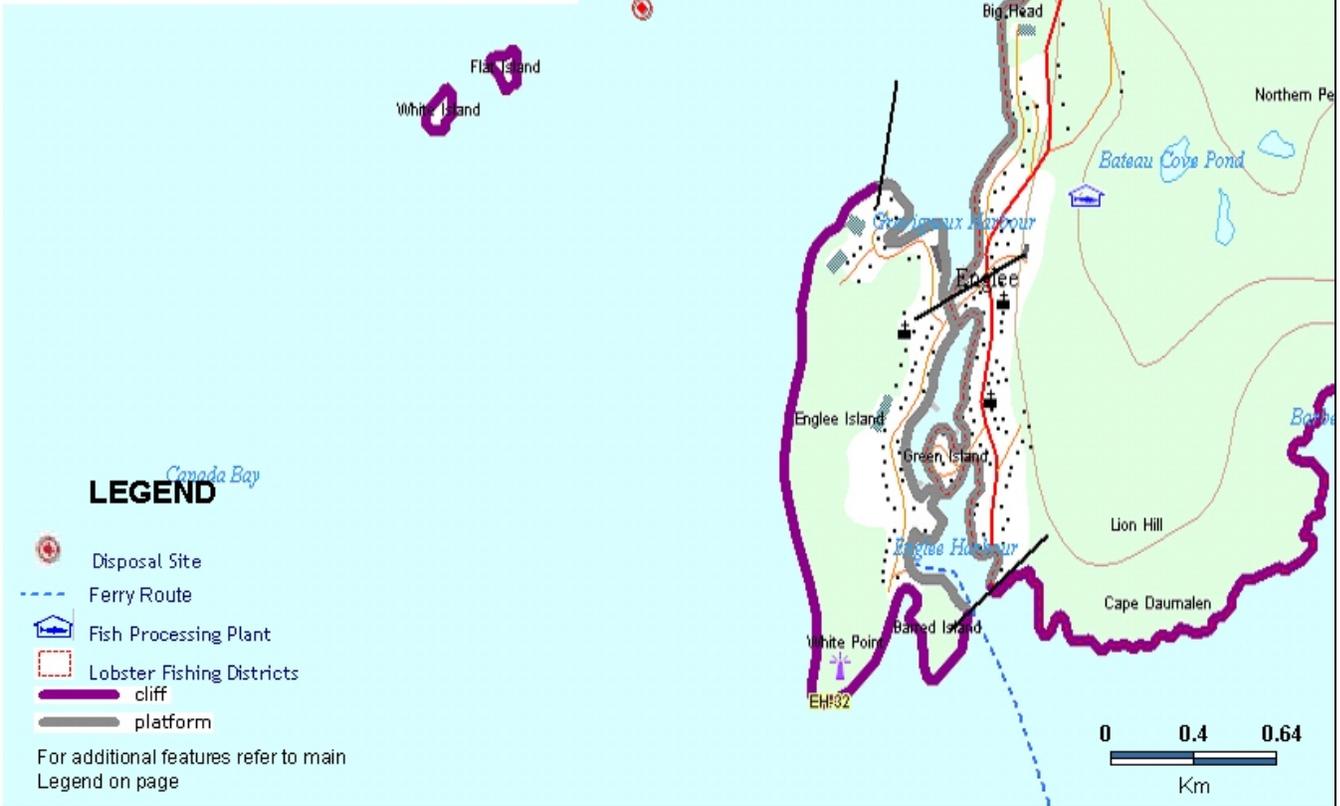
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

18

Nom du site :	Englee Seafood Ltd., Englee, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	50° 44' 00'' N, 56° 06' 50'' O, Englee, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	50° 44' 40'' N, 56° 06' 90'' O, à une profondeur approximative de 65 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Englee Seafood Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	SHEPPERD ISLAND - Aires de reproduction de l' eider à duvet.
Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 694. • Communautés voisines : Bide Arm.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Des sites archéologiques sont situés le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 800 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des parties de la côte sont des sites d'emplacement de trappes à morue.

Name: Englee Seafoods Ltd.
 Location: 50.733333, -56.113888, Englee, NL
 Location of Disposal Site: 50.744444, -56.125



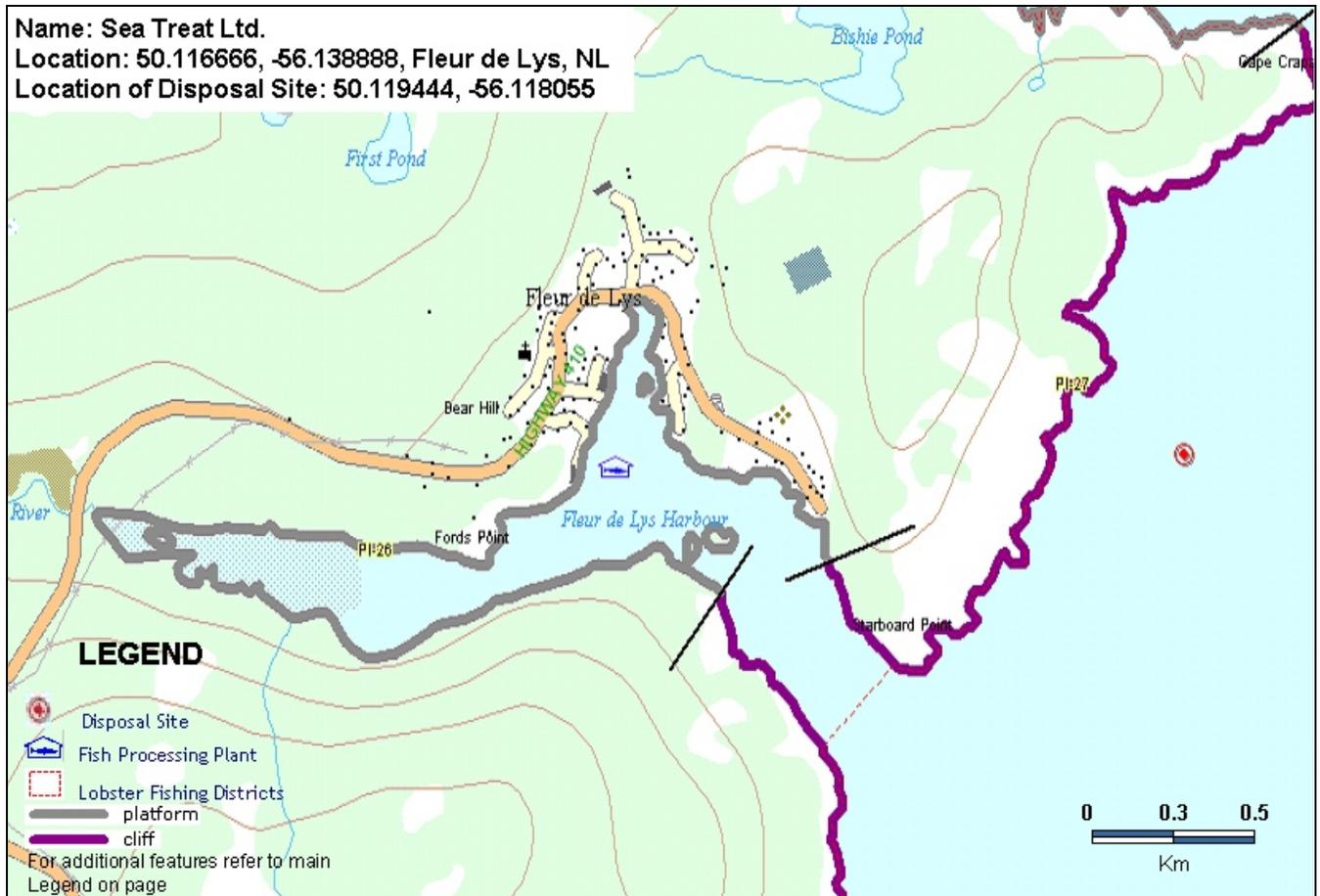
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

19

Nom du site :	Sea Treat Ltd., Fleur de Lys, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	50° 07' 00'' N, 56° 08' 20'' O, Fleur de Lys, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	50° 06' 70'' N, 56° 07' 50'' O, à une profondeur approximative de 18 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Sea Treat Ltd. durant les périodes suivantes : juillet 2001 à juillet 2002 et juillet 2002 à juillet 2003.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 348. • Communautés voisines : Coachmans Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • Maximum de 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Sea Treat Ltd.
Location: 50.116666, -56.138888, Fleur de Lys, NL
Location of Disposal Site: 50.119444, -56.118055



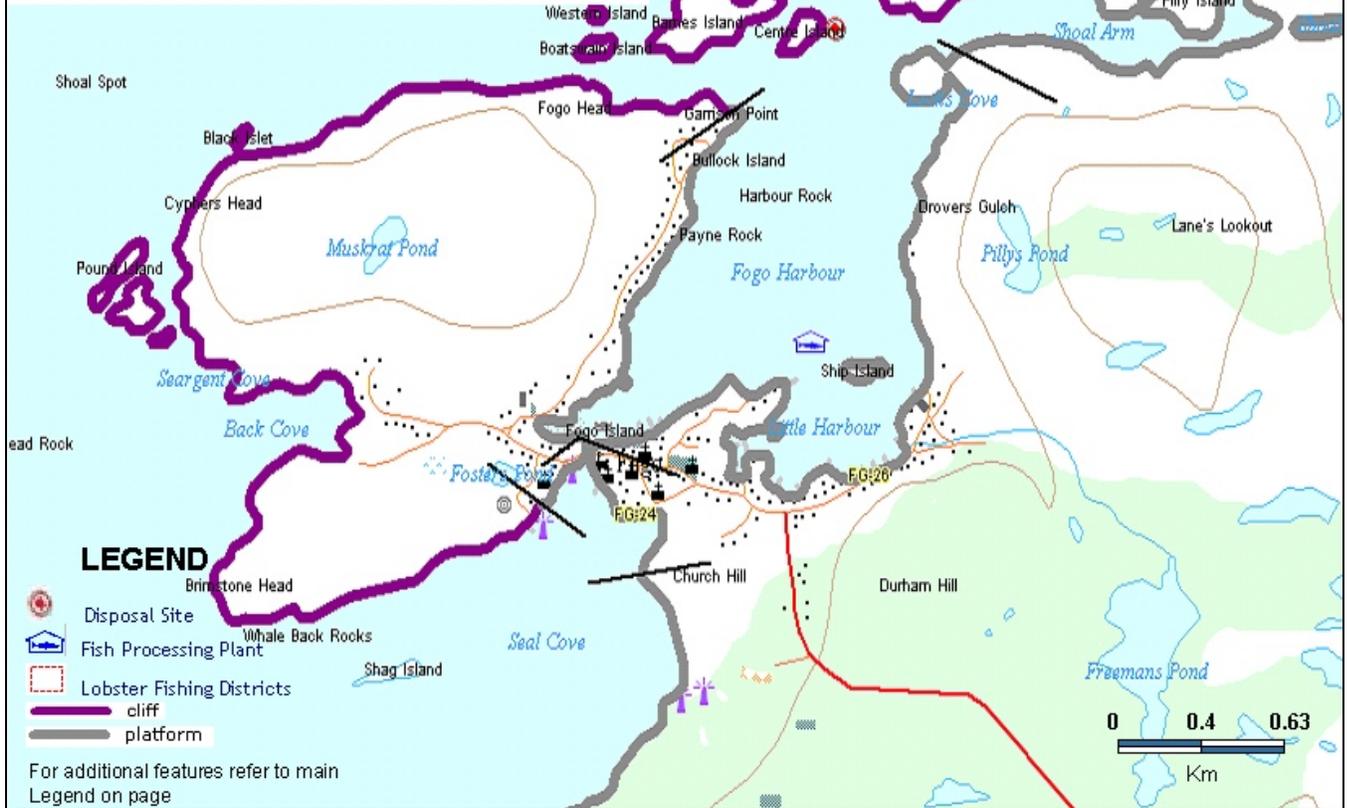
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

20

Nom du site :	Fogo Island Co-Operative Society Ltd., Seldom, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 43' 03'' N, 54° 16' 55'' O, Fogo Island, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 43' 65'' N, 54° 16' 35'' O, à une profondeur approximative de 12 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets, exception faite de la congélation des déchets pour en faire des appâts. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Fogo Island Co-Operative Society Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>GAPPY ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir <p>SEALS NEST ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir - Sterne pierregarin - Océanite cul-blanc <p>STONEHOUSE ISLETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Macareux moine - Guillemot à miroir - Océanite cul-blanc - Mouette tridactyle <p>TURR ISLETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouette tridactyle - Guillemot à miroir <p>LITTLE FOGO ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sterne pierregarin - Océanite cul-blanc - Mouette tridactyle - Macareux moine - Guillemot à miroir

Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Type de rivage dans ce secteur : rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets des conteneurs sont déchargés sur un chaland. Celui-ci est remorqué par un bateau à hors-bord jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du chaland en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng, maquereau, calmar et crabe. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 803. • Communautés voisines : Change Islands et Farewell.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 2 tonnes/voyage. • Maximum de 8 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Fogo Island Co-Operative Society Ltd.
 Location: 49.7175, -54.281944, Fogo Island, NL
 Location of Dump Site: 49.734722, -54.276388



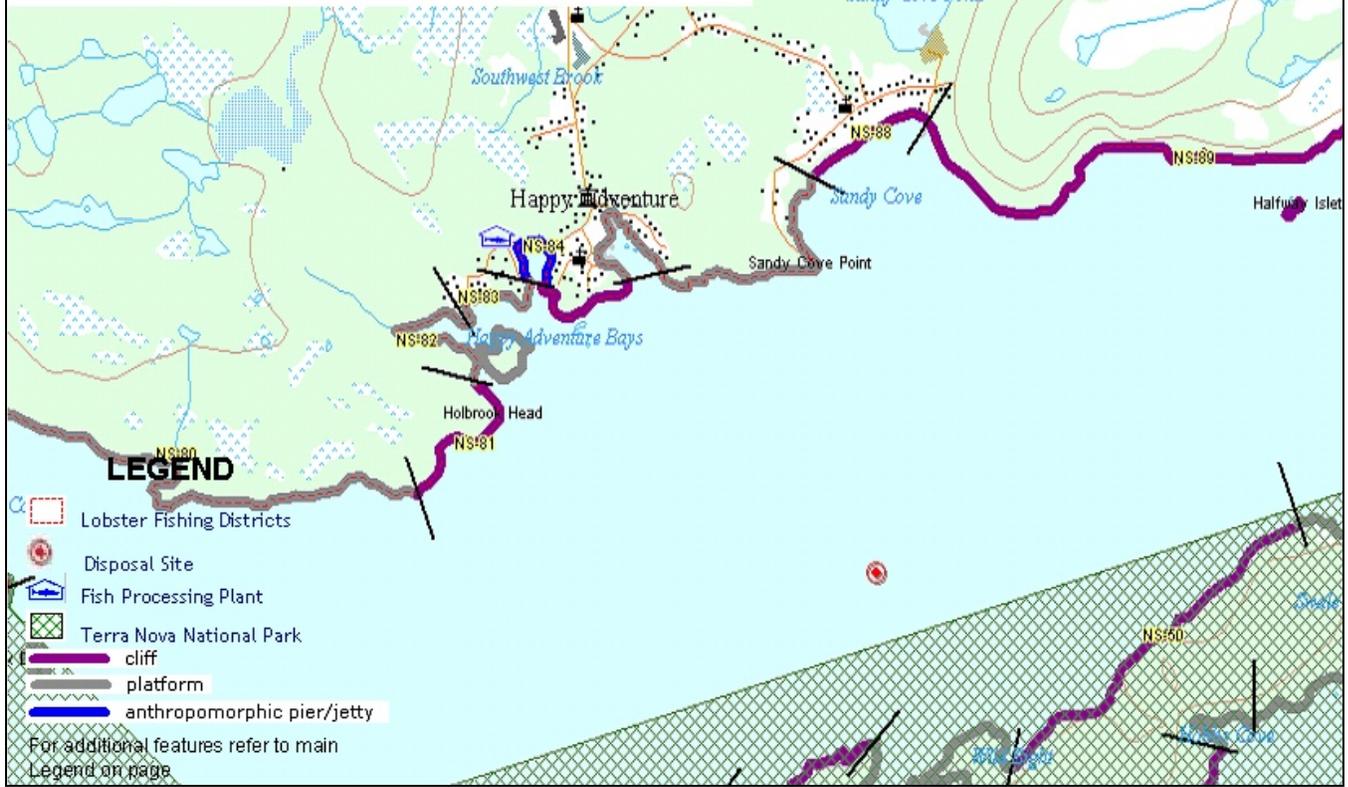
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

21

Nom du site :	Happy Adventure Sea Products Ltd., Happy Adventure, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 38' 00'' N, 53° 46' 00'' O, Happy Adventure, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 37' 08'' N, 53° 44' 00'' O, à une profondeur approximative de 150 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Les antécédents indiquent qu'au cours des années 1999 et 2000, les déchets ont été donnés à des agriculteurs locaux et une partie de ceux-ci ont été congelés et envoyés à une usine de farine de poisson. Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Happy Adventure Sea Products Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, plage de sable et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Parc national Terra Nova Plage Sandy Cove
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 245. • Communautés voisines : Eastport et Sandy Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • Maximum de 2 à 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Happy Adventure Sea products Ltd.
 Location: 48.633333, -53.766666, Happy Adventure, NL
 Location of Dump Site: 48.618888, -53.733333



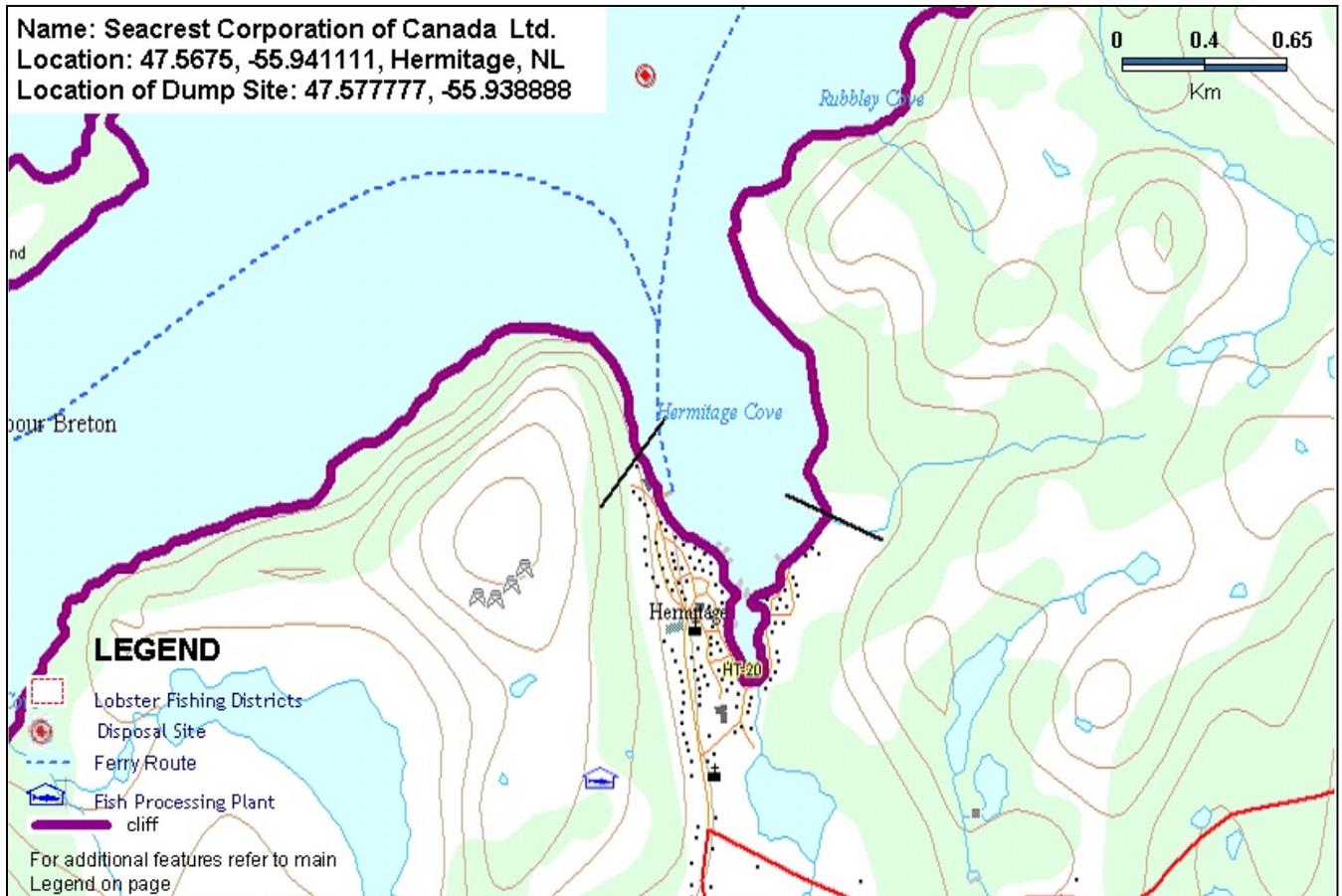
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

22

Nom du site :	Seacrest Corporation of Canada Ltd., Hermitage, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 33' 63'' N, 55° 55' 88'' O, Hermitage, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 34' 40'' N, 55° 55' 80'' O, à une profondeur approximative de 90 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, les antécédents indiquent que des déchets ont été expédiés par bateau à l'usine de farine de poisson Long Island Seafoods quand cela était possible. De plus, on a trouvé un marché pour les déchets de sébaste et de perche, qui constituent environ 30 à 50 % des déchets créés par Seacrest Corporation of Canada Ltd. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Seacrest Corporation of Canada Ltd. pour les années 1991, 1992, 1993 et 1994, et des permis ont été délivrés chaque année depuis juin 1998 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Durant l'été, on trouve de petites concentrations d'oiseaux de mer pélagiques le long de la côte.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets seront couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement doit porter en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 602. • Communautés voisines : Dawsons Cove et Seal Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 4 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Seacrest Corporation of Canada Ltd.
Location: 47.5675, -55.941111, Hermitage, NL
Location of Dump Site: 47.577777, -55.938888



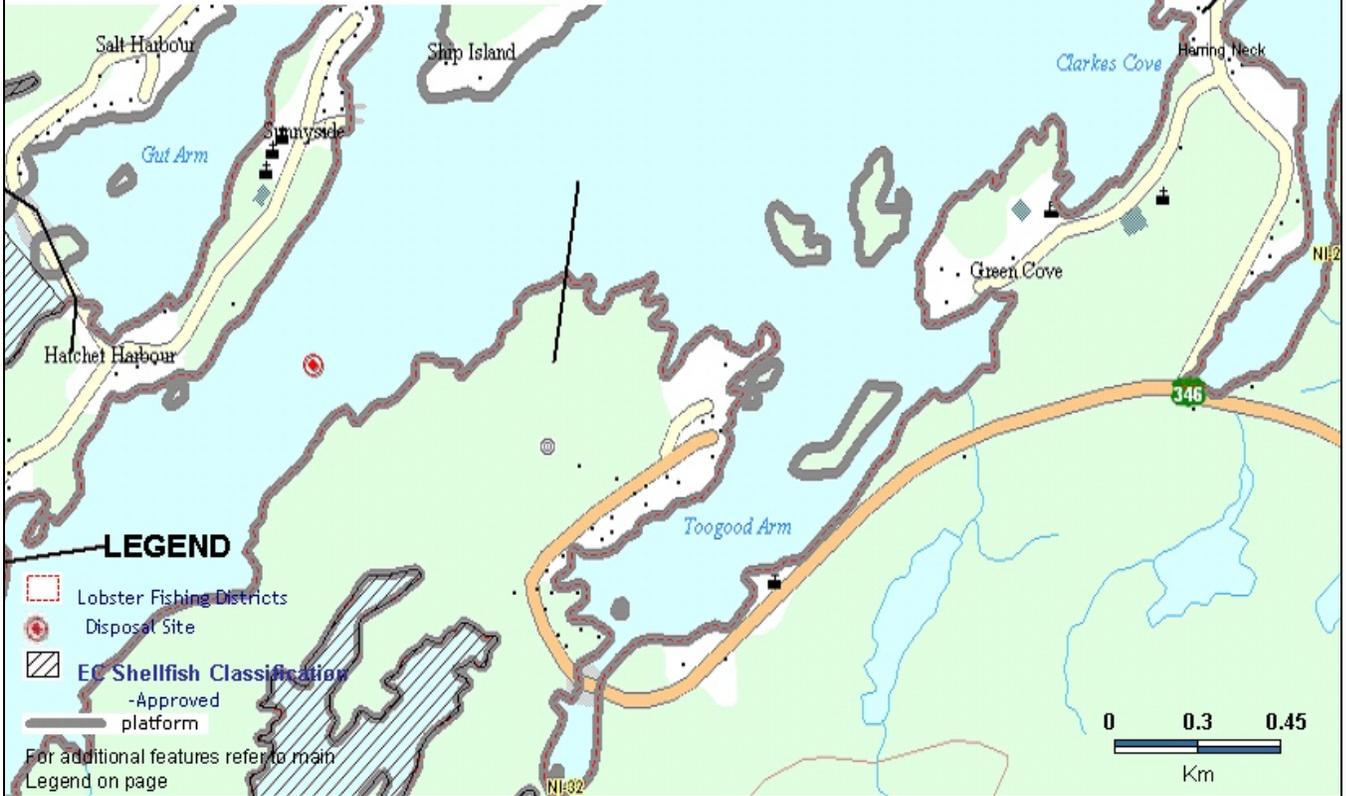
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

23

Nom du site :	Breakwater Fisheries Ltd., St. Johns, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 38' 60'' N, 54° 35' 00'' O, Herring Neck, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 38' 06'' N, 54° 37' 00'' O, à une profondeur approximative de 75 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, les déchets de capelans sont convertis en aliments pour animaux, et les têtes et queues de flétans noirs sont emballées pour la vente. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Breakwater Fisheries Ltd. pour les périodes suivantes : avril 2003 à avril 2004 et avril 2004 à avril 2005.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Type de rivage dans ce secteur : rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise une descente d'évacuation pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 100 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d’immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons pélagiques, poissons démersaux, calmar, crabe, crevette et homard. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ. • Communautés voisines : Merritts Harbour et Hatchet Harbour.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 9 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Breakwater Fisheries Ltd.
Location: 49.65, -54.583333, Herring Neck, NL
Location of Dump Site: 49.635, -54.616666



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

24

Nom du site :	Torngat Fish Producers Co-Operative Society, Happy Valley Goose Bay, Labrador
Lieu du chargement :	55° 27' 50'' N, 60° 12' 90'' O, Hopedale, Labrador
Lieu d'immersion :	55° 27' 20'' N, 60° 12' 35'' O, à une profondeur approximative de 40 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Un permis d'immersion en mer a été délivré à Torngat Fish Producers Co-Operative Society pour la période allant d'octobre 2003 à octobre 2004. Un permis d'urgence a été délivré à Torngat Fish Producers Co-Operative Society pour la période allant d'août 2000 à octobre 2000 pour l'immersion de déchets. Le permis a été délivré parce que la compagnie n'avait pas présenté sa demande de permis d'immersion en mer en temps opportun pour couvrir la saison en cours.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Flétan noir et omble. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 559. • Communautés voisines : Mud Lake et Sheshatshui.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 55.463888, -60.225, Hopedale, Labrador
Location of Dump Site: 55.455555, -60.209722



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

25

Nom du site :	P. Janes and Sons Ltd., Jacksons Arm, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 51' 80'' N, 56° 40' 50'' O, Jacksons Arm, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 51' 50'' N, 56° 43' 66'' O, à une profondeur approximative de 90 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson, plus particulièrement des déchets de poisson et de mollusque. • Les antécédents indiquent qu'on a eu recours à un site d'enfouissement pour éliminer les déchets, mais que cela commence à occasionner des problèmes dans le secteur. Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à P. Janes and Sons Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets et plage de sable et de gravier. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans un palangrier de 52 pi (15,85 m). Le palangrier se déplace jusqu'au site d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du palangrier en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d’immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons démersaux et crabe. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 420. • Communautés voisines : Sop’s Arm et Pollards Point.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Un site archéologique est situé le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • Maximum de 5 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s’applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: P. Janes and Sons Ltd.
Location: 49.872222, -56.680555, Jacksons Arm, NL
Location of Dump Site: 49.863888, -56.735



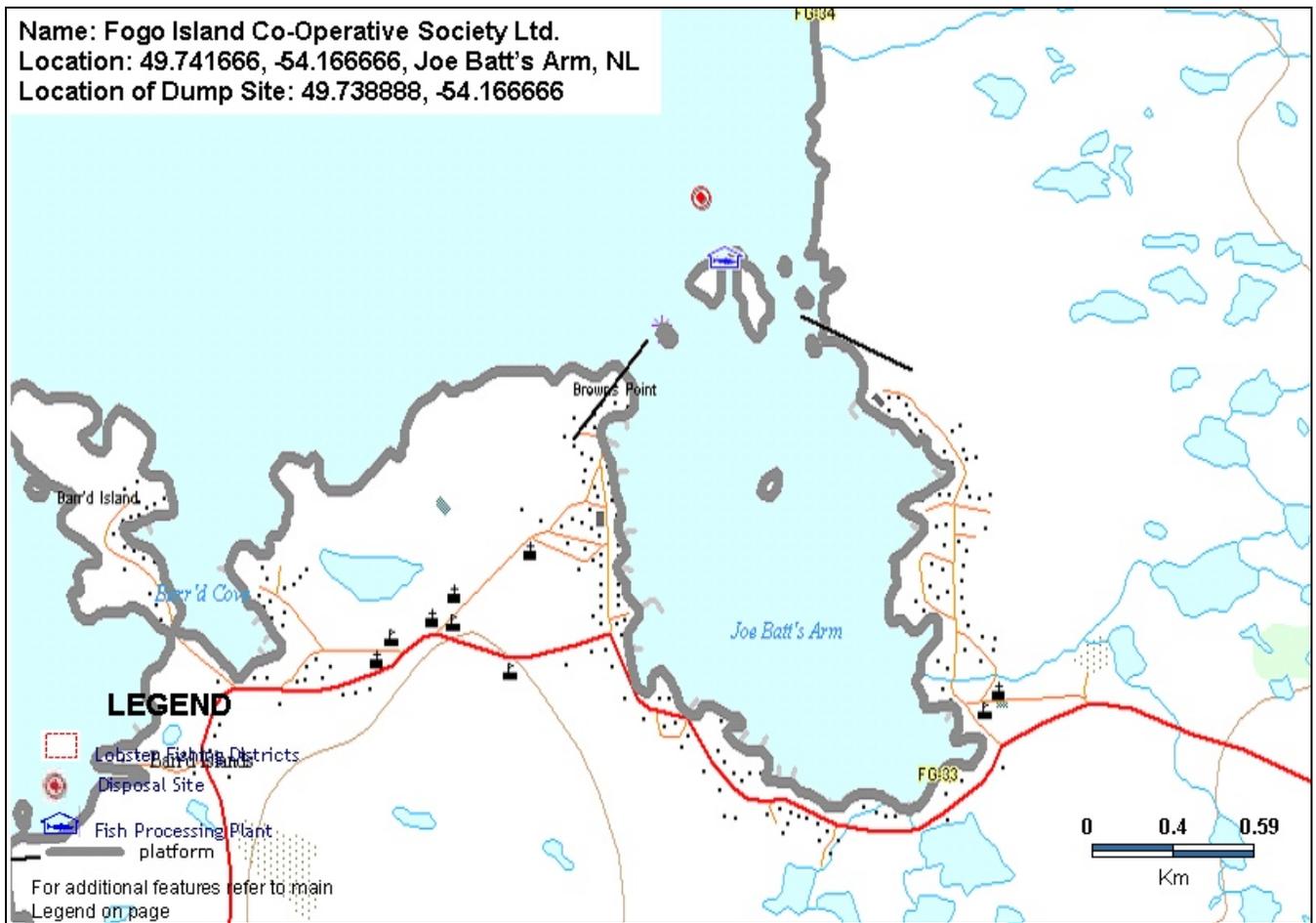
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

26

Nom du site :	Fogo Island Co-Operative Society Ltd., Seldom, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 43' 90'' N, 54° 09' 60'' O, Joe Batts Arm, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 44' 20'' N, 54° 10' 00'' O, à une profondeur approximative de 16 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets, mis à part le fait que certains des déchets sont congelés pour être utilisés comme appâts. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Fogo Island Co-Operative Society Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>GAPPY ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir <p>SEALS NEST ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir - Sterne pierregarin - Océanite cul-blanc <p>STONEHOUSE ISLETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Macareux moine - Guillemot à miroir - Océanite cul-blanc - Mouette tridactyle <p>TURR ISLETS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouette tridactyle - Guillemot à miroir <p>LITTLE FOGO ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sterne pierregarin - Océanite cul-blanc - Mouette tridactyle - Macareux moine - Guillemot à miroir

Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève pierreuse.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets des conteneurs sont déchargés dans un chaland. Celui-ci est remorqué par un bateau à hors-bord jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du chaland en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons pélagiques et démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 889. • Communautés voisines : Barr'd Islands, Sandy Cove, Tilting et Shoal Bay.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 7 tonnes/voyage. • Maximum de 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Fogo Island Co-Operative Society Ltd.
Location: 49.741666, -54.166666, Joe Batt's Arm, NL
Location of Dump Site: 49.738888, -54.166666



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

27

Nom du site :	La Scie Fisheries Ltd., La Scie, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 57' 60'' N, 55° 36' 20'' O, La Scie, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 58' 72'' N, 55° 37' 00'' O, à une profondeur approximative de 65 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à La Scie Fisheries Ltd. depuis juillet 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève de galets.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 063. • Communautés voisines : Shoe Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Un site archéologique est situé le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: La Scie Fisheries Ltd.
Location: 49.966666, -55.605555, La Scie, NL
Location of Dump Site: 49.986666, -55.616666



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

28

Nom du site :	Labrador Fishermens Union Shrimp Company Ltd., Labrador
Lieu du chargement :	51° 31' 30'' N, 56° 49' 60'' O, L'Anse au Loup, Labrador
Lieu d'immersion :	51° 31' 33'' N, 56° 49' 60'' O, à une profondeur approximative de 6 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Labrador Fishermen's Union Shrimp Company Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	Le site d'immersion de déchets principal pour L'Anse au Loup est situé au bout du quai principal, à 350 m de la porte d'entrée de l'usine de transformation. Des cuves contenant les déchets sont vidées au bout du quai.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun

Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 635. • Communautés voisines : Capstan Island et L’Anse-Amour.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 2000 lb/cuve. • 25 cuves/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d’eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d’immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l’activité d’immersion, afin de s’assurer que la profondeur normale de l’eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s’applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Labrador Fishermens Union Co. Ltd.
Location: 51.5123, -56.7941, L'Anse Aux Loup, Labrador
Location of Dump Site: 51.525833, -56.833333



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

29

Nom du site :	Eveleigh's Seafoods Ltd., Little Bay Islands, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 38' 50'' N, 55° 46' 50'' O, Little Bay Islands, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 38' 60'' N, 55° 45' 90'' O, à une profondeur approximative de 30 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Eveleigh's Seafoods Ltd. depuis mai 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets et plage de sable et de gravier.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges. • Site d'aquaculture – moules bleues.
Tourisme et loisirs :	Installations de quai d'accostage.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 176. • Communautés voisines : Suley Ann's Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Un site archéologique est situé le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 2 500 lb/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés le long de la côte.

Name: Eveleigh's Seafoods Ltd.
 Location: 49.647222, -55.780555, Little Bay Islands, NL
 Location of Dump Site: 49.65, -55.841666



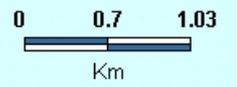
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

30

Nom du site :	Dorset Fisheries Ltd., Long Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 34' 50'' N, 53° 40' 00'' O, Long Cove, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 36' 00'' N, 53° 39' 00'' O, à une profondeur approximative de 100 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Les antécédents indiquent que les déchets étaient habituellement expédiés par bateau à l'usine de farine de poisson à Marystown, Terre-Neuve, lorsque celle-ci était en activité. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Dorset Fisheries Ltd. depuis mars 1998 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, flèche littorale et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons pélagiques et démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Normans Cove et Thornlea.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 tonnes/année. • 16 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour durant la haute saison.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Dorset Fisheries Ltd.
Location: 47.579222, -53.666666, Long Cove, NL
Location of Dump Site: 47.6, -53.65



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

31

Nom du site :	Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society, Happy Valley-Goose Bay, Labrador
Lieu du chargement :	55° 05' 30'' N, 59° 10' 60'' O, Makkovik, Labrador
Lieu d'immersion :	55° 05' 60'' N, 59° 10' 20'' O, à une profondeur approximative de 37 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society depuis juillet 1998 jusqu'à aujourd'hui. • Un permis d'urgence pour l'immersion de déchets a été délivré à Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society pour le site d'immersion de Makkovik pour la période allant d'août 2000 à octobre 2000. Ce permis a été délivré parce que la compagnie n'avait pas présenté sa demande de permis d'immersion en mer en temps opportun pour couvrir la saison en cours.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Flétan noir, grenadier et crabe des neiges. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 384. • Communautés voisines : Postville.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 4 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 55.091666, -59.183333, Makkovik, Labrador
Location of Dump Site: 47.6, -53.65



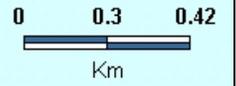
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

32

Nom du site :	Labrador Fishermens Union Shrimp Company Ltd., Labrador
Lieu du chargement :	52° 18' 65'' N, 55° 49' 92'' O, Mary's Harbour, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	52° 18' 75'' N, 55° 48' 50'' O, à une profondeur approximative de 66 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Labrador Fishermens Union Shrimp Company Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont chargés dans une barge au moyen d'une descente par canalisation. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 450. • Communautés voisines : Lodge Bay.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 700 tonnes/année. • 1 à 2 tonnes/voyage. • Maximum de 5 à 6 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 52.318055, -55.842222, Mary's Harbour, Labrador
Location of Dump Site: 52.320833 -55.813888



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

33

Nom du site :	Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society, Happy Valley-Goose Bay, Labrador
Lieu du chargement :	56° 32' 61'' N, 61° 41' 30'' O, Nain, Labrador
Lieu d'immersion :	56° 32' 61'' N, 61° 41' 00'' O, à une profondeur approximative de 17 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society depuis août 2000 jusqu'à aujourd'hui. • Un permis d'urgence d'immersion des déchets a été délivré à Torngat Fisheries Producers Co-Operative Society pour le site d'immersion de Nain pour la période allant d'août 2000 à octobre 2000. Ce permis a été délivré parce que la compagnie n'a pas présenté sa demande de permis d'immersion en mer en temps opportun pour couvrir la saison en cours.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Flétan noir, omble et pétoncle • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 159. • Communautés voisines : Aucune.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 500 tonnes/année. • 4 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 56.550277, -61.691666, Nain, Labrador
Location of Dump Site: 56.5529 -61.6699



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

34

Nom du site :	Woodman's Sea Products Ltd., New Harbour, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 35' 35'' N, 53° 32' 60'' O, New Harbour, Terre-Neuve 47° 35' 24'' N, 53° 33' 10'' O, New Harbour, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 37' 00'' N, 53° 36' 00'' O, à une profondeur approximative de 130 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Cependant, les antécédents indiquent que tous les déchets de poissons démersaux ont été congelés et emballés dans le but d'être exportés au Nouveau-Brunswick et en Ontario, où on les a utilisés comme aliments pour animaux de compagnie et compléments alimentaires pour les visons. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Woodman's Sea Products Ltd. depuis 1989 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : cordon littoral, grève pierreuse, grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont chargés dans une barge au moyen d'une descente par canalisation, de conteneurs à poisson et d'élévateur à fourche. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à

	<p>une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Raie, flétan noir, baudroie, morue, phoque, sébaste, crabe des neiges et moules. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Dildo.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 15 tonnes/voyage.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Woodman's Sea Products Ltd.
Location: (1) 47.593055, -53.55, New Harbour, NL
(2) 47.59, -53.552777
Location of Dump Site: 47.616666 -53.6



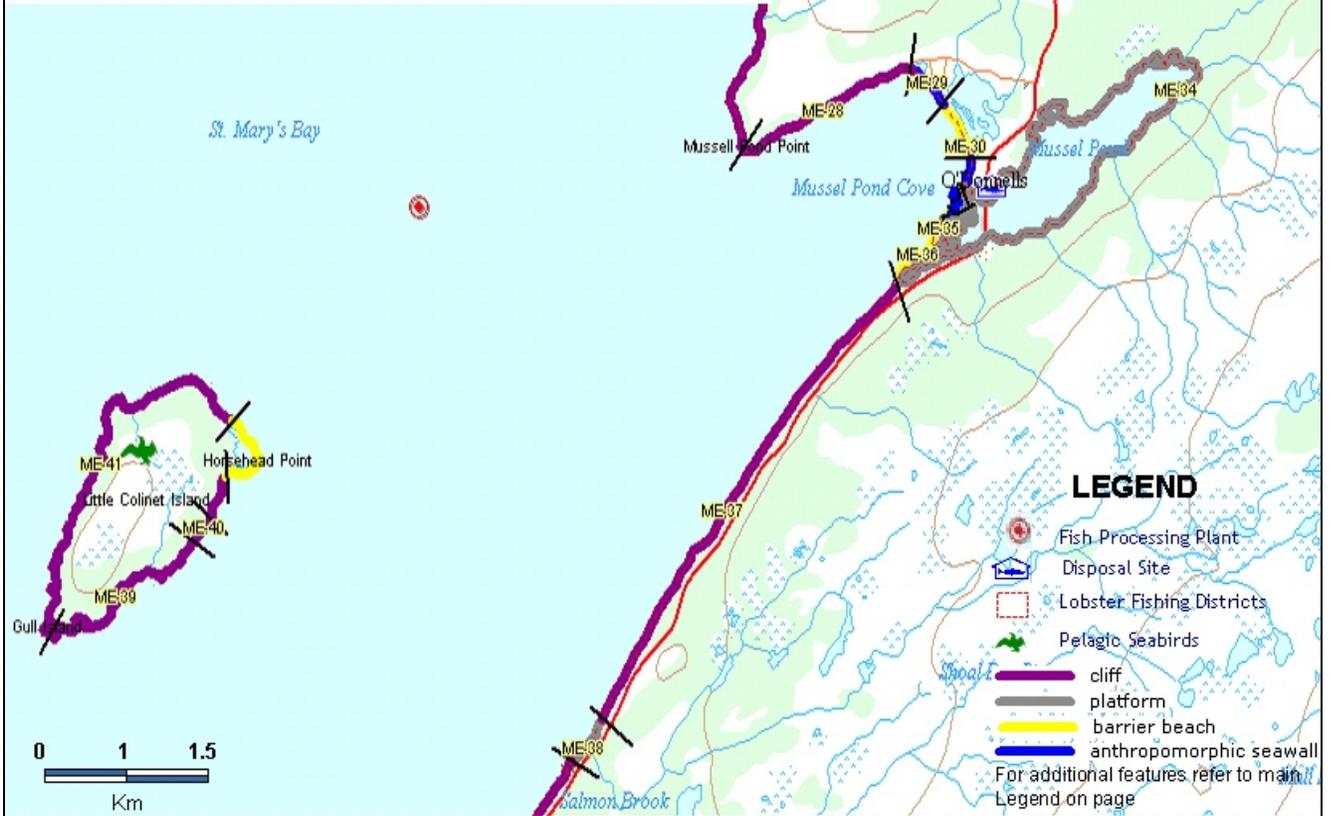
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

35

Nom du site :	Hickey & Sons Fisheries Ltd., St. John's, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 04' 10'' N, 53° 34' 30'' O, O'Donnells, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 04' 00'' N, 5° 38' 00'' O, à une profondeur approximative de 50 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, les antécédents indiquent que certains des déchets ont été transportés à l'usine de compostage Cape Broyle Composting. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Hickey & Sons Fisheries Ltd. depuis novembre 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>LITTLE COLINET ISLAND - Guillemot à miroir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce secteur est également une halte migratoire pour la sauvagine.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets et cordon littoral. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan, hareng, sébaste et oursins verts. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : St. Josephs et Admirals Beach.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 250 tonnes/année. • 15 tonnes/voyage. • 1 voyage/semaine.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Hickey and Son's Fisheries Ltd.
 Location: 47.069444, -53.575, O'Donnells, NL
 Location of Dump Site: 47.066666 -53.633333



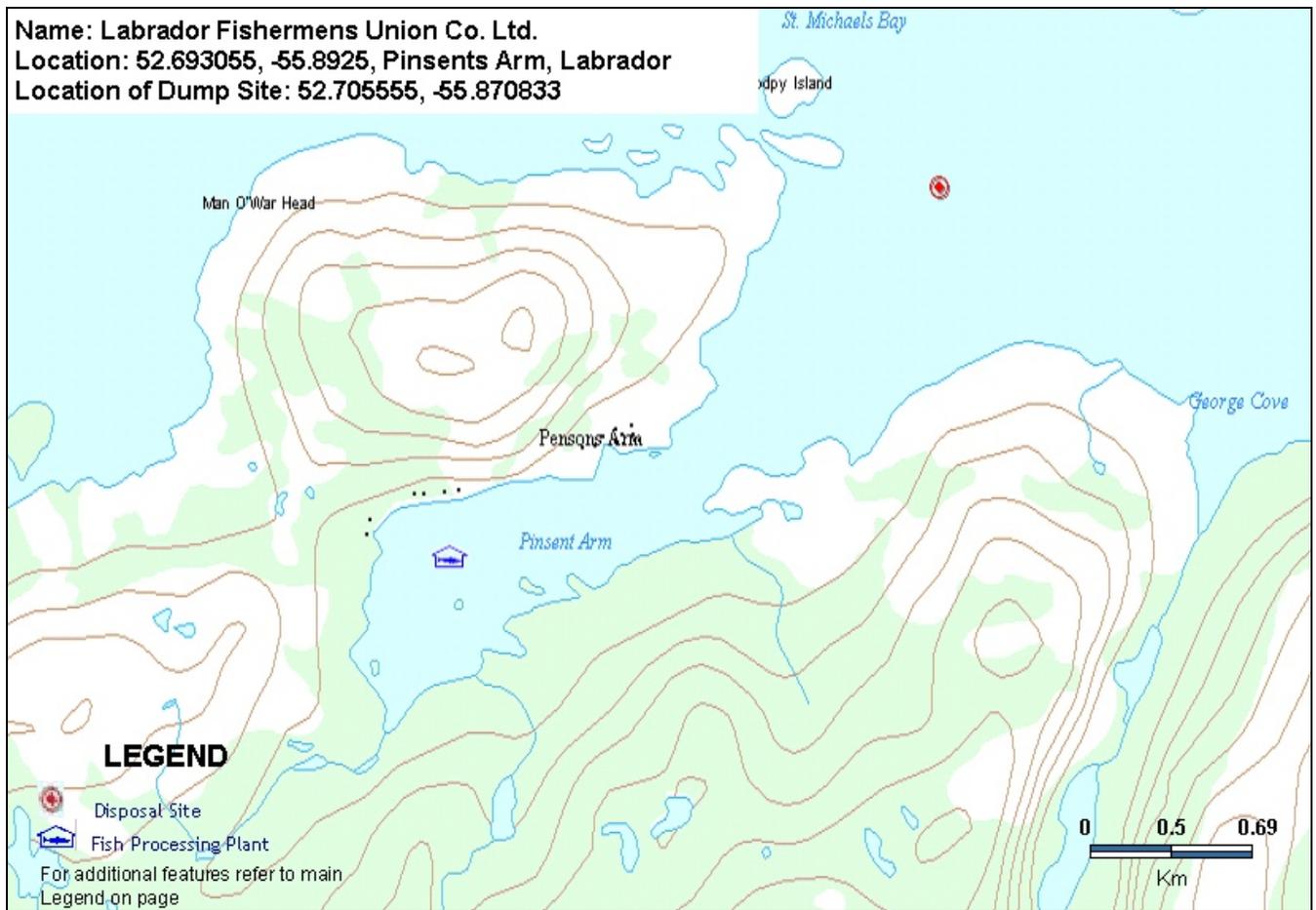
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

36

Nom du site :	Labrador Fisherman's Union Shrimp Co-Operative Ltd., L'Anse au Loup, Labrador
Lieu du chargement :	52° 41' 35'' N, 55° 53' 33'' O, Pinsent's Arm, Labrador
Lieu d'immersion :	52° 41' 80'' N, 55° 52' 15'' O, à une profondeur approximative de 30 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. Cependant, certains déchets sont donnés à des agriculteurs locaux. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Labrador Fisherman's Union Shrimp Co-Operative Ltd. depuis juin 1998 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Buccin. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Charlottetown.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 175 tonnes/année. • 0,5 à 1 tonne/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Labrador Fishermens Union Co. Ltd.
Location: 52.693055, -55.8925, Pinsents Arm, Labrador
Location of Dump Site: 52.705555, -55.870833



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

37

Nom du site :	Furlong Brothers Ltd., Plate Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 29' 87'' N, 53° 30' 40'' O, Plate Cove, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 30' 95'' N, 53° 31' 00'' O, à une profondeur approximative de 110 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. De juillet 2003 à juillet 2004, des déchets ont été transportés par camion jusqu'à un site de compostage à Lethbridge, Terre-Neuve. Le transport par bateau a cessé en raison de l'expédition par bateau de farine de poisson provenant d'une usine locale. Étant donné que l'usine de farine de poisson produisait trop de déchets, elle devait les expédier au site de compostage, et avait priorité sur l'usine Furlong Brothers Ltd. De plus, en raison de la règle de tolérance 0 relativement aux camions qui présentent des fuites, il est devenu plus difficile de transporter des déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Furlong Brothers Ltd. depuis juillet 2002 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève pierreuse et grève de galets • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu

	<p>d'immersion approuvé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons et mollusques. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 303. • Communautés voisines : Plate Cove East, Plate Cove West et Summerville.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 600 tonnes/année. • 15 000 à 20 000 lb/voyage. • L'immersion est effectuée au besoin selon les activités normales.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Furlong Brothers Ltd.
Location: 48.5075, -53.511111, Plate Cove, NL
Location of Dump Site: 48.526388, -53.516666



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

38

Nom du site :	Fishery Products International Ltd., Port Union, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 30' 20'' N, 53° 04' 20'' O, Port Union, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 29' 00'' N, 52° 56' 00'' O, à une profondeur approximative de 130 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Fishery Products International Ltd. depuis août 1998 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie, un élévateur à fourche et des conteneurs à poisson pour décharger les déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

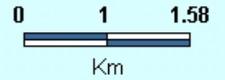
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crevette. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 486. • Communautés voisines : Catalina et Melrose.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 7 000 tonnes/année. • 40 tonnes/voyage. • 1 à 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Fishery Products International Ltd.
Location: 48.505555, -53.072222, Port Union, NL
Location of Dump Site: 48.483333, -53.933333

LEGEND

-  Disposal Site
-  Fish Processing Plant
-  Lobster Fishing Districts
-  cliff
-  beach
-  platform

For additional features refer to main Legend on page



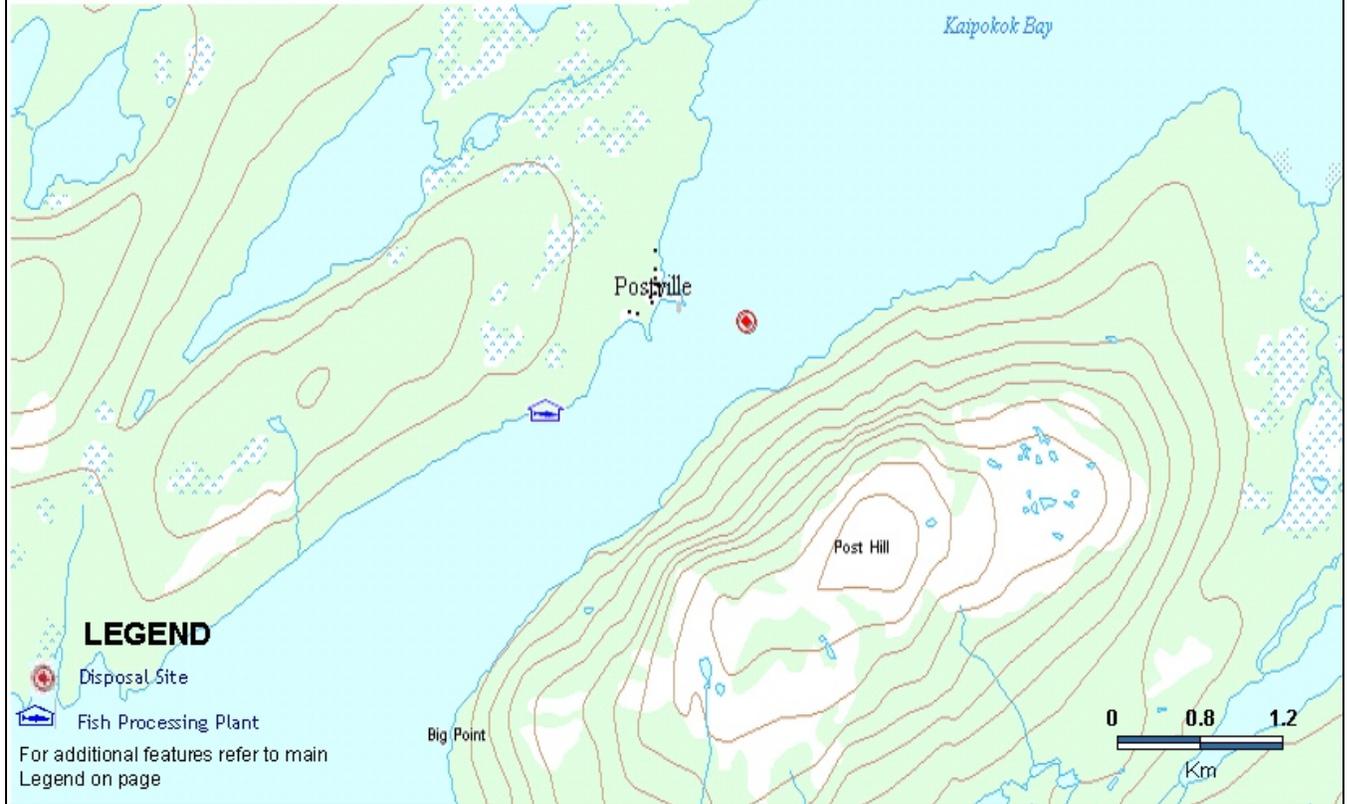
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

39

Nom du site :	Torngat Fish Producers Co-Operative Society Ltd., Happy Valley-Goose Bay, Labrador
Lieu du chargement :	54° 54' 50'' N, 59° 46' 10'' O, Postville, Labrador
Lieu d'immersion :	54° 54' 40'' N, 59° 45' 60'' O, à une profondeur approximative de 55 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Torngat Fish Producers Co-Operative Society Ltd. depuis juillet 1998 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On garde les déchets dans des bacs à poisson qui sont transportés manuellement jusqu'à un bateau à moteur. Le bateau se déplace ensuite jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du bateau en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Omble et morue. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 215. • Communautés voisines : Aucune.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 100 tonnes/année. • 40 à 544 lb/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 54.913888, -59.913888, Postville, Labrador
Location of Dump Site: 54.911111, -59.766666



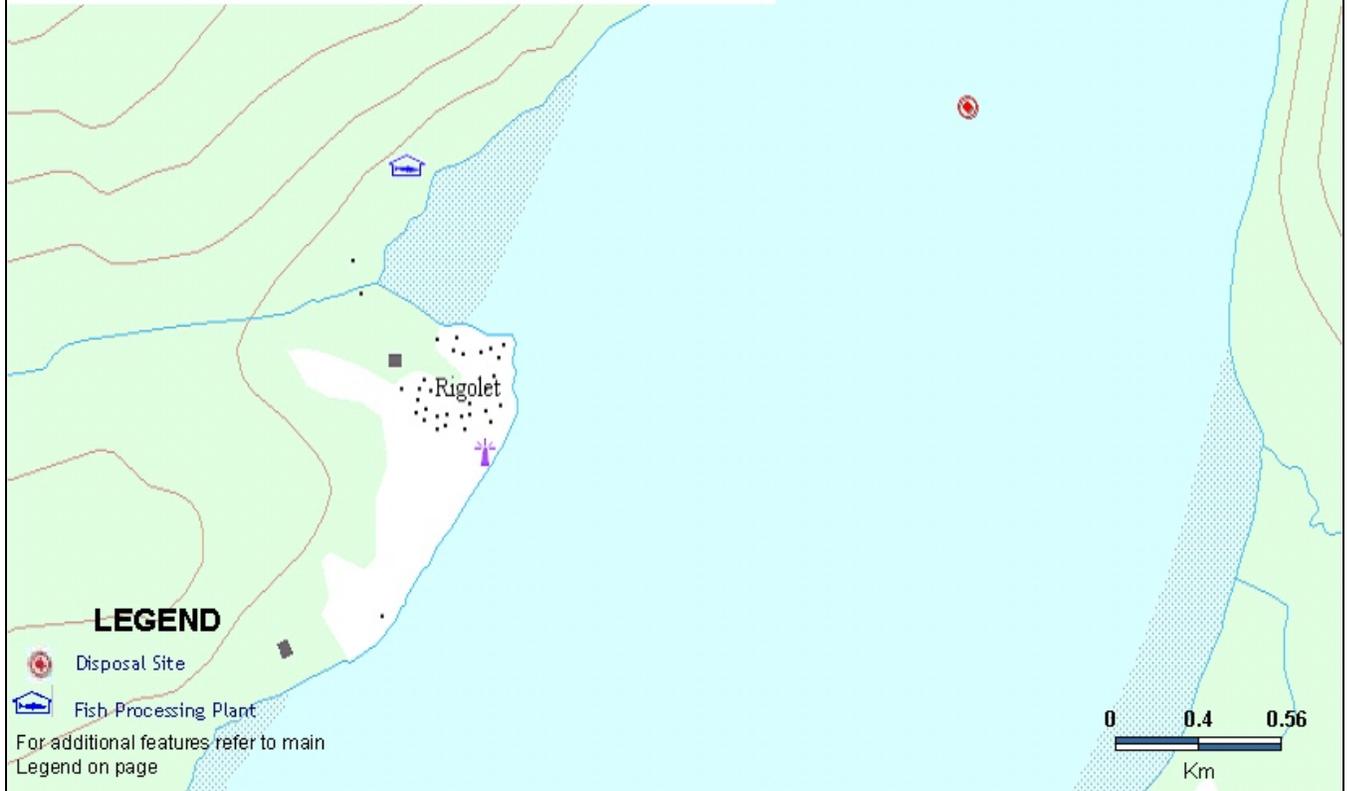
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

40

Nom du site :	Torngat Fish Producers Co-Operative Society, Happy Valley-Goose Bay, Labrador
Lieu du chargement :	54° 10' 80'' N, 5° 25' 16'' O, Rigolet, Labrador
Lieu d'immersion :	54° 11' 20'' N, 58° 24' 20'' O, à une profondeur approximative de 40 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Torngat Fish Producers Co-Operative Society depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui. • Des addenda pour les permis ont été délivrés pour les périodes allant d'octobre 2001 à octobre 2002 et octobre 2002 à octobre 2003. Ils ont été délivrés dans le but de faire arrêter la transformation de poisson en raison des rénovations et travaux de construction entrepris à l'usine de Rigolet.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On garde les déchets dans des conteneurs à poisson étanches qui sont chargés manuellement dans un bateau à moteur pour l'immersion. Le bateau se déplace ensuite jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du bateau en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Omble, truite, crevette, pétoncles et oursins verts. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 317. • Communautés voisines : Aucune.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 100 tonnes/année. • 500 lb/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Torngat Fish Producers Co-Operative Society
Location: 54.188888, -59.433333, Rigolet, Labrador
Location of Dump Site: 54.188888, -59.405555



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

41

Nom du site :	P. Janes & Sons Ltd., Salvage, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	48° 41' 26'' N, 53° 39' 30'' O, Salvage, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	48° 42' 50'' N, 53° 39' 00'' O, à une profondeur approximative de 150 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • P. Janes & Sons Ltd. envoie des déchets à Fishery Products Inc. pour les éliminer, mais ne peut tous les éliminer de cette façon. • P. Janes & Sons Ltd. a éliminé une partie des déchets dans un site d'enfouissement local, mais des problèmes ont commencé à surgir dans le secteur. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à P. Janes & Sons Ltd. depuis 1996 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>LITTLE DENIER ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir - Océanite cul-blanc <p>SHAG ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir - Océanite cul-blanc <p>SAILORS HARBOUR ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sterne pierregarin
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets et grève pierreuse. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons pélagiques et démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 203. • Communautés voisines : Sandy Cove, Eastport et Happy Adventure.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Site archéologique situé le long de la côte.
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés sur une partie de la côte.

Name: P. Janes and Son's Ltd.
 Location: 48.690555, -53.658333, Salvage, NL
 Location of Dump Site: 48.713888, -53.65



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

42

Nom du site :	Fogo Island Co-Operative Society Ltd., Seldom, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 36' 65'' N, 54° 11' 00'' O, Seldom, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 35' 80'' N, 54° 10' 50'' O, à une profondeur approximative de 27 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Fogo Island Co-Operative Society Ltd. depuis 1989 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	<p>LITTLE GRANDFATHER ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sterne arctique - Guillemot à miroir <p>GRANDFATHER ISLAND</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guillemot à miroir - Sterne pierregarin
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève pierreuse et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • Les conteneurs à poisson remplis de déchets sont déchargés sur un chaland qui est remorqué par un bateau à hors-bord jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés du chaland en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets seront couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement doit porter en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons et mollusques (crevette). • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	<ul style="list-style-type: none"> • Plages destinées aux loisirs dans le secteur. • Installations de quai d'accostage
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 477. • Communautés voisines : Little Seldom et Stag Harbour.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 tonnes/année. • 5 tonnes/voyage. • Maximum de 5 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés le long de la côte.

Name: Fogo Island Co-Operative Society Ltd.
Location: 49.618055, -54.183333, Seldom, NL
Location of Dump Site: 49.605555, -54.180555



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

43

Nom du site :	Moorefish Ltd., Ship Cove, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 35' 48'' N, 53° 12' 06'' O, Ship Cove, Terre-Neuve 47° 35' 29'' N, 53° 12' 55'' O, Port de Grave, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 35' 00'' N, 53° 11' 00'' O, à une profondeur approximative de 124 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Prime Fisheries Ltd. a demandé l'autorisation d'éliminer 20 tonnes de déchets durant l'utilisation des permis suivants : août 2001 à août 2002, août 2002 à août 2003 et août 2003 à août 2004. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Moorefish Ltd. depuis 1987 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Zone d'hivernage de l'arlequin plongeur.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : plage de sable et de gravier, grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder.

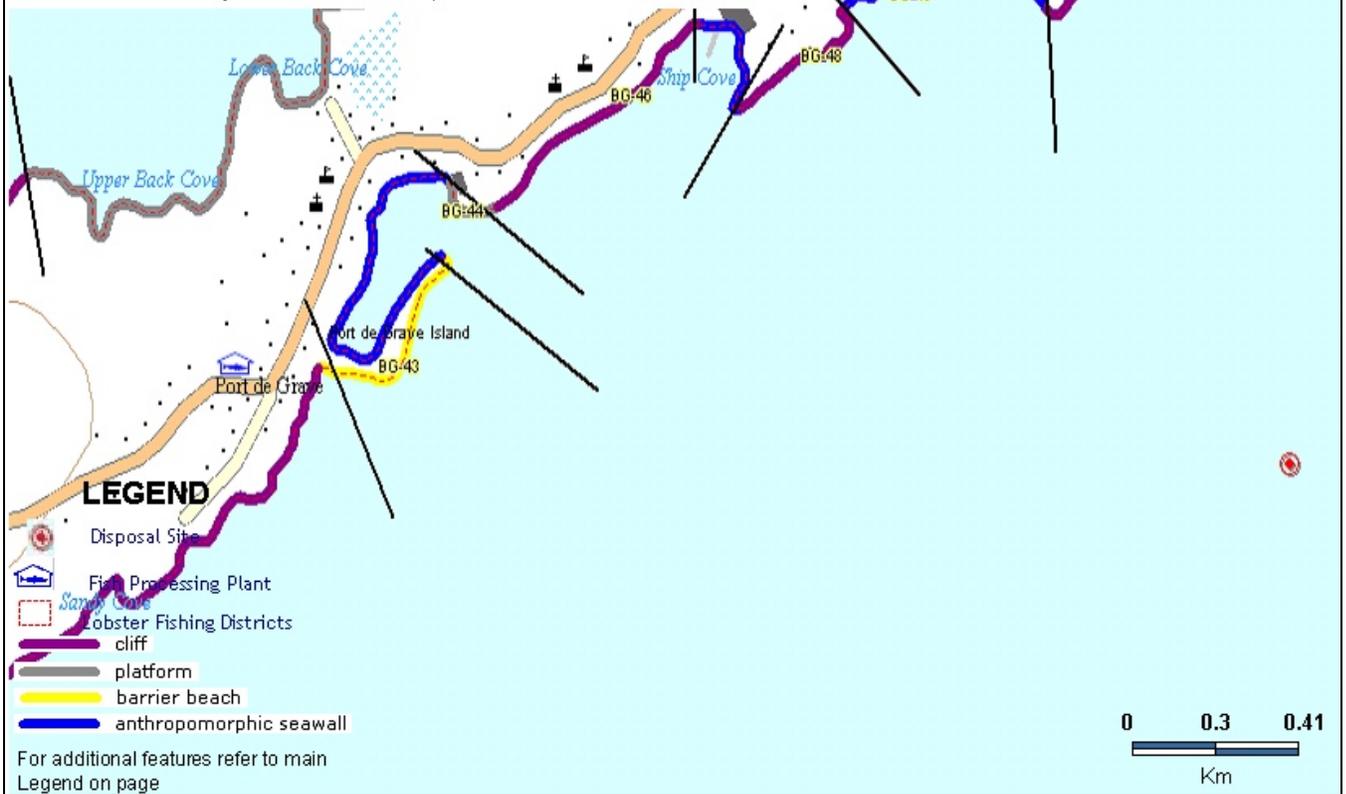
	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons et mollusques. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Great Barrasway et Gooseberry Cove.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Moorefish Ltd.

Location: (1) 47.596666, -53.201666, Ship Cove, NL

(2) 47.591388, -53.215277, Ship Cove, NL

Location of Dump Site: 47.583333, -53.183333



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

44

Nom du site :	Dandy Dan's Fish Market Ltd., Ship Harbour, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 22' 04'' N, 53° 53' 00'' O, Ship Harbour, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 20' 72'' N, 53° 54' 51'' O, à une profondeur approximative de 40 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Les antécédents indiquent qu'une partie des déchets produits ont été envoyés à quelques renardières locales dans le secteur. Cependant, ces fermes ne sont plus en opération depuis un certain nombre d'années. De plus, une partie des déchets produits ont été expédiés par bateau à Woodman's Sea Products à New Harbour, Terre-Neuve, où ils ont été éliminés. • Un permis d'immersion en mer a été délivré à Dandy Dan's Fish Market Ltd. pour la période allant de juillet 2004 à juillet 2005.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Halte migratoire pour la sauvagine.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, grève pierreuse et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les

	<p>goélands d'y accéder.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons démersaux et homard. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Fox Harbour.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 75 tonnes/année. • 7 tonnes/voyage. • 2 à 3 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Dandy Dan's Fish Market Ltd.
 Location: 47.367777, -53.883333, Ship Harbour, NL
 Location of Dump Site: 47.353333, -53.914166



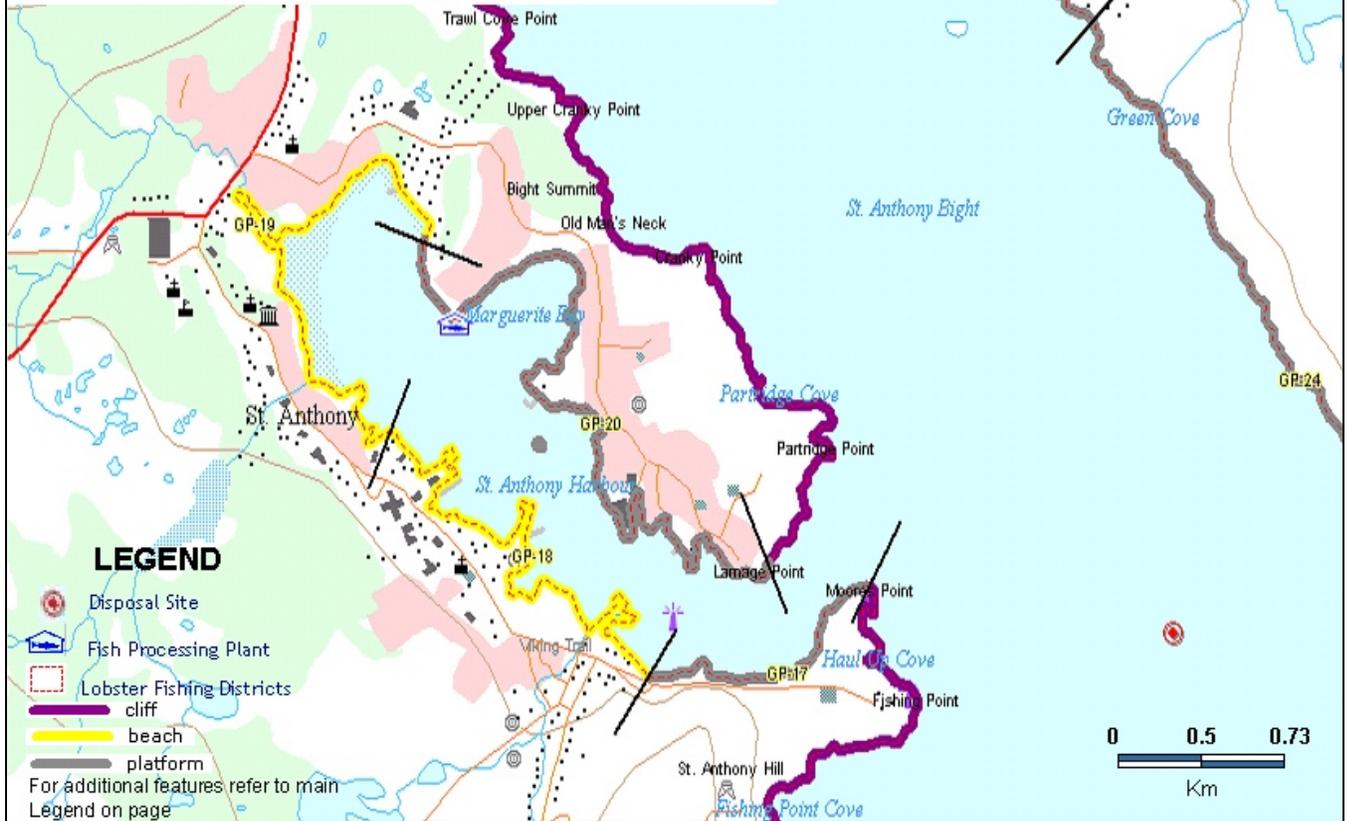
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

45

Nom du site :	St. Anthony Seafoods Ltd. Partnership, St. Anthony, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	51° 21' 71'' N, 55° 34' 41'' O, St. Anthony, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	51° 21' 49'' N, 55° 32' 28'' O, à une profondeur approximative de 80 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • De 1979 à 1990, les déchets ont été transformés sur place à une usine de farine de poisson. Depuis ce temps, l'équipement a été démonté et l'entreprise a changé de propriétaires. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à St. Anthony Seafoods Ltd. depuis 1998 jusqu'à aujourd'hui. • En juillet 2004, St. Anthony Seafoods Ltd. a reçu un avertissement concernant une présumée violation. L'avertissement a été délivré par un agent de l'environnement qui avait des motifs raisonnables de croire que la compagnie était en violation de l'alinéa 124(1)B) de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999</i> (LCPE, 1999). • La barge qui transportait les résidus débordait de déchets de crevette qui se déversaient dans les eaux du port avoisinant. Cette action a été prise en violation de l'article 12.4 du permis canadien (4543-2-0627) pour l'immersion en mer.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, grève de galets, faciès de slikke, plage de sable et de gravier et grève pierreuse.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé.

	<ul style="list-style-type: none"> • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Morue, buccin, crevette et crabe des neiges • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	<ul style="list-style-type: none"> • Installations de quai d'accostage. • Excursions en bateau.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 2 730. • Communautés voisines : Goose Cove, St. Anthony Bight et St. Carols.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 tonnes/année. • 20 tonnes/voyage. • 1 voyage/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Une partie des déchets peut dériver jusqu'à 500 m avec les marées et ensuite se déposer au fond à mesure qu'ils se dispersent.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés le long de la côte.

Name: St. Anthony Seafoods Ltd. Partnership
 Location: 51.369722, -55.578055, St. Anthony, NL
 Location of Dump Site: 51.363611, -55.541111



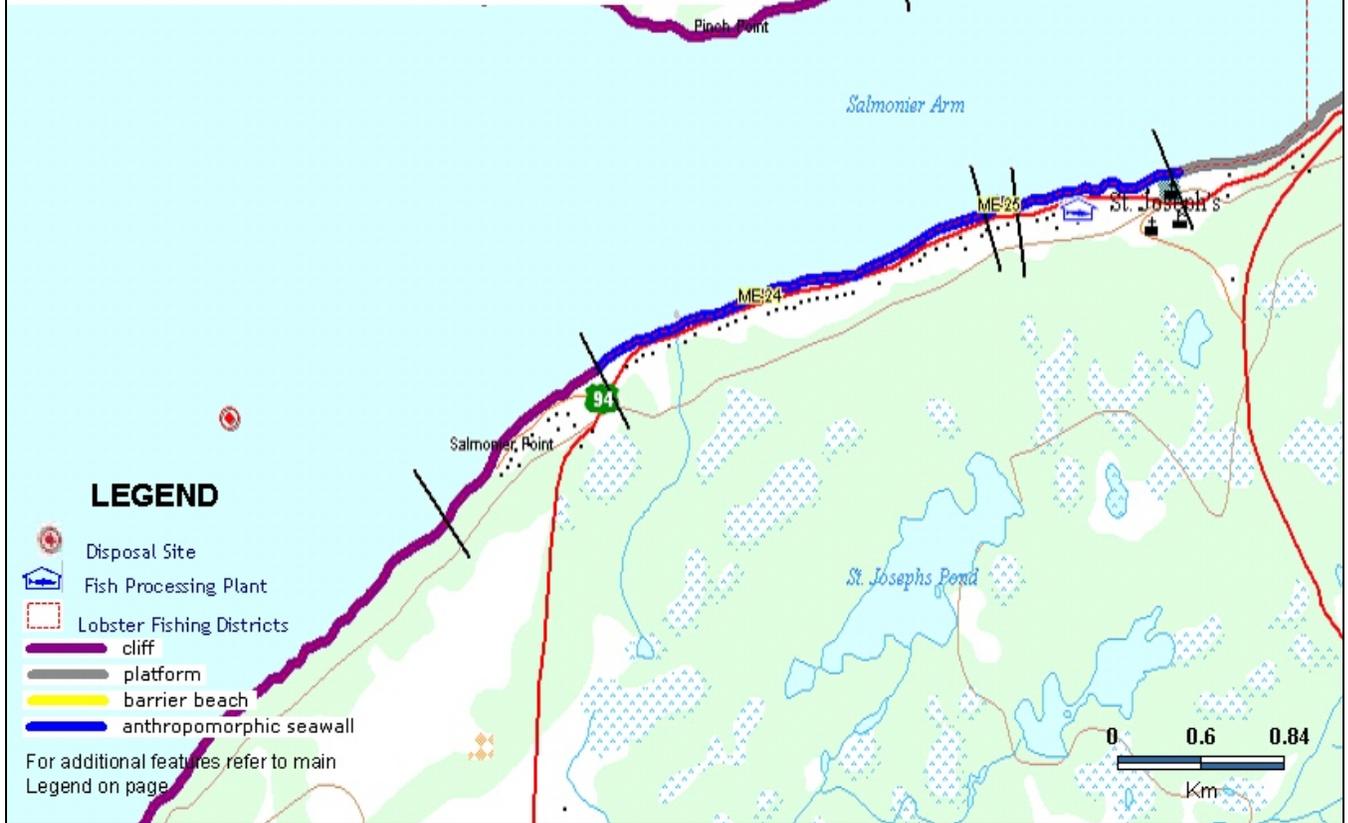
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

46

Nom du site :	Daley Brothers Ltd., St. Joseph's, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 07' 10'' N, 53° 31' 20'' O, St. Joseph's, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 06' 60'' N, 53° 34' 40'' O, à une profondeur approximative de 70 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Daley Brothers Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Hareng. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 152. • Communautés voisines : New Bridge, Mitchells Brook et Mount Carmel.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 400 tonnes/année. • 8 à 10 tonnes/voyage. • 1 à 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Daley Brother's Ltd.
Location: 47.119444, -53.519444, St. Josephs, NL
Location of Dump Site: 47.116666, -53.577777



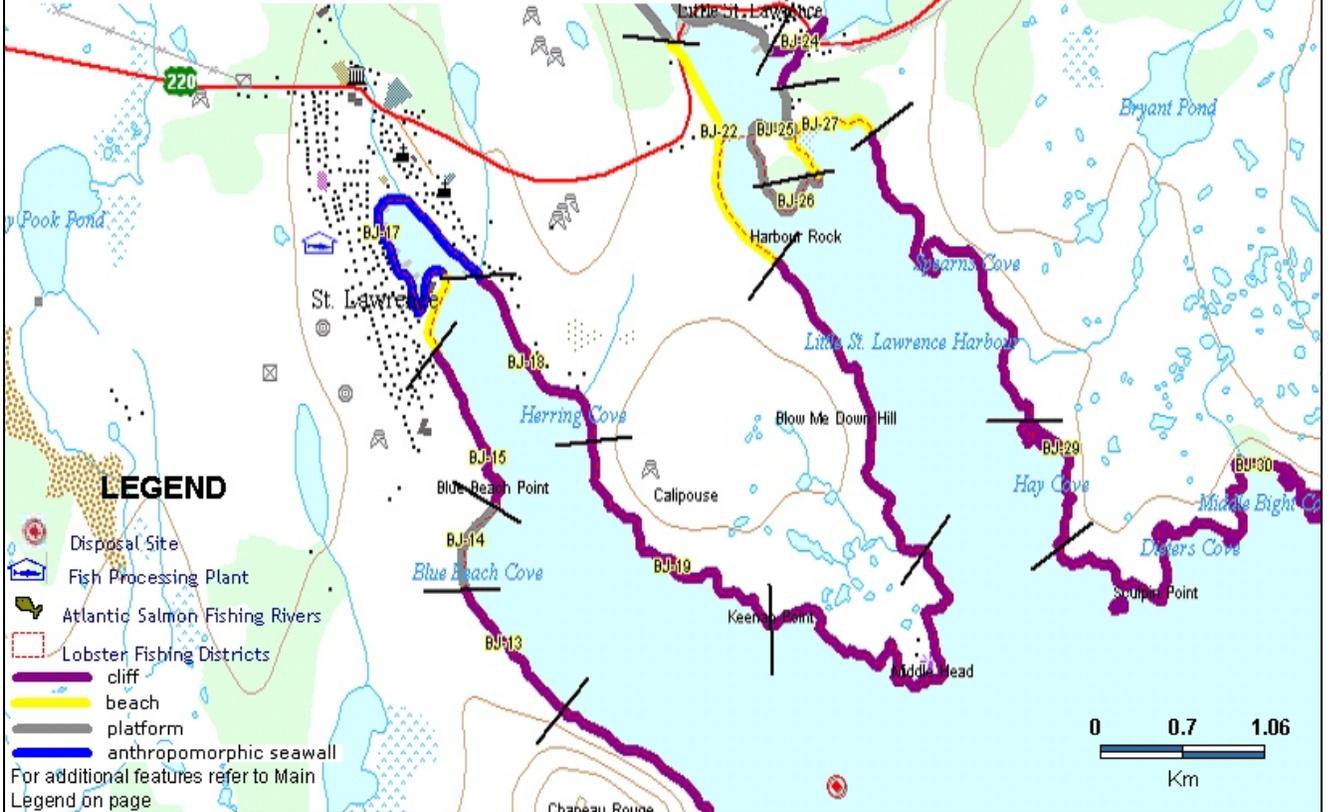
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

47

Nom du site :	Grand Atlantic Seafoods, St. Lawrence, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	46° 55' 00'' N, 55° 23' 30'' O, St. Lawrence, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	46° 53' 50'' N, 55° 21' 35'' O, à une profondeur approximative de 52 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés à Grand Atlantic Seafoods pour les périodes suivantes : juin 1998 à juin 1999, juin 1999 à juin 2000, juillet 2000 à juillet 2001, juillet 2001 à juillet 2002 et juillet 2002 à juillet 2003. Avant ces dates, le lieu d'immersion a été utilisé pour la dernière fois en 1992 par une autre compagnie.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux, plage de sable et de gravier, grève de galets et grève pierreuse. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons et mollusques. • Site d'aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 558. • Communautés voisines : Little St. Lawrence.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 tonnes/année. • 7 tonnes/voyage. • 14 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés le long de la côte.

Name: Grand Atlantic Seafoods
 Location: 46.916666, -55.391666, St. Lawrence, NL
 Location of Dump Site: 49.897222, -55.359722



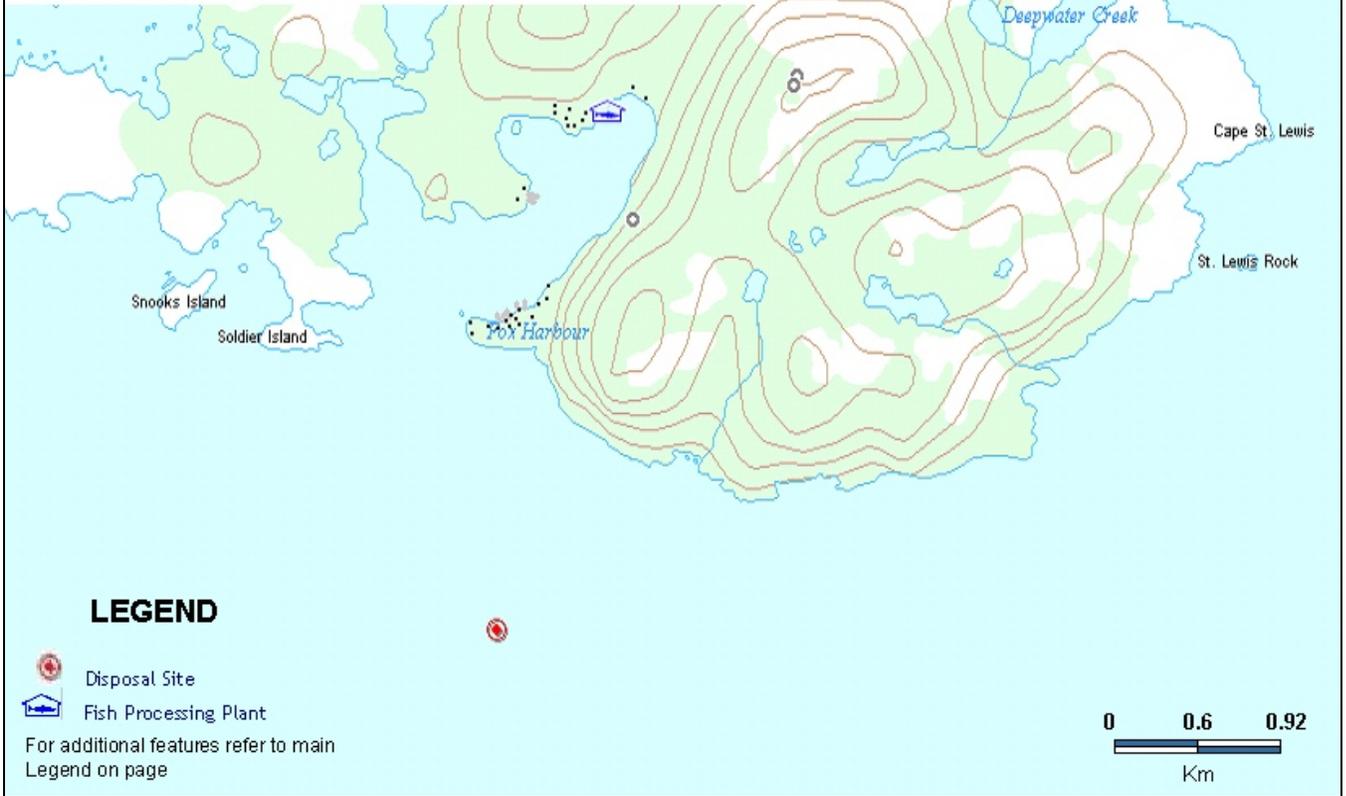
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

48

Nom du site :	Coastal Labrador Fisheries Ltd., St. Lewis, Labrador
Lieu du chargement :	52° 22' 10'' N, 55° 41' 00'' O, St. Lewis, Labrador
Lieu d'immersion :	52° 21' 40'' N, 55° 41' 90'' O, à une profondeur approximative de 37 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • En juin 2003, on a délivré un nouveau permis à Coastal Labrador Fisheries Ltd. qui autorisait l'utilisation d'un nouveau lieu d'immersion. L'ancien site d'immersion était trop loin de l'usine de transformation pour effectuer cinq voyages par jour en période de production de pointe. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Coastal Labrador Fisheries Ltd. depuis août 2001 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Aucune information disponible.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.

Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 290. • Communautés voisines : Mary's Harbour.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 tonnes/année. • 5 tonnes/voyage. • Maximum de 5 voyages/jour en période de production de pointe.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Coastal Labrador Fisheries Ltd.
Location: 55.369444, -55.983333, St. Lewis, Labrador
Location of Dump Site: 52.3457, -55.6911



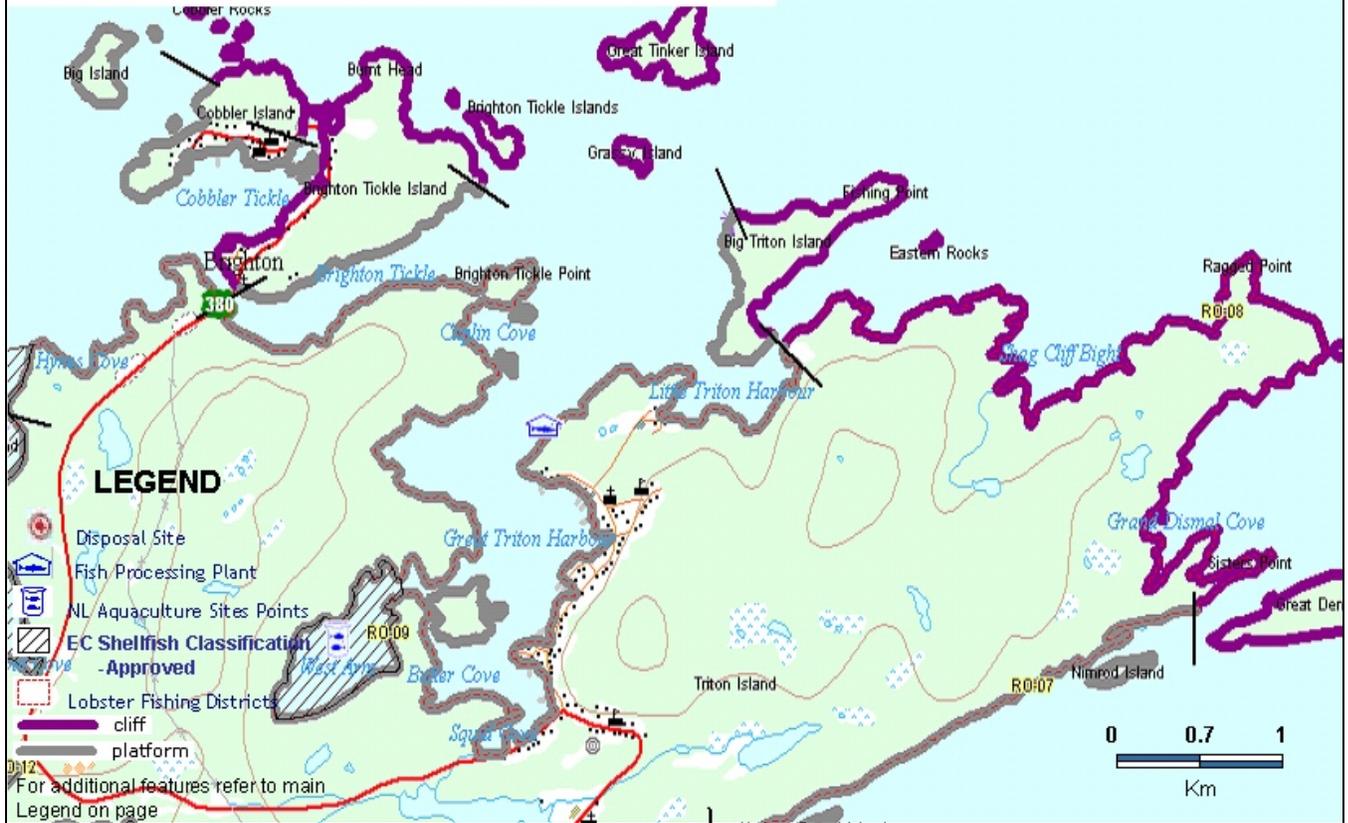
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

49

Nom du site :	Fishery Products International Ltd., Triton, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 32' 18'' N, 55° 35' 54'' O, Triton, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 33' 30'' N, 55° 34' 00'' O, à une profondeur approximative de 183 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • La majorité des déchets de capelans sont transformés en aliments pour animaux et en farine de poisson. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Fishery Products International Ltd. depuis 1982 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	Type de rivage dans ce secteur : rivage rocheux.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Capelan et crabe des neiges. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 102. • Communautés voisines : Jims Cove, Cards Harbour et Brighten.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 3 500 tonnes/année. • 11 tonnes/voyage. • 9 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Des emplacements de trappes à morue sont situés le long de la côte.

Name: Fishery Products International Ltd.
 Location: 49.538333, -55.598333, Triton, NL
 Location of Dump Site: 49.558333, -55.566666



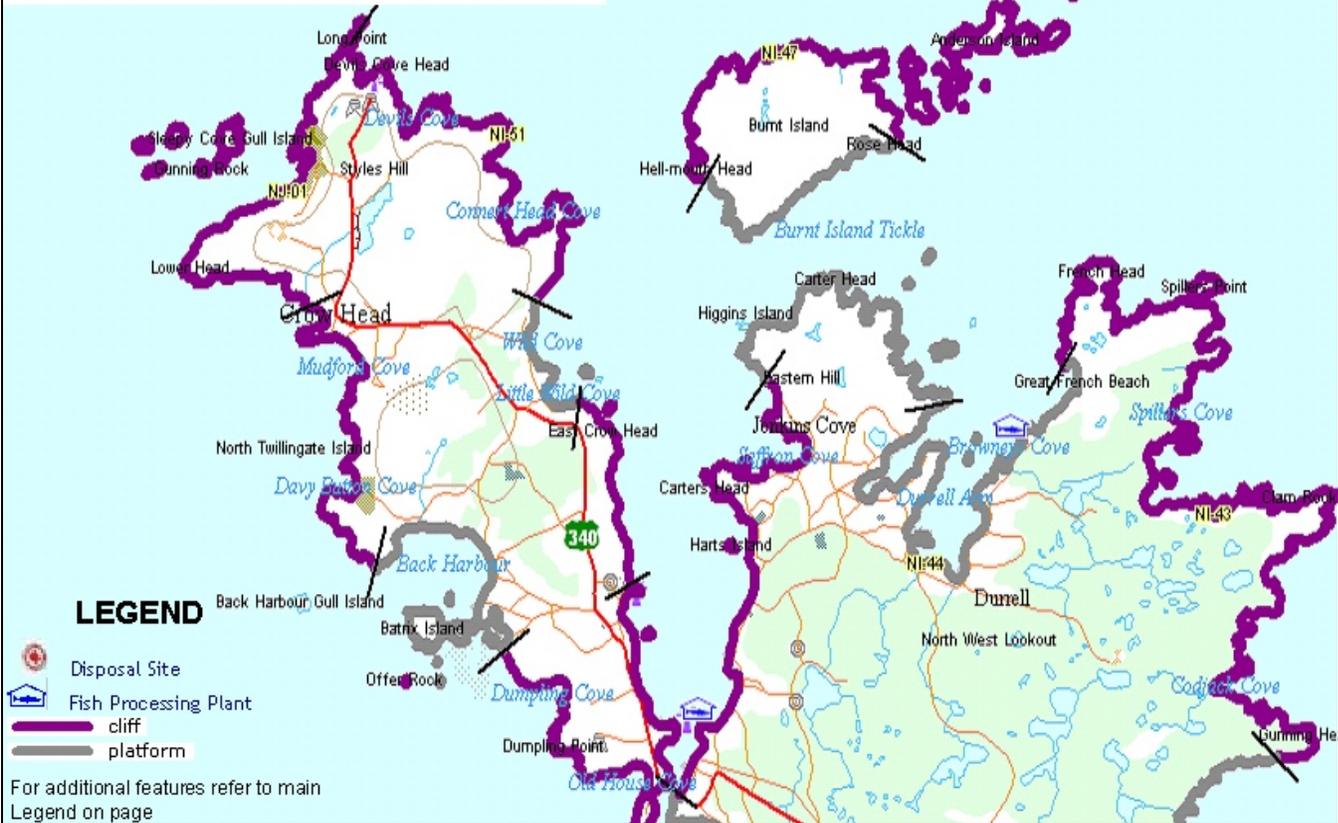
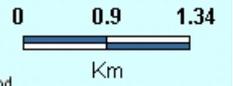
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

50

Nom du site :	Notre Dame Seafoods Inc., St. Johns, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 39' 00'' N, 55° 35' 54'' O, Twillingate, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 41' 83'' N, 55° 45' 50'' O, à une profondeur approximative de 80 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Notre Dame Seafoods Inc. depuis mai 2002 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, plage de sable et de gravier et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.

Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crevette. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 2 611. • Communautés voisines : Bayview et Durrell.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 500 tonnes/année. • 35 à 40 tonnes/voyage. • 1 voyage tous les deux jours.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Notre Dame Seafoods Inc.
 Location: 49.65, -55.598333, Twillingate, NL
 Location of Dump Site: 49.706388, -55.763888



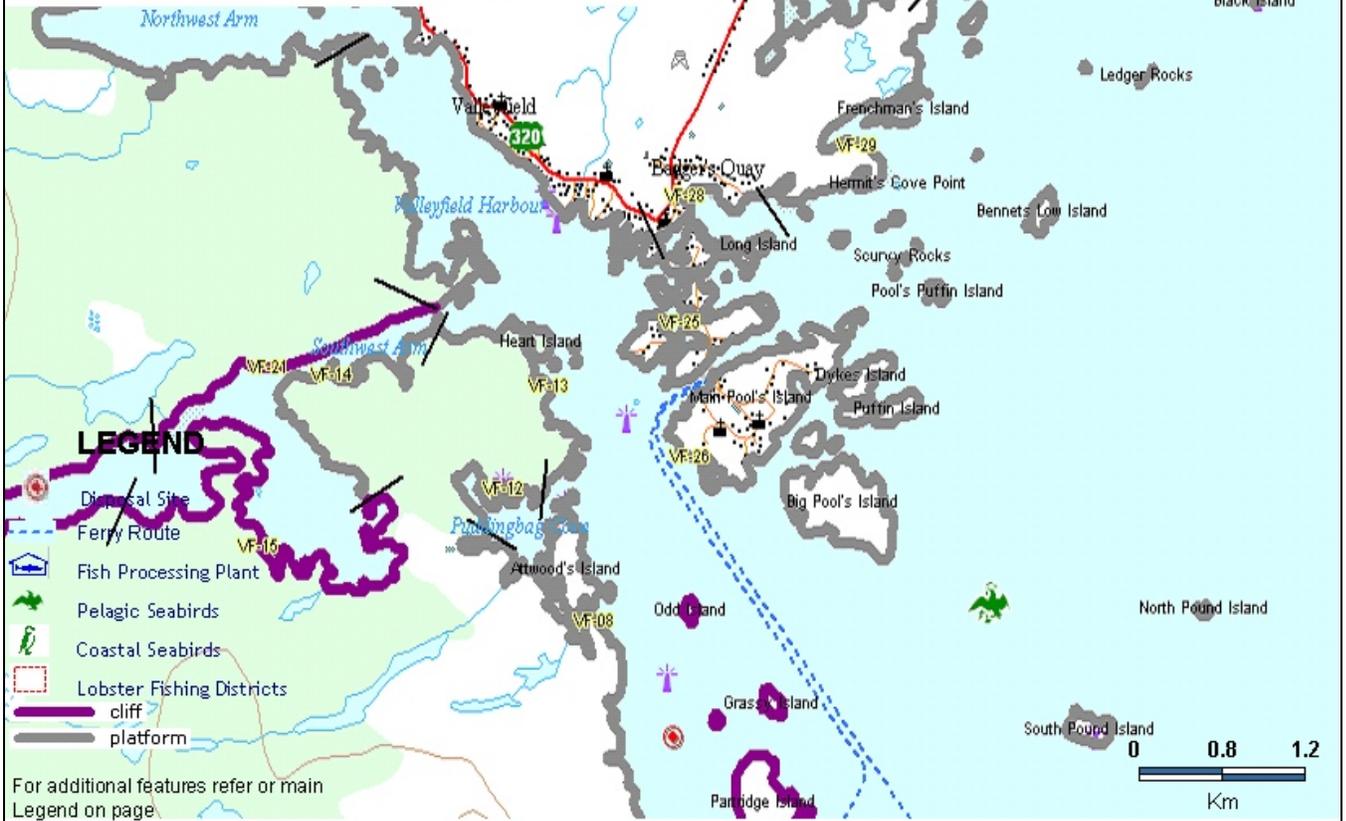
**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

51

Nom du site :	Beothic Fish Processors Ltd., Valleyfield, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	49° 07' 30'' N, 53° 36' 60'' O, Valleyfield, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	49° 05' 55'' N, 53° 35' 85'' O, à une profondeur approximative de 8 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'existe aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Beothic Fish Processors Ltd. a exploité sa propre usine de farine de poisson pour les poissons pélagiques et démersaux dans les années 70 et 80. Cependant, en raison des coûts d'exploitation élevés, de marchés restreints et de problèmes environnementaux, la compagnie a été désaffectée en 1989. • Les antécédents indiquent également que Beothic emballait et effectuait le transport des capelans mâles pour le marché américain. De plus, Beothic emballait et expédiait par bateau des têtes de flétans noirs pour le marché asiatique. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Beothic Fish Processors Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	Aucun
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : rivage rocheux et grève pierreuse. • Des résidences sont situées le long de la côte.
Zones de protection marines :	Aucune
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un transporteur à courroie pour déplacer les déchets de l'usine de transformation jusque dans une barge. La barge est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les

	<p>goélands d'y accéder.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Poissons démersaux et crabe des neiges. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Aucun
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – aucune information disponible. • Communautés voisines : Badgers Quay, Brookfield et Pools Island.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 tonnes/année. • 15 tonnes/voyage. • Le nombre de voyages par jour varie selon les espèces et le volume traités quotidiennement.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Là où la profondeur du site d'immersion est de moins de 35 m, on doit effectuer des enregistrements de la profondeur et en faire rapport peu de temps après la première immersion et, par la suite, à tous les deux mois au cours de l'activité d'immersion, afin de s'assurer que la profondeur normale de l'eau soit la même.
Restrictions de temps applicables :	Ne s'applique pas.
Renseignements supplémentaires :	Aucun

Name: Beothic Fish Processors Ltd.
Location: 49.125, -53.616666, Valleyfield, NL
Location of Dump Site: 49.098611, -53.606944



**INFORMATION SPÉCIFIQUE À UN SITE
POUR L'EXAMEN PRÉALABLE SUBSTITUT PAR CATÉGORIE**

52

Nom du site :	Shawmut Fisheries Ltd., Witless Bay, Terre-Neuve
Lieu du chargement :	47° 16' 74'' N, 52° 49' 42'' O, Witless Bay, Terre-Neuve
Lieu d'immersion :	47° 16' 34'' N, 52° 47' 54'' O, à une profondeur approximative de 50 m.
Parcours à suivre du lieu de chargement au lieu d'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Voie navigable la plus directe entre le lieu de chargement et le lieu d'immersion. • Se reporter à la carte ci-jointe.
Historique se rapportant à l'immersion :	<ul style="list-style-type: none"> • Immersion de déchets de poisson et autres matières organiques provenant des opérations de traitement industriel du poisson. • Il n'y a présentement aucun autre moyen d'éliminer les déchets. • Les antécédents indiquent (2001) que Cape St. Mary's Enterprises avait installé un broyeur et un séchoir à côté de l'usine, où 95 % de toutes les coquilles de crabe étaient séchées et expédiées par bateau en Chine. • Des permis d'immersion en mer ont été délivrés chaque année à Shawmut Fisheries Ltd. depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui. • Shawmut Fisheries Ltd. a reçu un avertissement concernant une présumée violation en 1990, 1992 et 2004. L'avertissement a été délivré par un agent de l'environnement qui avait des motifs raisonnables de croire que la compagnie était en violation de l'alinéa 124(1)B de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>, 1999 (LCPE, 1999). La compagnie n'effectuait pas l'immersion des déchets conformément au permis canadien d'immersion en mer. Les déchets étaient déversés 800 m avant le site d'immersion désigné. • De plus, en 1994, 1997 et 1998, des plaintes ont été déposées relativement au fait que la compagnie déversait présumément les déchets avant le site d'immersion désigné et que d'importantes quantités de carcasses de crabe s'étaient accumulées le long de la côte.
Qualité de l'air :	Le processus d'immersion n'a aucun impact sur la qualité de l'air.
Milieu marin :	Dispersif
Oiseaux de mer, oiseaux de rivage et sauvagine :	GULL ISLAND <ul style="list-style-type: none"> - Petit pingouin - Macareux moine - Guillemot à miroir - Mouette tridactyle - Guillemot marmette - Fulmar boréal - Puffin des Anglais - Océanite cul-blanc

	<ul style="list-style-type: none"> • On trouve le long de la côte des haltes migratoires pour la sauvagine et des zones d'hivernage pour le canard de mer.
Littoral :	<ul style="list-style-type: none"> • Types de rivage dans ce secteur : grève de galets, grève pierreuse et rivage rocheux. • Des résidences sont situées le long de la côte. • Certaines plages dans ce secteur sont des frayères pour les capelans.
Zones de protection marines :	Réserve écologique Witless Bay Island/Réserve écologique Seabird
Transport, navigation et matériel :	<ul style="list-style-type: none"> • Barges ou autre pièce d'équipement flottant respectant toutes les normes de sécurité et de navigation applicables et pouvant contenir la totalité de la cargaison de déchets durant le chargement et le transport jusqu'au lieu d'immersion approuvé. • On utilise un élévateur à fourche pour décharger les conteneurs à déchets dans une barge. Celle-ci est autopropulsée ou remorquée jusqu'au lieu d'immersion approuvé où les déchets sont déchargés de la barge en mouvement à une distance maximale de 300 m du lieu d'immersion approuvé. • Les déchets sont couverts au moyen d'un filet afin d'empêcher les goélands d'y accéder. • L'équipement porte en tout temps un dispositif réfléchissant les ondes radars.
Utilisation des fonds marins :	Aucune autre utilisation des fonds marins près du lieu d'immersion.
Pêche commerciale et aquaculture :	<ul style="list-style-type: none"> • Crabe des neiges et poissons démersaux. • Aucune aquaculture.
Tourisme et loisirs :	Plages destinées aux loisirs dans le secteur.
Populations locales et communautés :	<ul style="list-style-type: none"> • Population – environ 1 056. • Communautés voisines : Mobile et Bay Bulls.
Utilisations traditionnelles des sols et des eaux :	Aucune information disponible.
Ressources archéologiques ou patrimoniales :	Aucune
Quantités et taux autorisés de déchets à immerger par site :	<ul style="list-style-type: none"> • 800 tonnes/année. • 10 tonnes/voyage. • 2 voyages/jour.
Mouvement et dispersion dans la colonne d'eau et sur les fonds marins des substances déversées :	Ne s'applique pas.
Restrictions de temps applicables :	Aucune

Renseignements supplémentaires :

Aucun

